



Les *francophones*
de la Cité de Bathurst

ET LEUR SITUATION LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

pierre poulin

1.50

PIERRE POULIN, C.J.M.

172

LES FRANCOPHONES DE LA CITÉ
DE BATHURST, N.-B.
ET LEUR SITUATION LINGUISTIQUE
ET CULTURELLE

LE COLLÈGE DE BATHURST
BATHURST
1969

LIVRE ÉLAGUÉ - SHQ

1914

À MES ÉTUDIANTS EN SOCIOLOGIE.
MES ASSOCIÉS DANS CE TRAVAIL.

SOMMAIRE

	Pages
BIBLIOGRAPHIE	iii
INTRODUCTION	1
1. — Les impératifs de notre recherche	2
2. — Nos sources	3
3. — Plan du travail	9
PREMIÈRE PARTIE: LE MILIEU SPATIO-TEMPOREL	10
<i>Chap. 1. — La géographie de Bathurst</i>	11
Art. 1. — La géographie physique	11
Art. 2. — La géographie humaine	12
<i>Chap. 2. — Bathurst dans le temps</i>	16
Art. 1. — Présence française: 1534-1761	17
Art. 2. — La francophonie silencieuse: 1761-1920	19
Art. 3. — Les jalons d'une résurrection franco- phone: 1920-1968	23
DEUXIÈME PARTIE: LA SITUATION LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DES FRANCO- PHONES DE BATHURST: LES FAITS	27
<i>Chap. 3. — Les quatre catégories de francophones</i>	29
Art. 1. — Les francophones « déçédés »	29
Art. 2. — Les francophones « mourants »	34
Art. 3. — Les francophones « anémiques » et « vigoureux »	39
<i>Chap. 4. — La situation du francophone en 1968: progrès ou recul?</i>	69
Art. 1. — Brève étude comparative des conditions de vie de la francophonie de la cité de Bathurst	69
Art. 2. — Les francophones à Bathurst: statisti- ques comparées	72
Art. 3. — Attitude des francophones d'aujourd' d'hui selon l'âge de la famille	76

<i>Chap. 5. — La vitalité de la francophonie selon les secteurs de la cité</i>	85
<i>Chap. 6. — Anglicisation et natalité</i>	89
TROISIÈME PARTIE: LA SITUATION LINGUISTIQUE ET CULTURELLE DES FRANCOPHONES DE BATHURST: LES CAUSES DE CETTE SITUATION	
<i>Chap. 7. — Héritage de l'histoire; la peur de « l'exil »</i>	95
<i>Chap. 8. — Isolement</i>	97
<i>Chap. 9. — Le contrôle anglophone du commerce et de l'industrie</i>	99
<i>Chap. 10. — La politique sous contrôle anglophone</i>	99
<i>Chap. 11. — L'école anglaise</i>	101
<i>Chap. 12. — Le rôle de l'Eglise</i>	103
QUATRIÈME PARTIE: LES FRANCOPHONES FACE À LEUR AVENIR: VERS UN ÉPANOUISSEMENT	
<i>Première recommandation: Création d'un district bilingue</i>	107
<i>Deuxième recommandation: Les conséquences de la création d'un district bilingue</i>	108
<i>Troisième recommandation: Cours de langue pour le personnel</i>	111
<i>Quatrième recommandation: Le bilinguisme dans l'industrie et le commerce</i>	111
<i>Cinquième recommandation: La radio française</i>	112
<i>Sixième recommandation: La télévision française</i> ...	113
<i>Septième recommandation: Le relogement des francophones de la région dans la cité de Bathurst</i>	114
CONCLUSION	116
APPENDICE I	119
APPENDICE II	121

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES CONSULTÉES

Archives du diocèse de Bathurst.

Archives de la paroisse Sainte-Marie-du-Mont-Carmel, de Bathurst-est.

JOURNAUX

Le Devoir, 9 décembre 1968, Déclaration de politique concernant l'égalité des droits linguistiques au Nouveau-Brunswick, déposée le 4 décembre 1968 à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, par M. Louis Robichaud, premier ministre. Texte intégral.

L'Évangéline : nous avons consulté toutes les éditions entre le 1 septembre et le 1 décembre 1968.

The Northern Light, Golden Jubilee Edition, Bathurst, Monday, July 16, 1962.

LIVRES

A Brief History of Holy Family Parish, Bathurst, 1961, 10 p.

Arsenault, Bona, Histoire et Généalogie des Acadiens, Le Conseil de la Vie française en Amérique, t. I, Québec, 1965, 524 p.

Bathurst, The Convention Centre of the North Shore, Bathurst, 1962.

Bernard, Antoine, Le Drame Acadien, Les Clercs de Saint-Viateur, Montréal, 1936, 459 p.

Les objectifs de l'aménagement rural, Feuillelet publié par le Ministère des forêts et du développement rural, Ottawa, 1967, 4 p.

Mac Whirter, Margaret G., Treasure Trove in Gaspé and The Baie des Chaleurs, The Telegraph Printing Co., Québec, 1919.

Tremblay, Marcel, c.j.m., 50 ans d'éducation, Bathurst, 1949, 326 p.

RAPPORTS, MÉMOIRES ET ENQUÊTES

Auger, Michel, Bonneau, Gilles, Boudreau, André, Roy, Jean-Claude, Mémoire sur les possibilités de Nigadoo comme centre de regroupement des populations rurales, Bathurst, mai 1968.

- Bathurst Community Inventory Survey, Office of the Economic Advisor, Fredericton, N.B., 1965, 37 p.
- Commission Laurendeau-Dunton sur le bilinguisme et le biculturalisme.
—Rapport préliminaire, Ottawa, 1965, 217 p.
—T. 1, Les langues officielles, Ottawa, 1967, 212 p.
- Desrosiers, Nathalie, Enquête sur les écoles de la cité de Bathurst, Bathurst, 1968, 13 p.
- East Bathurst, Published by the Office of the Economic Advisor, Fredericton, 1965, 4 p.
- Enquête sur le bilinguisme des employés des magasins et autres services publics de la cité de Bathurst, En collaboration, Bathurst, 1968.
- Enquête sur la situation linguistique et culturelle des francophones de Bathurst, Bathurst, juillet 1968.
- Lavoie, Marie-Marthe, f.m.a., Pourcentage des foyers français de la cité de Bathurst, selon les secteurs, à partir des listes électorales de novembre 1967, Bathurst, 1968, 10 p.
- Northeast New Brunswick Community Plans, Part V, Bathurst, Community Improvement Corporation, Fredericton, January 1968, 208 p.
- Pour le droit d'accès aux études supérieures, Mémoire au Gouvernement du Nouveau-Brunswick, présenté par l'Association des professeurs du Collège de Bathurst, Bathurst, 19 février 1968, 21 p.
- Rapport Ouellette, Enquête-Participation, Bathurst, juin 1968, 53 p.
- Sondage d'opinion sur la réaction des francophones du Nouveau-Brunswick à la suite du voyage officiel de quatre Acadiens en France, en janvier 1968, Bathurst, février 1968, 13 p.
- The Census of Canada, Dominion Bureau of Statistics, Ottawa, 1961.

INTRODUCTION

Comme l'indique le titre, nous voulons étudier ici la situation des francophones de la cité de Bathurst sous l'aspect linguistique et culturel et uniquement sous cet aspect. Nous voulons donc connaître la vitalité du groupe francophone, dresser un bilan des éléments qui sont favorables à son épanouissement, souligner les carences qui freinent cet épanouissement et distinguer à l'intérieur même du groupe les diverses attitudes pouvant exister face à la langue et la culture françaises. Bien sûr, nous toucherons au passage à d'autres aspects de la situation du francophone mais nous le ferons uniquement dans le but d'éclairer notre sujet.

La présente introduction veut répondre à trois questions :

Pourquoi avons-nous entrepris ce travail?

Où puisons-nous nos renseignements et quelle est la valeur de ces sources?

Quel est le plan général du travail?

1. — Les impératifs de notre recherche

L'unité canadienne n'en est pas à sa première remise en question et les difficultés d'adaptation que connaissent actuellement les deux grands peuples fondateurs du pays, les Canadiens d'origine française ou anglaise ont plusieurs précédents dans l'histoire canadienne. Mais les mouvements revendicatifs des francophones du Canada n'ébranlaient pas l'édifice national, car ils étaient circonscrits à un territoire déterminé et ne jouissaient pas, comme à l'heure actuelle, de réseaux de radio ou de télévision nationaux capables d'introduire ces idées revendicatrices jusque dans les foyers les plus humbles du pays. Il ne faut donc pas s'étonner de l'ampleur du mouvement actuel mais il est permis d'être optimiste car le dialogue est engagé entre ces deux groupes ethniques et la détermination de plus en plus grande des gouvernements fédéral et provinciaux à étudier le problème de leur coexistence sur le même territoire pourra accélérer la découverte des solutions. Avec la création de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963, la recherche systématique s'engageait et la publication des travaux de cette Commission fournit actuellement aux hommes politiques les éléments à partir desquels ils peuvent travailler.

Dans ce contexte de recherche nous avons tenté de constituer une monographie de la situation linguistique et culturelle du groupe francophone dans la cité de Bathurst. Avec l'excellente collaboration de nos étudiants en sociologie, nous avons voulu décrire avec le plus d'exactitude possible la situation actuelle, en chercher les causes, et suggérer quelques moyens susceptibles d'améliorer cette situation.

Trois événements nous ont poussé à entreprendre cette recherche. D'abord, le désir du gouvernement provincial du Nouveau-Brunswick de consacrer par la législation le bilinguisme déjà inclus dans les faits. L'adoption à l'unanimité, au printemps 1967, de la traduction simultanée pour l'Assemblée législative, et la reconnaissance du principe du bilinguisme accepté par cette même Assemblée l'année suivante, sont les premiers jalons de la réalisation du plan d'ensemble pour une égalité linguistique révélé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick et déposé à l'Assemblée législative le 4 décembre

1968. Nous avons donc voulu apporter notre modeste contribution dans la réalisation de cette tâche commune, celle de construire une société où les deux principaux groupes ethniques pourront s'épanouir dans le respect mutuel.

Par contre, la désignation du nord-est du Nouveau-Brunswick comme région-pilote pour un programme de réaménagement rural et de la cité de Bathurst comme l'un des pivots de ce vaste programme, nous poussait à étudier les implications culturelles de ce programme. Car le problème économique de la région doit être solutionné en tenant compte de l'ensemble de la personnalité des individus qui y habitent. Si l'amélioration des conditions économiques devait se solder pour un groupe de citoyens par une renonciation à leur langue et à leur culture, l'opération serait somme toute frustrante pour eux. D'où notre désir d'apporter des précisions et de formuler des mises en garde contre certains dangers.

Enfin, le Gouvernement français a choisi Bathurst comme l'une des villes à doter d'un centre culturel français. Une meilleure connaissance de la situation culturelle des francophones de cette cité ne peut que contribuer à une solide implantation de ce centre culturel et lui permettre de répondre aux besoins les plus pressants de la population.

2. — Nos sources

Nous avons commencé nos travaux en janvier 1968 par un sondage d'opinion au Collège de Bathurst et dans le comté de Gloucester pour connaître la réaction des francophones au sujet du voyage que quatre des leurs venaient de faire en France en vue d'obtenir une collaboration du Gouvernement français.

En février et en mars 1968, différents groupes de nos étudiants enquêtaient dans la cité de Bathurst sur la situation du francophone dans les services commerciaux et gouvernementaux, dans le secteur des loisirs et celui des écoles, pendant qu'un autre groupe faisait une évaluation statistique des deux principaux groupes ethniques habitant la cité et la région avoisinante.

En mars et en avril 1968, un groupe de quatre étudiants faisait une enquête dans quelques petits villages de la région

auprès de personnes qui y résidaient encore mais qui devaient éventuellement déménager à Bathurst.

Vers le même temps, le CIC (Community Improvement Corporation) publiait un rapport détaillé sur la région du nord-est du Nouveau-Brunswick dont la cinquième partie était consacrée à la cité et à la région de Bathurst. Nous avons donc pu bénéficier aussi de ces recherches.

Enfin, le 11 juillet 1968, une enquête était menée auprès d'un échantillon de la population francophone de la cité de Bathurst, pour connaître sa situation linguistique et culturelle et ses attitudes face à sa langue. C'est autour de cette dernière enquête que nous avons construit le présent rapport et il nous semble important d'ajouter quelques notes explicatives au sujet de la méthode employée au cours de cette enquête.

Elle a été réalisée auprès de la population francophone résidant dans les limites de la cité de Bathurst le 11 juillet 1968, de 13 heures à 21 heures. La journée était très ensoleillée, ce qui a pu occasionner un plus grand nombre d'absences des foyers, certaines personnes étant parties à la campagne. Nous avons opéré pendant un laps de temps très court afin d'éviter le phénomène de la contagion des réponses.

L'enquête a été réalisée par les étudiants des cours d'été du Collège de Bathurst inscrits au cours de sociologie. La plupart de ces étudiants étaient des professeurs provenant des écoles de Bathurst ou de la région et ils en étaient à leur première expérience comme enquêteur. Dans leur préparation, nous avons tout particulièrement insisté sur la nécessité de l'objectivité dans la façon de poser les questions et de transcrire les réponses. Ils avaient en main un questionnaire préparé d'avance, dont on trouvera le texte à la fin de ce rapport (Appendice I).

L'unité de base de notre enquête était le foyer ou le « feu », c'est-à-dire chaque unité d'habitation de Bathurst occupé au moins par une personne francophone. En outre, dans ce rapport, le mot « famille » désigne le foyer où il y a au moins un homme et une femme mariés et, éventuellement, des enfants.

Les listes électorales des élections fédérales du 25 juin der-

nier ont servi de répertoire. Cette source nous semble très valable puisqu'elles établissent le répertoire de tous les foyers de la ville où des adultes ont droit de vote. L'élection toute récente faisait de ces listes le document le plus récent qu'on puisse trouver.

Nous avons relevé sur ces listes tous les noms francophones et nous avons numéroté chaque foyer. Dans ce choix de noms francophones, nous n'avons pas retenu les noms de famille, d'origine française mais qui ont traduit leur nom (1); pour ces familles aucun critère de distinction entre les francophones et les vrais anglophones. Par contre, nous n'avons pas inclus certaines familles d'origine britannique dont la langue est devenue le français par suite de leur lente assimilation (2).

Le numérotage terminé, nous avons tiré au sort 405 numéros représentant autant de foyers et nous avons attribué à chacun des 27 étudiants-enquêteurs, quinze foyers à visiter.

Pour ce travail, nous avons divisé la ville en cinq secteurs:

- 1) Secteur nord-ouest: nord du boulevard Vanier.
- 2) Secteur centre-ouest: entre le boulevard Vanier et la rue Sainte-Anne.
- 3) Secteur sud-ouest: tout ce qui est au sud de la rue Sainte-Anne, du côté ouest du bassin.
- 4) Secteur centre: le centre de la ville et Bathurst-sud.
- 5) Secteur est: Bathurst-est, jusqu'aux limites de la cité.

Sur les 405 foyers à visiter, huit ne l'ont pas été, faute de temps. Par contre, nous avons trouvé quatorze foyers déserts, les gens en étaient absents (3.5%), huit autres dont les gens étaient déménagés (2%) et cinq où on a refusé de répondre à nos questions (1.2%). Nous avons donc visité 370 foyers francophones, soit 20.1% de leur nombre total dans la cité. La comparaison, pour chaque secteur, entre le nombre de foyers visités et le nombre de foyers francophones révèle la bonne répartition et la qualité de l'échantillon.

(1) Ainsi les familles Leblanc devenues des familles White, etc.

(2) C'est le cas de familles Morrison, Fergusson, etc.

Tableau 1

Rapport entre les foyers interrogés et le nombre de foyers francophones dans chaque secteur de la cité.

Secteurs (1)	Foyers interrogés	% de l'échantillon	Foyers franc. du secteur	% du total des foyers franc. de la cité
Nord-ouest	21	5.6	173	9.4
Centre-ouest	72	19.4	373	20.3
Sud-ouest	67	18.1	273	14.9
Centre	111	30.	513	27.9
Est	99	26.7	507	27.5
TOTAL	370	100	1,839	100

Ainsi furent interrogés 370 des 1,839 foyers francophones de la cité, soit 20.1%. Le registre de notre échantillon est donc très ample et sa répartition dans les divers secteurs de la cité respecte assez bien la répartition réelle des foyers francophones dans ces mêmes secteurs. Nous avons ainsi interrogé 12.1% des foyers francophones du nord-ouest, 19.3% des foyers francophones du centre-ouest, 24.5% de ceux du sud-ouest, 21.6% de ceux du centre et 19.5% de ceux de l'est. Le secteur nord-ouest est plus faiblement représenté mais nous y avons tout de même interrogé 12% des foyers francophones qui s'y trouvent, ce qui est satisfaisant.

Notre échantillon atteint-il proportionnellement les différentes couches socio-professionnelles? Nous ne pouvons répondre qu'approximativement à cette question car nous n'avons aucun point de comparaison valable. Il existe bien des études des catégories socio-professionnelles de la cité, encore qu'elles soient incomplètes (2), mais aucune ne concerne spécifiquement

(1) Cf. carte de Bathurst, appendice II, p. 121.

(2) Ainsi, l'étude la plus complète que nous avons trouvée, ne donne pas la répartition des professionnels et des personnes travaillant à leur propre compte.

le seul groupe francophone. Or, il nous semble permis d'émettre l'hypothèse qu'il y a des différences notables dans la structure socio-professionnelle des groupes francophone et anglophone. Par exemple, les anglophones encadrent avec une très forte majorité les principales industries de la cité. Nous donnons à titre indicatif la répartition socio-professionnelle des personnes interrogées (tableau 2). L'étude faite par le Département de la Main-d'oeuvre (tableau 3) en 1967 peut servir de comparaison approximative.

Tableau 2

Répartition socio-professionnelle des personnes interrogées.

Occupation	Nombre	%
Entrepreneurs, cadres, commerçants	32	9.3
Militaire	1	.3
Services	55	16.1
Employés	21	6.1
Ouvriers (1)	114	33.4
Ouvriers spécialisés (2)	55	16.1
Professionnels	29	8.5
Retirés, invalides	34	9.9
TOTAL (3)	341	100

- (1) La catégorie « ouvriers » inclut les journaliers, les mineurs, les employés de la papeterie qui ne sont pas spécialisés.
- (2) La catégorie « ouvriers spécialisés » compte aussi bien les ouvriers spécialisés travaillant à la papeterie ou à la mine, que les électriciens, les mécaniciens, etc.
- (3) Ce total de 341 indique que 29 foyers n'ont pas déclaré d'occupation. Lorsque le père et la mère travaillaient, nous avons retenu l'occupation du père.

Ce tableau démontre que la moitié des personnes interrogées appartiennent à la classe ouvrière et plus de 22% travaillent comme commis de magasin, employés de bureau, etc. A noter que nous avons inclus dans le groupe des professionnels les professeurs et les prêtres, ceci nous permettant par la suite une meilleure étude des relations qui existent entre le degré d'instruction et le degré d'anglicisation.

Tableau 3

Répartition occupationnelle des personnes vivant dans la cité de Bathurst (1).

Occupation	Nombre	8%
Mines	1.011	19.9
Pulpe et Papier	1,285	25.3
Bois	188	3.7
Manufact. et Constr.	179	3.5
Service, Commerce	1,494	29.4
Gouvern. - Service d'éduc. et de santé	770	15.2
Transport et Communie.	150	3.
TOTAL	5,077	100

(1) CIC - Northeast New Brunswick Community Plans - Bathurst - Part V, January 1968, p. 77.

3. — Plan du travail

Nous avons divisé notre exposé en quatre parties. La première situe Bathurst dans l'espace et le temps. La deuxième, centrée sur le rythme d'anglicisation du groupe francophone de la cité, présente l'éventail des différentes attitudes de ces francophones à leur langue. Nous distinguons ainsi quatre catégories : les francophones « décédés », « mourants », « anémiques » et « vigoureux ». Nous tentons par ailleurs d'établir si cette anglicisation est en croissance ou en régression. Nous étudions aussi dans cette seconde partie la relation possible entre le phénomène de l'anglicisation et celui de la natalité, entre l'anglicisation et le fait de vivre dans tel ou tel secteur de la cité. Dans la troisième partie, nous tentons de découvrir les principales causes de la situation décrite et dans la quatrième et dernière partie, nous faisons les recommandations les plus urgentes qui semblent s'imposer.

Puisse l'ensemble de ce travail atteindre son but, celui de servir la communauté francophone de la cité de Bathurst et, par elle, toute cette jeune et dynamique cité.

PIERRE POULIN, *c.j.m.*

Paris, ce 10 janvier 1969.

PREMIÈRE PARTIE



LA CITÉ DE BATHURST

LE MILIEU SPATIO-TEMPOREL

Chapitre I. — La géographie de Bathurst

Article 1. — La géographie physique

Le site enchanteur sur lequel s'est construite la cité de Bathurst était destiné, de par sa nature même, à devenir un centre urbain. En effet, à l'époque où la circulation se faisait dans le pays par la voie des eaux, le site de Bathurst offrait à la fois un port d'attache naturel s'ouvrant sur la baie des Chaleurs et l'Atlantique, et un point de départ pour sillonner l'arrière pays sur les quatre rivières qui viennent se jeter dans la baie autour de laquelle Bathurst est construite. Cette baie, protégée des vents du large par la Pointe à Caron et la Pointe Alston, entre lesquelles se faufile un passage vers la mer, est située tout au fond de la baie des Chaleurs. Les Micmacs l'appelaient la baie de Nipisiguit, du nom de la rivière la plus importante qui s'y jette et dont les « eaux bouillonnantes » avaient suggéré son nom aux Indiens. La baie de Nipisiguit se prolonge elle-même en un étroit bassin dans lequel se jettent deux rivières, la rivière du Mitan et la Petite Rivière. Entre le bassin et la rivière Nipisiguit s'allonge une langue de terre sur laquelle est construit l'actuel centre de la ville. Au fond d'une autre anse de la baie, au nord-ouest de la ville, la rivière Tétagouche achève sa course. Quatre rivières et un havre ouvert sur la mer, il n'en fallait pas plus pour faire de ce coin de terre un point de rencontre, un lieu d'échange et d'habitation. Des collines aux pentes très douces viennent mourir au bord de ces nappes d'eau.

La rive est de la Nipisiguit est reliée à l'autre rive par un pont qui donne accès au centre de la ville. Ce centre est relié au sud-ouest par une jetée et au centre-ouest par un pont. Les deux ponts permettent à la route nationale reliant Moncton aux frontières du Québec de franchir la baie de Nipisiguit. Cette dernière est devenue un port de mer et, à l'ouest de la ville, un aéroport attend le commencement de vols réguliers permettant d'atteindre les principales villes du Canada en peu de temps. Ainsi, jadis grâce aux rivières et à la mer, aujourd'hui par la route, le rail, l'avion et la mer, Bathurst demeure un carrefour.

Cette cité est entourée de toutes parts par la forêt, à l'exception de cette partie qui donne sur la mer. Ces forêts, au

nord et au sud, abritent des gisements miniers dont l'exploitation est commencée depuis quelques années. Point de rencontre entouré de forêts et de mines, Bathurst devait devenir un centre commercial et administratif où l'industrie du bois, de la pulpe et du papier, et l'exploitation des mines devaient assurer le gagne-pain de la majeure partie de sa population (1). La cité se trouve cependant dans une région en voie de développement, dont le niveau de vie est l'un des plus bas au Canada.

Le centre de la ville abrite le centre commercial, la papeterie, les services municipaux, provinciaux et fédéraux, les principaux centres de loisir et les deux écoles secondaires de la ville. Sur les hauteurs du sud-ouest de la cité sont situés la gare ferroviaire et le Collège de Bathurst. L'est et l'ouest de la ville sont principalement des centres résidentiels mais l'ouest compte aussi un important moulin de bois et un centre d'achat ouvert depuis quelques mois.

Ce point de terre est situé dans le Nouveau-Brunswick, l'une des dix provinces du Canada et l'une des quatre provinces dites de l'Atlantique. Donc, trois gouvernements ont autorité sur la cité. Le gouvernement fédéral dont le siège est à Ottawa, le gouvernement provincial dont la capitale est Fredericton et le gouvernement municipal ou conseil municipal composé d'un maire et de conseillers. Traditionnellement, les maires élus sont tour à tour d'ascendance anglaise, française et irlandaise et, en principe, les délibérations au conseil municipal peuvent se faire en anglais ou en français.

Article 2. — La géographie humaine

Selon les chiffres fournis par la cité, au printemps 1968, Bathurst a une population de 15,822 habitants dont 2,176 francophones, 5,951 anglophones et 7,695 bilingues. Ces chiffres, évidemment, n'indiquent pas pour les 7,695 bilingues leur origine ethnique. Pour départager ces bilingues entre les deux grands ethniques qui composent la population de la cité, nous avons eu recours à d'autres sources.

(1) Près de 80% de la force du travail de la cité est employée dans ces secteurs, Cf. CIC - Northeast New Brunswick Community Plans, Bathurst, part V, p. 75.

Une première source — les statistiques compilées par l'évêché de Bathurst — indique que la cité compte 6,945 personnes d'origine anglophone (soit 45%), 8,792 d'origine francophone (soit 55%) et 85 autres citoyens dont l'origine n'est ni anglaise, ni française. Ces chiffres indiquent bien que la très grande majorité des bilingues sont des citoyens d'origine francophone.

Nous avons tenté une deuxième vérification en consultant les listes électorales, après les élections provinciales de l'automne 1967. Ces listes ne donnent que les noms des personnes ayant vingt et un ans et plus. Mais on peut légitimement conclure que les moins de vingt et un ans seront plus nombreux dans les familles francophones que dans les familles anglophones puisque le taux de natalité est plus élevé chez les francophones. Nous avons compilé tous les foyers en distinguant les noms d'origine française ou anglaise et nous en sommes venus à la conclusion qu'il y a à Bathurst 1,839 foyers sur 3,077 dont le nom est français, soit 60% des foyers. Ces chiffres sont corroborés par le rapport du CIC, déjà mentionné, selon lequel en 1966 il y avait à Bathurst 3,033 foyers dans la cité (1). Notre compilation faite deux ans plus tard, donne 44 foyers de plus. On peut donc la considérer comme très proche de la réalité. Le même rapport indique que dans la paroisse de Bathurst, selon le recensement de 1961, il y aurait 5,477 britanniques, 9,952 francophones et 485 personnes d'origines ethniques différentes pour des pourcentages respectifs de 34.4%, 62.5% et 3.1% (2). Or, la « Paroisse de Bathurst », du moins au point de vue population, recouvre à peu près la cité de Bathurst, même si son territoire est beaucoup plus grand. Car la majeure partie des territoires de la paroisse situés en dehors de la cité sont inhabités et ne comptent que 3,000 habitants environ. Nous pouvons donc estimer à près de 9,000 et à près de 60% la population d'origine francophone habitant la cité.

Comme l'indique le tableau 4, ces francophones se répartissent inégalement dans les cinq secteurs de la cité, précédemment définis.

(1) CIC, *op. cit.*, p. 111.

(2) *Id.*, p. 65.

Tableau 4

Répartition des habitants d'origine francophone ou anglophone dans les cinq secteurs de la cité de Bathurst (1).

Secteurs	Foyers francophones	%	Foyers anglophones	%
Nord-ouest	173	66	85	34
Centre-ouest	373	73	134	27
Sud-ouest	273	64	179	36
Centre	513	50	510	50
Est	507	60	330	40
TOTAL	1,839	60	3,077	40

Les francophones sont donc majoritaires dans tous les tiers de la ville à l'exception du centre où ils sont aussi nombreux que les anglophones. Mais le centre contient à lui seul le tiers de la population de la ville. Le centre et l'est où les familles francophones sont proportionnellement moins nombreuses abritent 60% de la population de la cité. Les francophones sont plus nombreux dans l'ouest où la densité de la population est moindre. Comme en fait foi cette répartition, les francophones ne se sont donc pas regroupés dans un coin précis pour former une espèce de ghetto. On les retrouve aux quatre coins de la cité et partout, en nombre considérable.

La cité de Bathurst est entourée d'autres localités dont les plus importantes sont Allardville, Petit-Rocher, Beresford, Pointe Verte. Or, si nous calculons la répartition de la population selon l'origine ethnique dans un rayon de vingt milles autour de la cité, nous découvrons que 92% de cette population est d'origine francophone (11,110 personnes) et 8% anglophone

(1) Rapport de Marie-Marthe Lavoie, f.m.a., sur le pourcentage des foyers dont le nom est francophone pour la cité de Bathurst, d'après les listes électorales de l'automne 1967.

(965 personnes) (1). Il y a donc dans la cité de Bathurst et dans ses environs immédiats une population de 27,897 habitants dont 19,902 personnes d'origine francophone (71.3%) et 7,910 personnes d'origine anglophone (28.5%). Par conséquent, la cité est à faible majorité francophone et les environs sont à très forte majorité francophone.

Au surplus, si nous considérons tout le comté de Gloucester, dont Bathurst est le chef-lieu, la population est francophone dans une proportion de 86% (2). La cité est donc le chef-lieu d'un comté à prédominance francophone. Ce comté est limité au nord par le comté de Restigouche qui compte 61% de francophones, et au sud par le comté de Northumberland dénombrant 27% de francophones. Toute la région du nord-est du Nouveau-Brunswick qui englobe sept comtés est à majorité francophone dans une proportion de 3 habitants sur 5, soit 60%.

Enfin, le Nouveau-Brunswick est habité par 329,940 habitants d'origine britannique (55.1%) et 232,127 d'origine francophone (38.8%). Les francophones de Bathurst vivent donc dans une région à majorité francophone et dans une province où les francophones constituent une très forte minorité.

De 1911 à 1966, la population de la « Paroisse de Bathurst », la ville étant incluse, est passé de 6,208 à 18,256 habitants. En 55 ans, elle a donc triplé. Pendant la même période, la population de la ville, devenue cité depuis moins de trois ans, a quintuplé grâce non seulement à l'accroissement naturel mais aussi aux nombreuses annexions (3). La consultation de la pyramide d'âges révèle cependant que l'émigration de la population est assez importante puisque, par exemple, il y a une baisse de 6.8% de la population mâle de 20-24 ans par rapport à celle de 10-14 ans (4).

Au point de vue religion, la grande majorité de cette population est catholique romaine. Le recensement de 1961 donnait une proportion de 83.3% de catholiques pour la « Paroisse de Bathurst » à l'exclusion de la ville de Bathurst qui ne comptait

(1) Evêché de Bathurst, Recensement de 1966.

(2) Ces chiffres et ceux qui suivent sont tirés du recensement canadien de 1961.

(3) CIC, *op. cit.*, p. 62.

(4) *Id.* p. 66.

alors que 5,494 habitants contre 10,131 pour la « Paroisse » environnante. La population protestante est cependant plus grande dans la ville que dans les territoires situés dans la paroisse, hors des limites de la ville (1).

Chapitre 2. — Bathurst dans le temps

Une référence à l'histoire est nécessaire si nous voulons bien comprendre la situation du groupe francophone vivant aujourd'hui dans la cité de Bathurst. Car ce qui est modelé patiemment par l'histoire pendant des siècles influence profondément ses héritiers. Le groupe francophone de Bathurst ne fait pas exception. Aussi nous voulons donner ici les grands traits de cette histoire, ceux du moins qui nous semblent de prime importance pour comprendre la situation actuelle, et nous laissons aux historiens le soin d'écrire une histoire plus complète de la cité (2).

Il est souvent arbitraire de diviser l'histoire en périodes délimitées par des dates précises, car le cours évolutif de la vie échappe la plupart du temps aux fixations précises du chronomètre. Mais il y a toujours des événements-charnières qui nous permettent de garder les grandes lignes d'une évolution beaucoup plus discrète. Nous divisons donc l'histoire de la francophonie de Bathurst en trois étapes :

1. Première période : Présence française 1534-1761.
2. Deuxième période : La francophonie silencieuse 1761-1920.
3. Troisième période : Les jalons d'une résurrection francophone 1920-1968.

(1) CIC, *op. cit.*, p. 67.

(2) Comme source, nous avons consulté principalement l'édition spéciale du *Northern Light* publiée le 16 juillet 1962 lors du cinquantenaire de la ville, *Le Drame Acadien*, de Antoine Bernard, le rapport du CIC, les archives de l'évêché et *Treasure Trove in Gaspé and The Baie des Chaleurs*, par Margaret G. Mac Whirter.

Article 1. — Présence française 1534-1761

Habitée depuis longtemps par les Indiens de la tribu des Micmaes, la région de Bathurst entre dans l'histoire officielle en même temps que le Canada. Car, à son premier voyage au Canada en 1534, Jacques Cartier explore les côtes du Nouveau-Brunswick actuel et pénètre dans la baie de Nipisiguit où il échange des cadeaux avec les Micmaes. Mais il est permis de croire que les Indiens entendaient déjà depuis plusieurs années cette langue étrange venant de l'autre côté de la mer, car il semble bien que les pêcheurs bretons fréquentaient ces parages depuis quelque temps. Pendant près d'un siècle, le contact de la France avec ces lieux ne se fera qu'au hasard de ces haltes de repos et il faut attendre 1620 pour assister à une première implantation française sur les bords de la baie de Nipisiguit. Cette année-là un récollet, installé depuis peu sur l'île de Miscou (!), fonde une mission catholique à Nipisiguit. Cela allait de soi. Les premiers colons français emmenaient avec eux des missionnaires qui voulaient christianiser nos Indiens. Ces derniers vivaient en nomade, mais la baie de Nipisiguit, pour les raisons données précédemment, était un point de rencontre. D'ailleurs, pour passer de la baie des Chaleurs à la région de la Miramichi, on passait tout simplement par la rivière Nipisiguit, séparée de la Miramichi par un court portage. Cette mission devait recevoir par la suite la visite des Jésuites et des Capucins dont les plus connus sont les pères André Richard (1646), Balthazar, de Paris (1648) et Leclercq (1676). Mais cette mission ne recevait que périodiquement la visite des missionnaires et il semble bien que, jusqu'en 1652, aucun colon français n'était établi à Nipisiguit. S'il y en avait, peut-être pourrait-on compter quelques familles. Car les établissements français étaient beaucoup plus au sud, dans la région de Port-Royal et du Cap-Breton dans l'actuelle Nouvelle-Ecosse et il était déjà difficile de trouver en France des colons pour peupler ces endroits. Comme les conditions de vie étaient difficiles et qu'il fallait se regrouper pour se défendre, en cas de besoin, il nous semble difficile d'admettre que des colons se soient définitivement installés à Nipisiguit, loin des autres installations françaises.

(1) Cette île est située à environ 70 milles à l'est de Bathurst, sur les côtes de l'Atlantique.

Mais l'autel érigé, le comptoir commercial suit et c'est en 1652 (1) que Nicholas Denys, le gouverneur de l'Acadie, s'établit à Nipisiguit, après bien des tribulations au Cap-Breton et à Miscou. Il s'installe sur la Pointe-au-Père, aujourd'hui Pointe Fergusson, où se trouvait depuis 1645 la première chapelle de Nipisiguit (2). Nicholas Denys avait promis en France d'installer ici une quarantaine de familles; il ne le fera jamais. En 1671, il rentre en France et laisse ses domaines à son fils Richard qui s'installe à Miramichi. En 1688, Nicholas Denys meurt à Nipisiguit, sur la Pointe Fergusson, peu d'années après son retour de France. A cette époque, Nipisiguit compte 103 Français et plusieurs centaines d'Indiens (3). Mais Richard meurt en 1691, l'année suivante les Français sont chassés de Nipisiguit par le chef indien Halion. C'est le silence à Nipisiguit jusqu'en 1755. Le recensement de l'Acadie, fait en 1707, ne mentionne pas Nipisiguit. Pour toute l'Acadie, on dénombre 1,507 habitants vivant dans les établissements de Port-Royal, les Mines, Beaubassin et Chipouidy (4). Tous ces établissements sont situés en Nouvelle-Ecosse. En 1724, des visiteurs de passage dans la région ne trouve aucun Français (5). Un autre recensement, fait en 1727, mentionne 927 familles pour l'Acadie, mais Nipisiguit n'est pas mentionné et tous les établissements cités sont situés en Nouvelle-Ecosse, même si quelques-uns ne sont pas très loin des frontières de l'actuel Nouveau-Brunswick, comme Pisiquid (actuel Windsor) et Cobiquid (actuel Truro) (6). Les recensements de 1730 et 1749 dénombrent respectivement 5,000 et 10,000 Acadiens mais la vie de l'Acadie est toujours concentrée au sud de Nipisiguit.

Mais 1755 arrive... et les Britanniques veulent angliciser et protestantiser la population acadienne. La tension monte et bientôt, le grand coup est donné. Les Acadiens refusent de renier leur langue et leur religion? On les déportera donc. Et c'est ainsi que la langue française est entendue de nouveau sur les rives de la baie de Nipisiguit. Plusieurs déportés s'échappent et viennent se réfugier ici, plus au nord. Le nombre des réfugiés doit être assez considérable, car, rejoints par les Bri-

(1) Certains auteurs comme Bona Arsenault parlent de 1651.

(2) Cf. A brief history of Holy Family Parish, 1961.

(3) CIC, *op. cit.*, p. 19.

(4) Bernard, *op. cit.*

(5) CIC, *id.*, p. 19.

(6) Bernard, *id.*

tanniques, 180 d'entre eux seront chassés de nouveau en 1761 et seulement quelques-uns seront autorisés à demeurer sur place. Ils formeront le noyau de ces « silencieux » de la période suivante.

En somme, cette première période nous semble bien résumée par le titre que nous lui avons donné: « Présence française ». Car l'établissement de Nipisiguit paraît à cette époque comme marginale et la véritable vie française s'élabore au sud, en Nouvelle-Ecosse, où le climat était un peu moins rigoureux. Nous pouvons condenser cette première période en quelques points:

1. A partir de 1620, présence, sinon permanente, du moins périodique, de missionnaires français.
2. L'établissement de Nicholas et Richard Denys, de 1652 à 1691, qui ne comptera à son apogée qu'une centaine de colons français.
3. Une période de silence s'étendant de 1691 environ à 1755, marquée, ici et là, par le passage d'un missionnaire français.
4. L'implantation définitive des Français à Nipisiguit occasionnée par la déportation de 1755, avec la présence en 1761 d'environ 200 Français.

Article 2. — La francophonie silencieuse 1761-1920

En 1761, une ère se termine et une autre commence. Maîtres du territoire mais peu nombreux jusqu'à ce jour, les Français seront maintenant de plus en plus nombreux mais perdront la maîtrise du terrain. Autour des quelques Acadiens qui furent autorisés par les Britanniques à demeurer à Nipisiguit en 1761, vont se regrouper assez rapidement d'autres réfugiés acadiens si bien qu'en 1778, l'établissement français de Nipisiguit est important (1).

Mais « la langue anglaise vient déloger la langue française (2) et, en 1768, le commodore Walker s'établit à Nipisiguit.

(1) CIC, *op. cit.*, p. 20.

(2) "Following 1755, the waters of the Nepisiguit heard a different tongue for the Acadians were replaced by people of English, Scotch and Irish ancestry. The English tongue displaced the French and gradually the activity of the fur trader gave way to the farmer and the lumberman." Bathurst, The Convention Centre of the North Shore, Bathurst, 1962.

Il est le premier colon anglais et son établissement est important. Il a trois résidences: l'une, d'hiver, à Youghall, une autre, d'été, à Alston Point et un camp de pêche à cinq milles en amont de l'embouchure de la Nipisiguit. Il se lance dans la traite des fourrures et dans la pêche à la morue et au saumon. Mais en 1776, ses établissements sont pillés par des révolutionnaires américains et Walker retourne en Angleterre.

Les Acadiens demeurent donc seuls encore une fois. Mais cela ne doit pas durer longtemps, car à partir de 1784, des immigrants écossais et anglais s'établissent à Bathurst. Ainsi le colonel Gould se voit attribuer 2,000 acres de terrain sur la rive est de la baie de Nipisiguit. Les nouveaux immigrants britanniques entreprennent le commerce du bois et du poisson. Pendant ce temps, les exilés acadiens continuent d'affluer et se réfugient à l'ouest, sur la Pointe-au-Père. Ainsi le français est parlé à l'ouest et l'anglais au centre et à l'est.

La construction d'une église en 1795 et la formation d'une première paroisse, la paroisse Saint-Pierre, est un indice de l'importance du groupe acadien. D'ailleurs, l'ensemble du territoire, aujourd'hui appelé Bathurst, s'appelle alors le village Saint-Pierre. Au tournant du siècle, il semble bien que les Acadiens forment le groupe majoritaire. En 1803, lors de sa visite, Mgr Denaut, de Québec, trouva 900 acadiens dans Restigouche et Gloucester (1) et, en 1811, lors de la visite pastorale à Saint-Pierre, 200 communiants de Nipisiguit et les quinze familles établies depuis cinq ans à Petit Rocher font cortège à l'évêque (2). Sans doute, pouvait-il se trouver quelques Britanniques de foi catholique, mais ils ne devaient pas être très nombreux, car les immigrants venaient d'Ecosse et d'Angleterre, pays à grosse majorité protestante à cette époque. Par contre, le flot d'immigrants irlandais vers l'Amérique n'avait pas encore commencé.

En 1817, se produit un événement important pour l'Acadie et les francophones de Saint-Pierre: les catholiques du Nouveau-Brunswick sont détachés de Québec et rattachés à Halifax. Par la suite, ils dépendront de Charlottetown, en 1829, de Saint-Jean, en 1842, et, enfin, de Chatham à partir de 1860. La pa-

(1) Bona Arsenault, *Histoire et Généalogie des Acadiens*, tome 1, Le Conseil de la Vie française, Québec, 1965, p. 331.

(2) A. Bernard, *op. cit.*, p. 345.

roisse Saint-Pierre, devenue paroisse Sainte-Famille, sera donc sous la dépendance d'évêques anglophones pendant tout le XIX^e siècle. Nous reviendrons sur cette question du rôle joué par l'Église dans la vie de la francophonie de Bathurst, mais disons pour le moment qu'à l'arrivée du clergé irlandais, prenant la relève du clergé français, la francophonie perdait son dernier appui culturel.

En 1828, le village Saint-Pierre devient Bathurst du nom du secrétaire aux Colonies. Un arpenteur-géomètre, monsieur Scully, est alors envoyé à Bathurst pour préparer le site d'une nouvelle ville sur la péninsule de terre qui se situe entre la Nipisiguit et le bassin, et qui constitue aujourd'hui le centre de la ville. En 1832, Bathurst compte 600 habitants dont une moitié est acadienne et l'autre moitié d'origine britannique. Depuis vingt ans environ, la population francophone a donc augmenté d'une centaine d'âmes environ pendant que la population d'origine britannique augmentait plus rapidement. D'ailleurs, indice de cette croissance rapide, la première église presbytérienne est inaugurée en 1827 (1). Jusqu'à la fin du siècle, Bathurst se développe comme centre commercial. La compagnie Chmard y construit son premier bateau, l'industrie du bois se développe et les noms qui président à ce développement de Bathurst sont pratiquement tous de descendance britannique comme les Eddy, Kent, Smith, Dunn, etc. Quelques noms français apparaissent bien ici et là; ils font figure néanmoins de comètes passant brièvement dans le ciel anglophone qu'est la vie économique et sociale de Bathurst.

Au début du XX^e siècle, Bathurst peut déjà prétendre au titre de ville, mais le territoire incorporé en 1912 sous le nom de ville de Bathurst se réduit en somme à ce qu'est aujourd'hui le centre. L'ouest, le sud et l'est ne faisaient pas partie de ce territoire, mais la ville comptait 960 habitants. Dès 1912, commence la tradition selon laquelle le maire de la ville est successivement un anglais, un français et un irlandais. Quelle était la situation des francophones dans cette ville de Bathurst de 1912? La composition du premier conseil de ville est, jusqu'à un certain point révélatrice. Le maire est anglophone bien que cinq des huit échevins portent des noms acadiens. Toutefois les prénoms d'au moins deux de ces acadiens sont

(1) Margaret G. Mac Whirter, *Treasure Trove*, p. 102.

anglicisés. Il semble tout de même que les francophones aient été très nombreux dans la petite ville.

Les dernières années de cette époque sont décisives pour Bathurst. En 1907, la Bathurst Lumber Co. récemment incorporée, fait l'acquisition de l'un des deux plus importants moulins de bois de la ville, appartenant à la Summer Co. Cinq ans plus tard, l'année de la naissance de la ville, elle achète l'autre moulin, propriété de Adams, Burns & Co. En 1919, l'expansion de cette compagnie se poursuit avec l'acquisition de la Bathurst Electric and Water Power Co. L'augmentation de la population de la ville se fait rapidement et est proportionnelle à la croissance de la Bathurst Lumber Co. qui devient la Bathurst Company Limited, en 1921, et la Bathurst Power & Paper Company Limited, en 1928. En 1921, on recense environ 4,000 habitants dans la ville et autant dans la paroisse de Bathurst, autour de la ville.

Nous avons intitulé cette deuxième période « La francophonie silencieuse ». Pourquoi? Les lignes qui précèdent l'ont à peu près souligné. Les Acadiens sont nombreux dans la paroisse de Bathurst, pourtant ils sont pratiquement réduits au silence de leur langue. Le commerce et l'industrie sont presque totalement monopolisés par les citoyens d'origine britannique. L'école est anglaise et le sera encore longtemps pour la majeure partie du territoire. Même dans le dernier retranchement de l'Acadien, l'église paroissiale, le français devient de plus en plus rare. Plusieurs Acadiens sont élus au conseil de ville, en 1912, mais la langue employée dans les délibérations et l'administration est le plus souvent l'anglais. Le milieu de travail est anglophone. L'Acadien comme tel est forcément réduit au silence.

Cette période, la plus sombre sans doute pour les Acadiens de Bathurst, a déjà vu des initiatives isolées prendre racine, ici et là, sur le sol du Nouveau-Brunswick, gages d'un avenir plus prometteur pour les Acadiens en général et les francophones de Bathurst en particulier. Ces germes vont se multiplier dans la période suivante et laisser présager une époque où le francophone sera de nouveau chez lui à Bathurst.

Article 3. — **Les jalons d'une résurrection francophone 1920-1968**

La vie francophone du Nouveau-Brunswick a connu en effet quelques discrètes victoires pendant les quarante ou cinquante dernières années de la période précédente. En effet, la fondation, en 1854, du séminaire Saint-Thomas de Memramook, qui devait devenir dix ans plus tard le collège Saint-Joseph, préparait la première génération d'une élite qui pourrait permettre peu à peu à l'Acadie de se remettre de ses blessures. Le gouvernement avait bien voté, en 1871, une loi créant l'école anglophone et neutre, cependant, devant le mécontentement de la population francophone et de la population irlandaise, le gouvernement reconnaît aux Acadiens dès 1875 le droit d'avoir leurs écoles là où ils sont en majorité. Il est vrai que les maîtres n'étaient formés qu'en anglais et que les études de français ne sont couronnées d'aucun certificat, seulement une brèche est ouverte.

En 1881, se réunit le premier congrès national acadien. Ce congrès était appelé à rendre service à l'Acadie par la suite.

En 1899, les Eudistes fondent le Collège de Caraquet qui se transporte à Bathurst, en 1916, et vient assurer aux jeunes francophones de la région une formation classique et une préparation à l'université. Mais, en 1920, tous ces efforts n'ont pratiquement pas touché Bathurst, pas même la fondation du collège de Bathurst, nommé alors le Collège du Sacré-Coeur. L'enseignement dans les écoles de la ville étant donné en anglais, les jeunes de Bathurst, pour la plupart, ne pouvaient poursuivre leurs études dans cette institution. Malgré tout, le collège enseignait à de jeunes Acadiens de la région qui pourraient bientôt prendre part à la vie, tant de l'Eglise que de la société civile, lorsque les circonstances le permettraient.

Précisément, l'année 1920 nous semble importante pour les francophones de la ville. Elle est le point de départ d'une lente remontée. Peu à peu des jalons étaient posés le long de la route pour permettre un jour aux francophones de se détacher de la « remorque » pour reprendre le « volant ».

Un événement est au début de cette lente remontée pendant laquelle l'Acadien se départira peu à peu de son silence: c'est

la nomination de Mgr Patrice-Alexandre Chiasson, un endiste, comme évêque de Chatham, le 9 septembre 1920. Pour la première fois depuis plus d'un siècle, les Acadiens avaient un évêque parlant français et, mieux encore, un enfant du pays. Dès l'année suivante, la paroisse Sainte-Famille est dirigée par un curé de langue française alors que depuis soixante-quatre ans tous les curés étaient de langue anglaise. Le francophone pourra se retrouver un peu chez lui à l'église. En 1922, la paroisse de Bathurst-est est fondée et, là aussi, un curé de langue française, le père Auguste Allard, est nommé et prend immédiatement les mesures nécessaires pour assurer l'enseignement du français dans les écoles. Jusqu'alors, les fidèles de Bathurst-est dépendaient de la paroisse du Sacré-Coeur, située au centre de la ville, fondée en 1881, et dont les curés étaient de langue anglaise. A son arrivée, le père Allard trouva 324 familles catholiques dont 272 françaises (84%) et 52 anglaises (15.9%), quatre autres familles étant d'origine allemande ou italienne (1). Sur les instances du curé, le français est enseigné dans trois des écoles de la paroisse qui en compte cinq (2). Le 15 mai 1938, l'évêché de Chatham est érigé à Bathurst. Cette date s'inscrit dans la logique de la nomination de Mgr Chiasson, en 1920, et est un autre événement décisif pour la francophonie de Bathurst. Le 25 juillet 1942, Mgr Camille-André Leblanc était nommé évêque de Bathurst et le travail se continue. Deux nouvelles paroisses sont fondées, celle de Bathurst-sud, en 1944, et celle de Notre-Dame-du-Rosaire, au nord-ouest, en 1958.

Dans la lancée de la re francisation de l'Eglise s'inscrit la re francisation, plus lente il est vrai, de certaines écoles de la ville. Des cours bilingues sont instaurés à l'école Notre-Dame, en 1941-42, à l'école de Bathurst-est, en 1943, à l'école de Bathurst-sud, en 1953, à l'école du Sacré-Coeur, en 1955, à l'école Sainte-Famille, en 1959 et à l'école Mgr-Leblanc, en 1963 (3). Beaucoup de cours sont encore donnés en anglais, les manuels sont anglais pour la plupart, mais il y a progrès. Le Collège de Bathurst, par contre, organise depuis déjà 1936 des cours

(1) Archives de la paroisse de Bathurst-est.

(2) *Id.*

(3) Renseignements fournis par MM. E. Picot, principal de l'Ecole Normale de Fredericton, C. Boucher, principal de l'école de Bathurst-sud et R.-A. Ouellette, surintendant du district numéro 4 et recueillis par M. Emery Goguen, du Bathurst High.

d'été destinés aux instituteurs et institutrices et aux étudiants âgés qui désirent terminer leurs études. Toutes ces initiatives ne répondent pas à une planification d'ensemble réalisée méthodiquement, elles sont l'aboutissement naturel du dynamisme inné d'un peuple qui ne veut pas mourir. Dans ce désordre apparent, il y a une convergence qui, avec le recul des ans, semble devoir être une marche irréversible vers un objectif final: la reconnaissance respectueuse du francophone comme un partenaire égal dans la construction de la cité.

La vie de la cité, pendant ce temps, est marquée par deux facteurs de développement, la construction d'une papeterie en 1922 et la découverte d'importants gisements miniers non loin de la ville. A la fin du siècle dernier, des mines avaient déjà été mises à jour et on les exploita pendant quelques années de 1907 à 1913. Ce n'est, en réalité, que depuis quelques années que ces mines sont véritablement exploitées. Ces industries, heureuse manne pour la cité, étaient conçues et dirigées par des anglophones et la langue de travail en ces lieux est toujours l'anglais. Ainsi dans la page de publicité publiée par la Bathurst Power & Paper Co. dans l'édition spéciale du *Northern Light*, à l'occasion du jubilé d'or de la cité en 1962, tous les membres du bureau de direction qui y sont photographiés sont des anglophones.

Dernier événement important dans l'histoire de cette période: l'annexion des secteurs est, sud et ouest entourant la ville et qui permet à Bathurst de devenir la plus jeune cité du Nouveau-Brunswick, en 1966.

Cette période se termine en 1968 et elle est dominée par la re francisation de l'Eglise, là où c'était nécessaire, et une amélioration progressive des services scolaires français offerts aux jeunes francophones de la ville. Mais au début de 1968, le français est toujours une langue tolérée sans statut juridique officiel.

Depuis quelques mois, nous avons commencé à vivre une nouvelle période qui, nous l'espérons, consacra officiellement le droit du francophone à évoluer dans sa langue et à voir cette langue respectée partout. La législature de Fredericton, au printemps 1968, votait le principe de la reconnaissance du français comme langue officielle dans la province. Cette loi tournait

une page de l'histoire du Nouveau-Brunswick et en commençait une autre qui, nous l'espérons, permettra une fois pour toutes au citoyen francophone de la province de se sentir chez lui, et au francophone de Bathurst de s'épanouir dans sa langue. Une quatrième période de l'histoire de la francophonie de la cité de Bathurst commence-t-elle à s'écrire? Nous le croyons.

DEUXIÈME PARTIE

**LA SITUATION LINGUISTIQUE
ET CULTURELLE DES
FRANCOPHONES DE BATHURST**

LES FAITS

Dans ce contexte que nous venons de décrire brièvement et au bout de cette marche historique, qu'est devenu ce groupe de francophones vivant dans la cité de Bathurst ? Quelle est sa situation à l'heure actuelle ? Peut-on déceler, à l'intérieur même du groupe de francophones, des attitudes et des tendances diverses ? La situation s'améliore-t-elle ou allons-nous vers une extinction progressive de ce groupe dans la cité ? L'école est-elle accessible au francophone et fréquente-t-il l'école française ? La situation du francophone varie-t-elle selon les secteurs de la cité qu'il habite ?

Dans cette deuxième partie, nous tenterons de répondre à ces différentes questions en nous basant sur les différentes enquêtes que nous avons réalisées depuis un an. Nous terminerons par un bref chapitre où nous démontrerons que l'anglicisation peut avoir un effet sur le taux de natalité de la famille francophone. Nous aurons donc quatre chapitres dans cette deuxième partie :

Chapitre 3. — *Les quatre catégories de francophones.*

Chapitre 4. — *La situation du francophone en 1968 : progrès ou recul ?*

Chapitre 6. — *La vitalité de la francophonie selon les secteurs de la ville.*

Chapitre 7. — *Anglicisation et natalité.*

Chapitre 3. — Les quatre catégories de francophones

Lors de l'enquête que nous avons réalisée le 11 juillet dernier auprès de la population francophone de la cité, nous avons discerné selon les réponses données au questionnaire quatre groupes différents au sein de la communauté francophone, groupes dont la vitalité française varie assez considérablement. Nous caractérisons ces quatre groupes par quatre qualificatifs et c'est pourquoi nous parlerons des « décédés », des « mourants », des « anémiques » et des « vigoureux » en admettant d'ailleurs que les limites entre ces différents groupes, en pratique, ne sont pas toujours clairement définies.

Article 1. — Les francophones « décédés »

Nous définissons le francophone « décédé » comme celui qui ne *peut* plus parler le français, celui, par conséquent, qui a complètement oublié sa langue, nous gardant bien d'ailleurs de lui imputer une culpabilité quelconque. Dans la troisième partie, nous tenterons alors de découvrir le « pourquoi » des situations: ici, nous nous contentons de constater les faits.

Nous avons donc posé deux questions aux personnes interrogées: Le père peut parler le français: oui () non (); la mère peut parler le français: oui () non (). Ces deux questions n'étaient pas un examen de grammaire, encore moins de style. Il s'agissait tout simplement de savoir si ces personnes pouvaient parler au moins un peu le français. Dans le foyer où il n'y avait qu'un célibataire, sa réponse était enregistrée sous le nom de père ou mère selon son sexe.

Les tableaux cinq et six nous permettent de déceler le nombre minimum des francophones que nous appelons « décédés ». C'est forcément un minimum car à ces francophones portant un nom français il faudrait ajouter ceux qui ont adopté une traduction anglaise de leur nom et n'est-il pas permis de croire que le nombre des « décédés » serait plus élevé parmi ces derniers?

Tableau 5

Les « Pères » ou « Mères » qui ne peuvent plus parler le français dans les différents secteurs de la cité.

Secteurs	Père				Mère			
	Oui	%	Non	%	Oui	%	Non	%
Nord-ouest	16	88.8	1	5.9	18	90	2	10
Centre-ouest	69	95.8	3	4.2	61	88.4	8	11.6
Sud-ouest	58	89.2	7	10.8	56	86.1	9	13.9
Centre	95	98.1	7	6.9	96	87.2	14	12.8
Est	89	91.7	8	8.3	86	89.5	10	10.5
TOTAL	327	92.7	26	7.3	317	88.1	43	11.9

Ce tableau appelle quelques remarques:

1. Il n'y aurait donc que 7.3% d'hommes et 11.9% de femmes qui ne peuvent plus parler le français pour l'ensemble

de la cité. C'est relativement peu et si nous nous basons sur ces chiffres, nous sommes d'accord avec la conclusion du rapport Laurendeau-Duauton, à savoir que le degré d'assimilation est faible dans le comté de Gloucester et que le taux de persistance est de 96% (1). Mais le taux d'assimilation doit être plus élevé et le taux de persistance plus faible dans la cité de Bathurst car c'est là que la majeure partie de la population anglophone du comté est concentrée. Mais ces chiffres suffisent-ils pour révéler le degré d'assimilation totale des francophones de la cité de Bathurst? Nous ne le croyons pas et, comme nous l'indiquerons bientôt, il nous semble qu'il faut pousser l'analyse plus loin.

2. Ce tableau révèle que les femmes sont relativement plus assimilées que les hommes. Mais il ne faudrait pas conclure aussi vite car tous les hommes interrogés portaient un nom français et étaient d'origine ethnique française. Mais il est fort possible, en ce qui concerne les familles, que les épouses ne soient pas d'origine ethnique française. Par conséquent, les femmes qui répondent qu'elles ne peuvent pas parler le français ne sont pas nécessairement des francophones qui ne parlent plus leur langue mais peuvent fort bien être des personnes d'origine irlandaise, écossaise ou autre, n'ayant jamais parlé le français. Ce 11.9% de femmes ne pouvant pas parler le français ne désigne donc pas nécessairement des personnes assimilées. Et comme nous ne connaissons pas le nom de fille de ces femmes, nous ne pouvons départager les francophones assimilées des anglophones.

3. Les secteurs sud-ouest et est ont un taux particulièrement élevé de « décédés » masculins alors que dans le nord-ouest et le centre-ouest, ce taux est le plus bas. Du côté féminin, cependant, la différence entre les différents secteurs est moins significative mais le sud-ouest est encore le plus touché.

Ce tableau doit être complété, cependant, car il est important de connaître le nombre de foyers touchés par ce phénomène. Nous pouvons, en effet, trouver des foyers où les deux conjoints ne peuvent parler le français et des foyers où l'un des deux

(1) Cf. Rapport de la Commission Royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre 1: Les langues officielles, Ottawa, 1967, p. 35. Le taux de persistance indique le rapport existant entre le nombre de personnes d'origine française et le nombre de personnes ayant le français pour langue maternelle. Cette dernière est « la première langue que la personne a apprise et qu'elle comprend encore ».

conjoints, seulement, ne peut parler le français. Ainsi, dans l'est, nous voyons qu'il y a huit foyers où le père ne peut parler le français et dix foyers où c'est la mère; pouvons-nous en conclure que dix-huit foyers sont touchés par ce phénomène? Evidemment non, et le tableau six apporte une réponse à cette difficulté.

Tableau 6

Les foyers francophones « décédés ».

Secteurs	Foyers, et familles franc. où l'un des conjoints au moins ne peut parler franc.	Foyers où personne ne parle français	Extrapolation pour l'ensemble de la population francophone
Nord-ouest	2 sur 21 9.5%	2 sur 21 9.5%	16/173
Centre-ouest	11 sur 72 15.2%	9 sur 72 12.5%	47/373
Sud-ouest	13 sur 67 19.3%	12 sur 67 17.9%	49/273
Centre	15 sur 111 13.5%	14 sur 111 12.6%	65/513
Est	14 sur 99 14.1%	13 sur 99 13.1%	66/507
Total	55 sur 370 14.8%	50 sur 370 13.5%	243/1,839

Dans la première colonne de ce tableau, nous considérons tous les foyers du secteur où toutes les personnes, et au moins l'un des deux conjoints, ne peuvent parler le français. Il y a donc 55 de ces foyers pour notre échantillonnage, soit 14.8% de celui-ci. Par exemple, dans l'est, il y a 14 foyers où au moins l'un des deux conjoints ne peut parler le français, soit 14.1% des foyers. Ce pourcentage, comme les autres de cette première colonne, indiquent bien que le nombre des foyers touchés est assez considérable.

Cependant, il ne faudrait pas conclure que ces foyers sont complètement anglicisés. Il est certain que la conversation entre les époux se fera en anglais, si l'un d'eux ne peut parler le français. Mais que deviennent les enfants dans tout cela? Dans la deuxième colonne, nous relevons tous les foyers déjà mentionnés dans la colonne précédente, où la conversation des enfants est aussi en anglais (1). Il s'agit donc de foyers où le français est disparu même si, dans certains, l'un des conjoints peut parler le français. Il nous semble donc permis de conclure que ces foyers francophones sont complètement anglicisés. Ainsi, dans le secteur est, il y a 13 foyers sur 99 où au moins l'un des conjoints ne peut pas parler le français, où le français n'est utilisé par personne d'une façon habituelle, et où, par conséquent, il semble vraisemblable de conclure que les enfants ne peuvent parler le français.

Pour l'ensemble de la cité, il y aurait donc 13.5% des foyers francophones qui peuvent être considérés comme anglicisés. Dans 90% des cas, là où l'un des conjoints ne peut parler le français, la langue parlée à la maison est uniquement l'anglais. Car cinquante des cinquante-cinq foyers, où l'un des conjoints au moins ne peut parler le français, sont dans ce cas.

Le secteur sud-ouest se détache nettement de tous les autres pour le pourcentage d'anglicisation des foyers, avec 17.9%, alors que la moyenne pour la cité est de 13.5%. Tous les autres secteurs ont un pourcentage inférieur à cette moyenne et le nord-ouest est le moins anglicisé avec seulement 9.5% de foyers francophones décadés.

Dans la dernière colonne, nous appliquons le pourcentage trouvé à l'ensemble des foyers francophones du secteur et selon

(1) Nous étudions donc aussi les réponses faites à la quatrième question.

cette extrapolation 243 des 1,839 foyers francophones de la cité seraient décédés.

L'étude de ces deux premières questions nous permet donc d'affirmer qu'UN MINIMUM DE 13,5% DES FOYERS FRANCOPHONES DE LA CITÉ DE BATHURST SONT DÉCÉDÉS C'EST-À-DIRE ANGLICISÉS.

Article 2. — Les francophones « mourants »

Une personne « mourante » peut revenir à la vie mais ordinairement elle connaît à plus ou moins brève échéance la mort. En somme, il y a encore chez elle un souffle de vie et par conséquent un espoir, mais ce souffle est si tenu que ce n'est qu'exceptionnellement qu'elle peut survivre. La situation du mourant est donc très voisine de celle du mort et, dans le temps, quelques heures ou quelques jours suffisent pour faire du mourant un mort.

Le francophone « mourant » est donc dans une situation très voisine de celle du « décédé »; il n'est pas mort encore, mais il est condamné à mort et ses chances de survie sont très minces. Nous caractérisons ce francophone comme celui qui parle encore le français occasionnellement mais dont la langue habituelle, au foyer, est l'anglais.

Pour connaître l'importance de ce groupe, nous avons posé trois questions pour connaître la langue utilisée d'une façon habituelle par les parents au foyer, et par les enfants au foyer et en dehors du foyer.

Ces trois questions sont-elles suffisantes pour connaître notre « mourant »? Nous le croyons car il nous semble que le francophone qui ne parle plus habituellement sa langue au foyer et dont les enfants ne parlent pas le français ni au foyer, ni en dehors, est un francophone pour qui le français ne compte plus. Il abandonnera donc cette langue et il est bien probable que s'il a des enfants, ceux-ci ne pourront pas parler le français car ils ne l'auront jamais appris.

Non seulement ces trois questions sont suffisantes, mais elles sont nécessaires car le fait que les parents ne parlent pas habituellement le français au foyer ne serait pas nécessaire-

ment le signe d'un désintéressement face à leur langue. Car ils sont peut-être tenus de parler anglais parce que l'un des conjoints n'est pas francophone. A ce moment-là, il est important de connaître la langue parlée habituellement par les enfants car le conjoint francophone parle peut-être en français avec ses enfants et ceux-ci apprennent peut-être le français à l'école. Enfin, même si l'enfant parle habituellement l'anglais en dehors de chez lui parce que ses voisins ou ses amis sont de langue anglaise, s'il parle le français à la maison, nous avons là une indication du désir des parents d'éduquer leurs enfants dans leur langue.

Le tableau septième nous permet donc de distinguer ces « mourant » des autres que nous appelons les francophones « anémiques » et les francophones « vigoureux ».

Tableau 7

Les foyers francophones « mourants » de la cité de Bathurst.

Secteurs	Langue parlée par les parents au foyer (1)				Langue parlée par les enfants au foyer (1)				Langue parlée par les enfants en dehors (1)			
	Oui		Non		Oui		Non		Oui		Non	
	%	Non	%	Non	%	Non	%	Non	%	Non	%	Non
Nord-ouest	18	90	2	10	15	100			10	76.9	1	7.6 (2)
Centre-ouest	54	76	17	24	50	77	15	23	44	72.2	16	26.2
Sud-ouest	47	69.1	21	30.9	40	66.7	20	33.3	28	51.8	23	42.7
Centre	76	68.5	35	31.5	49	55	40	45	37	42.5	46	52.8
Est	77	78.5	21	21.5	66	72.6	25	27.4	57	62.1	27	29.3
TOTAL	272	74	96	26	220	68.8	100	31.2	176	57.3	113	36.7

(1) Le « oui » indique que la langue habituellement parlée est le français et le « non » que cette langue n'est pas le français, donc l'anglais. A noter que l'on demandait la langue HABITUELLEMENT parlée. Par conséquent, ceux qui répondaient qu'ils parlaient français de temps en temps étaient classifiés comme parlant habituellement l'anglais; inversement, ceux qui affirmaient qu'ils parlaient de temps en temps l'anglais étaient classifiés comme parlant habituellement le français.

(2) A la question « En dehors du foyer, les enfants parlent-ils habituellement le français » trois réponses étaient possibles soit oui, non ou je ne sais pas. Dans ce tableau, nous n'intégrons que les « oui » et les « non ». Notons que 18 ont répondu « je ne sais pas » soit 6%. Ces 18 réponses se répartissaient ainsi: Nord-ouest 2 (15.5%), centre-ouest 1 (1.6%), sud-ouest 3 (5.5%), centre 4 (4.7%), et l'est 8 (8.6%).

Ce tableau, le plus important de ce travail, permet de constater plusieurs phénomènes.

Tout d'abord, notons une gradation : il y a plus de parents parlant habituellement le français au foyer que d'enfants (74% contre 68.8% et il y a plus de foyers où les enfants parlent habituellement le français que de foyers dont les enfants parlent habituellement le français en dehors du foyer (68.8% contre 57.3). Nous reviendrons sur cette constatation un peu plus loin mais on voit tout de suite qu'elle est de très grande importance. Mais retenons pour le moment que dans 26% des foyers francophones de la cité de Bathurst, la langue habituellement parlée par les parents est l'anglais. Car s'ils ne parlent pas habituellement le français, ils parlent donc l'anglais. Ce pourcentage inclut cependant les foyers « décadés » ; si nous les excluons, nous restons avec 41 foyers soit 11.1%. Nous pouvons donc estimer qu'un minimum de 11.1% DES FOYERS FRANCOPHONES DE BATHURST SONT « MOURANTS » C'EST-À-DIRE QUE CE SONT DES FOYERS OÙ L'ON PEUT ENCORE PARLER LE FRANÇAIS MAIS OÙ ON NE LE PARLE PLUS DE FAÇON HABITUELLE.

Nous disons que c'est un minimum car ici encore, nous n'avons pas d'informations sur l'attitude des foyers francophones dont le nom de famille a été traduit en anglais. De plus, il est permis de penser que les enfants qui ne parlent pas habituellement le français ni au foyer, ni au dehors du foyer, viendront grossir les rangs des foyers francophones ne parlant plus le français.

Il est très important de noter aussi que pour 36.7% des foyers francophones de Bathurst, les enfants parlent habituellement l'anglais en dehors du foyer. Ce chiffre brutal révèle le caractère anglophone de la cité, et vient confirmer des constatations personnelles faites très souvent. Nous songeons, par exemple, à un certain coin de la cité où les foyers sont pratiquement tous francophones. Les enfants de l'un de ces foyers, dont les parents tiennent beaucoup à les éduquer dans la langue française, employaient cependant l'anglais dans leurs jeux avec les enfants francophones du voisinage. Dans les cours et sur les pelouses, ces enfants s'interpellaient dans la langue de Shakespeare. A quelques reprises, nous avons fait une petite expérience très intéressante ; en voiture, nous suivions

un autobus scolaire qui déposait les enfants chez eux après l'école. Or, la plupart du temps, ces enfants parlaient entre eux en anglais en sortant de l'autobus alors que la porte d'entrée de la maison où ils entraient portait un nom d'origine française.

Ce tableau démontre clairement aussi que certains secteurs de la ville sont plus anglicisants que d'autres. Ainsi, en ce qui concerne les parents parlant habituellement l'anglais au foyer, les secteurs sud-ouest et centre sont nettement au-dessus de la moyenne de la cité car il y a un écart de 5% d'avec cette moyenne. Le nord-ouest, par contre, est à l'autre extrême et a 16% de moins que la moyenne générale de ces foyers où les parents parlent habituellement l'anglais. Le centre-ouest et l'est sont entre les deux, se détachant nettement des deux extrêmes. Il y a donc un écart de 21.5% entre le nord-ouest et le centre. C'est tout de même très considérable.

L'étude de la langue parlée habituellement par les enfants au foyer révèle la même situation. Ainsi le centre est très au-dessus de la moyenne de la cité, l'écart étant de 13.8% et le sud-ouest est aussi légèrement au-dessus de la moyenne. A l'autre extrême, le nord-ouest ne présente aucun foyer dont les enfants parlent habituellement l'anglais. Il y a donc un écart de 45% entre le nord-ouest et le centre. L'est et le centre-ouest sont toujours entre les deux mais l'est a tout de même 4.4% de plus de foyers dont les enfants parlent habituellement l'anglais au foyer. Cette différence est une augmentation de près de 2% sur la différence précédente.

Les constatations sont les mêmes si nous considérons la langue parlée habituellement par les enfants en dehors du foyer. alors qu'il n'y en a que 1.6% dans le centre-ouest. Il est tout de même révélateur que 8.8% des foyers ignorent la langue parlée par leurs enfants en dehors du foyer; n'est-ce pas là un signe d'une moins grande préoccupation à ce sujet dans l'est?

A la suite de l'étude de ce tableau et des remarques qui précèdent, nous pouvons conclure :

- 1) QUE 12.5% DES FOYERS FRANCOPHONES DE LA CITÉ DE BATHURST SONT MOURANTS;
- 2) QUE LES « MOURANTS » ET LES « DÉCÉDÉS »

CONSTITUENT 26% DES FOYERS FRANCOPHONES DE LA CITÉ DE BATHURST.

Article 3. — Les francophones « anémiques » et « vigoureux »

Si nous excluons maintenant les foyers « décadés » et « montants », nous pouvons concentrer notre attention sur le reste de la population francophone pour tenter de délimiter leur degré d'attachement à leur langue et leur vitalité.

Nous avons donc devant nous des francophones qui parlent habituellement le français à la maison. Pour caractériser les « anémiques », nous regarderons leur attitude face à l'école. L'éducation des enfants dans des maisons d'enseignement est une réalité vitale à laquelle personne ne peut se dérober. Elle est vitale car le jeune a besoin d'être adapté au milieu dans lequel il vivra et de préparer une spécialisation qui lui permettra de jouer un rôle dans cette société. Les parents ne peuvent donc pas se dérober à ce devoir d'envoyer leurs enfants à l'école. Mais lorsqu'un choix d'écoles s'offre à eux et que ce choix est nécessité par le fait que l'enseignement est donné en français ou en anglais selon l'école, ce choix devient très révélateur pour notre étude. Peut-on penser que les parents qui envoient leurs enfants à l'école où tout l'enseignement est donné en anglais songent à léguer à leurs enfants la langue française? Ces parents sont-ils eux-mêmes vraiment francophones? Pour nous, ces foyers sont des foyers francophones « anémiques » c'est-à-dire des foyers où l'on parle le français parce que les parents le parlaient mais où l'attachement au français n'est pas tellement fort.

Un deuxième critère nous aidera à partager les « anémiques » des « vigoureux » : l'attitude des foyers face aux moyens de communication que sont les journaux, la radio, la télévision et le cinéma. Ici, le choix n'est pas aussi vital que celui qui touche l'école mais il n'est pas moins important, surtout si l'on tient compte de l'influence considérable de ces moyens sur la vie des citoyens contemporains (1). Ce choix est aussi plus

(1) Une enquête menée par le Centre de Recherche sur l'opinion publique dans le nord-est du Nouveau-Brunswick révèle que la population d'expression française dans cette région regarde la télévision en moyenne 3.87 heures par jour et écoute la radio en moyenne 2.46 heures par jour. Cf. *Évangéline*, 25 septembre 1968.

spontané, il n'a pas la même gravité que le choix de l'école pour l'enfant et il se greffe dans le quotidien de la vie d'une façon bien naturelle. Le choix n'est pas toujours motivé par une question de langue et il est certain que parfois, le choix se portera par exemple sur un journal de langue anglaise, parce que celui-ci est le plus apte à apporter une information complète. Cependant, quelle que soit la motivation qui préside au choix, il n'en reste pas moins que ce choix influencera la vie culturelle de celui qui fait le choix et l'acculturera peu à peu à une autre culture.

Un dernier critère est pris dans la vie de tous les jours : lorsque le francophone se présente dans un magasin ou autre service public, quelle langue parle-t-il ? Ce critère nous semble très révélateur car, comme nous le soulignerons plus loin, le francophone est capable de se faire servir en français pratiquement partout, s'il l'exige. Cette exigence est le signe d'une certaine combativité pour la conservation et le respect de sa langue et nous lui attachons une grande importance car, habituellement, on s'adressera à lui en anglais. Il pourrait continuer dans cette langue car, dans la majeure partie des cas, il peut parler l'anglais. Donc, s'il exige d'être servi en français, c'est qu'il y a chez lui une certaine combativité (1).

Étudions d'abord la situation de l'école dans la cité de Bathurst. Il faut tout d'abord dire que le degré de scolarisation dans la région est l'un des plus bas du pays. Ainsi, 36% de la main-d'œuvre de la région de Bathurst a un niveau d'instruction qui ne dépasse pas la quatrième année (2). Seulement 17% de la main-d'œuvre régionale atteint la neuvième année à comparer à 33% pour l'ensemble du pays. Nous n'avons pas de chiffres pour la seule cité de Bathurst mais il semble que la situation y soit légèrement meilleure (3). Mais il n'en reste pas moins que plus de 60% de la population n'a pas atteint le niveau secondaire (4). Et l'immigration constante de ruraux du comté de Gloucester dans la cité ne permettra pas

(1) Il y a cependant des francophones de la cité qui ne peuvent parler l'anglais et qui, par conséquent, se font servir en français. Nous reviendrons sur ce groupe un peu plus loin.

(2) Feuillet publié par le Ministère des Forêts et du développement rural - Les objectifs de l'aménagement rural, juin 1967.

(3) CIC, *op. cit.*, p. 135-136.

(4) *Id.*, p. 136.

une amélioration de la situation à moins que des programmes audacieux soient aussitôt mis en place (1). Dans le programme de développement de la région, une somme de quarante-cinq millions de dollars est prévue pour l'avancement de l'éducation dans la région et l'accent mis dans ce domaine ne peut que nous réjouir.

Mais quelle est la situation scolaire pour le francophone de la cité? Le francophone a-t-il d'aussi bonnes chances que l'anglophone d'arriver à un niveau d'éducation raisonnable? Quelques chiffres nous permettront de connaître la situation.

(1) CIC, *op. cit.*, p. 136.

Tableau 8

Répartition selon la langue des professeurs, des étudiants et des locaux de classe au niveau élémentaire et élémentaire-intermédiaire (1).

Secteurs	Nombre d'écoles	Professeurs		Etudiants		Classes	
		Angl. (%)	Franc. (%)	Angl. (%)	Franc. (%)	Angl. (%)	Franc. (%)
Nord-ouest	1	1 (4.6)	21 (95.4)	90 (17)	490 (83)	3 (15)	17 (85)
Centre-ouest	1	6 (31.5)	13 (68.5)	296 (54.9)	244 (45.1)	9 (50)	9 (50)
Sud-ouest	1	23 (95.9)	1 (4.1)	450 (100)	0	15 (100)	0
Centre	3	34 (56.7)	26 (43.3)	1,085 (78)	293 (22)	37 (74)	13 (26)
Est	2	17 (36.2)	30 (63.8)	615 (53.2)	543 (46.8)	23 (56.1)	18 (43.9)
TOTAL	8	81 (47)	91 (53)	2,486 (61.2)	1,570 (38.8)	87 (60.5)	57 (39.5)

Est-ce possible? Dans une cité où la population franco-phonie représente environ 60% de la population totale, dans les écoles élémentaires de cette même cité, de la première à la

(1) Ces chiffres ont été recueillis lors d'une enquête que nous avons réalisée auprès des écoles de la cité de Bathurst en février 1968.

neuvième année, la proportion est inversée et 61.2% de la gent étudiante à ce niveau est considérée comme anglophone. Ce fait est très important à noter et nous touchons ici un indice très significatif de l'anglicisation de nos francophones. Est-ce possible aussi que dans une cité à majorité francophone que 60.5% des locaux de classe soient à la disposition des anglophones ?

A la suite de ce que nous venons de dire dans l'article précédent, cette constatation n'a rien de surprenant. Car si les francophones constituent environ 60% de la population totale, en fait, il n'y a pas un tel pourcentage de personnes parlant français actuellement car, nous l'avons vu, 26% de nos compatriotes francophones ne parlent plus français. Ceux-ci s'ajoutent donc à la population anglophone et il en résulte que la population de la cité de Bathurst qui parle anglais est plus importante que la population de langue française. Au début de ce travail, nous avons évalué à 1,839 le nombre de foyers francophones de la cité de Bathurst (1). Ce chiffre représentait 60% du total des foyers de la cité. Or, si nous appliquons à ce chiffre le taux de 26% de foyers ne parlant plus le français d'une façon habituelle, nous arrivons à environ 1,361 foyers parlant français, soit seulement 44.7% des foyers de la cité. Ainsi le groupe de langue anglaise est prépondérant **EN RAISON D'UNE ASSIMILATION IMPORTANTE DU GROUPE FRANCOPHONE.**

Par conséquent, le tableau 8 ne vient que confirmer ce que nous affirmons à l'article précédent. Il y a cependant une marge de 4 à 5% qui souligne que les francophones parlant toujours le français n'ont pas à leur disposition le nombre de classes suffisant et il est permis de penser que plusieurs familles envoient leurs enfants dans une école anglaise tout simplement parce que les possibilités d'accès et les commodités sont plus grandes de ce côté.

Ce tableau nous révèle un autre fait très important: 53% des professeurs sont d'origine francophone. C'est normal car Bathurst s'approvisionne en maîtres d'abord à partir de ses propres possibilités. Or, le bassin d'approvisionnement est de prédominance francophone. Il en résulte que plusieurs de ces

(1) Cf. tableau 4, p. 14.

instituteurs doivent enseigner en anglais et on peut en conclure que la région ne manque pas de professeurs de langue française. Ce qui manque, c'est la formation de ces maîtres dans leur langue. Jusqu'à tout dernièrement, cette formation était faite en anglais et il n'est pas surprenant de constater que beaucoup de ces professeurs francophones préfèrent enseigner en anglais.

La répartition des services scolaires au niveau élémentaire par secteur de la cité est aussi révélatrice. Ainsi Bathurst-centre, dont 50% de la population est francophone, n'a que 22% d'étudiants francophones dans ses trois écoles dont 26% seulement des locaux de classe sont prévus pour l'enseignement en français. Il ne faut pas s'en surprendre car dans ce secteur, les parents parlent habituellement l'anglais dans 31.5% des foyers et les enfants dans 45% des foyers (1).

Bathurst-est, francophone pourtant à 60%, ne compte que 46.8% de ses étudiants et 43.9% de ses classes qui soient françaises, au niveau élémentaire-intermédiaire.

Dans la région ouest de la ville, la situation s'améliore à mesure que l'on progresse vers le nord. Dans le sud-ouest, où il n'y a qu'une école, il n'y aurait aucun étudiant et aucune classe française. Et pourtant, ce secteur compte une population francophone qui représente 64% de la population totale. Il y a sans doute beaucoup d'étudiants francophones de ce secteur qui fréquentent les écoles du secteur centre-ouest mais ne serait-il pas tentant parfois d'envoyer ses enfants à l'école la plus proche, même si elle est anglaise, au lieu de les envoyer à une école française située plus loin? D'ailleurs, il n'y a certainement pas une émigration massive des étudiants francophones du sud-ouest vers le centre-ouest car dans ce dernier secteur, il n'y a que 45.1% d'étudiants francophones et seulement 50% des classes qui soient françaises alors que la population francophone du secteur représente 73% de la population totale. Enfin dans le nord-ouest, l'école élémentaire-intermédiaire compte 83% d'étudiants francophones pour une population dont 66% des foyers sont francophones. L'école de ce secteur est située sur le côté nord du boulevard Vanier c'est-à-dire à la limite des secteurs nord-ouest et centre-ouest. Si nous étudions ces deux secteurs ensemble, nous constatons que 66% des étudiants sont francophones, que 68.5% des classes sont françaises alors que

(1) Cf. tableau 7, p. 36.

71.2% des familles des deux secteurs sont francophones. Si nous considérons tout le secteur ouest, nous avons d'une part 67.2% de la population du secteur qui est francophone et, d'autre part, 46.8% des étudiants et 49% des salles de classe qui sont français. Il y a donc un net décalage par rapport à la population francophone brute, mais ce décalage disparaît si nous considérons la seule population qui parle encore le français d'une façon habituelle. Car cette population représente 51.5% de la population totale de l'ouest de la ville. Il y a tout de même un décalage de 5% environ et, encore une fois, nous nous demandons si ces 5% de foyers francophones où l'on parle habituellement le français ne sont pas tenus d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise en raison des plus grandes facilités offertes de ce côté.

Ajoutons une dernière remarque sur ce sujet! Les secteurs où existent des classes françaises sont aussi les secteurs où existe une église catholique. Seul le secteur sud-ouest n'a ni église, ni classes françaises. Cela n'est pas dû au hasard et souligne le rôle joué par l'Église catholique dans la préservation du français (1). Ainsi à Bathurst-est, dès 1922, sur l'insistance du curé, le français est enseigné dans trois des cinq écoles d'alors (2). Or cela survient peu de temps après la fondation de la paroisse. L'Église a toujours eu quelque chose à faire dans l'instauration de ces écoles bilingues; elle en fut même l'instigatrice principale dans la plupart des cas car le problème linguistique se doublait d'un problème religieux, les écoles publiques étant neutres.

Les trois secteurs les moins anglicisés sont aussi ceux où les classes bilingues existent depuis le plus longtemps, si l'on considère que l'école Notre-Dame était située à la limite entre les secteurs nord-ouest et centre-ouest. Par ailleurs, les secteurs les plus anglicisés, le centre et le sud-ouest sont aussi les secteurs où l'implantation de l'école bilingue a le plus tard (1955 pour le centre) ou n'est pas encore réalisée (pour le sud-ouest).

La situation des francophones, au niveau secondaire, est plus inquiétante, comme en fait foi le tableau suivant:

- (1) Nous reviendrons sur ce rôle joué par l'Église dans le maintien du groupe francophone, dans la troisième partie de ce travail. Nous verrons que l'influence de l'Église ne fut pas toujours positive.
- (2) Source: archives de la paroisse de Bathurst-est.

Tableau 9

Répartition, selon la langue des professeurs, des étudiants et des locaux de classe au niveau secondaire (High School) (1).

	Professeurs		Étudiants		Classes	
	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.
Nombre	44	8	547	345	29	5
%	84.7	15.3	61.3	38.7	85.3	14.7

Si la présence francophone, au niveau élémentaire, se maintient assez bien, au niveau secondaire, les francophones sont en perte de vitesse. Il est vrai que le pourcentage d'étudiants francophones est identique mais il n'y a plus que 14.7% des classes qui sont, pour le moins, bilingues. Par conséquent, beaucoup de ces étudiants francophones sont éduqués en anglais (2). Par conséquent, à la sortie du primaire, le francophone a moins de chance de continuer à être instruit dans sa langue et il n'est pas étonnant de ne trouver qu'une trentaine d'étudiants de la cité de Bathurst au Collège de Bathurst, qui prépare l'étudiant francophone à entrer à l'université.

Notre tableau ne mentionne pas de secteurs car les deux écoles secondaires de la cité sont situées dans le centre de la ville, l'une étant une institution neutre, l'autre une institution catholique. Ajoutons cependant qu'il y a un espoir que la situation du francophone sera nettement améliorée à ce niveau, très prochainement, par la construction d'une polyvalente dans le secteur sud-ouest de la cité, et dont une partie sera francophone.

Les professeurs francophones, s'ils étaient majoritaires au niveau élémentaire-intermédiaire, ne forment plus que 15% du

(1) Ces chiffres ont été recueillis lors d'une enquête réalisée auprès des écoles de la cité de Bathurst en février 1968.

(2) Notons que le Bathurst High School ne mentionne pas d'étudiants francophones mais seulement des étudiants *bilingues* parmi les étudiants qui fréquentent ses cours.

corps professoral au niveau secondaire. Pouvons-nous en conclure que le professeur francophone a moins de chance de se qualifier au-delà du cours élémentaire? Nous ne pouvons répondre à cette question mais elle mériterait sans doute une étude particulière.

La cité de Bathurst compte en plus une école des infirmières et une école des métiers. A l'école des infirmières dont 42 des 59 étudiantes sont de langue française, tous les cours sont donnés en anglais à l'exception du cours de « Morale médicale » qui est enseigné dans les deux langues. Sept des huit professeurs sont de langue anglaise. A l'école des métiers, dont 340 des 400 étudiants sont de langue française, les cours peuvent être donnés en français ou en anglais. En pratique, il semble que les étudiants, même francophones, préfèrent recevoir les cours en anglais car ils devront utiliser cette langue lorsqu'ils arriveront sur le marché du travail.

Il y a enfin à Bathurst, le collège situé sur les hauteurs du secteur sud-ouest et dont tout l'enseignement est donné en français, si on excepte les cours d'anglais. Comme nous l'avons souligné, les étudiants francophones de Bathurst y sont rares et ne représente pas 10% des effectifs étudiants du collège. Mais cette institution donnant un enseignement au niveau collégial, exerce une influence grandissante sur la cité de Bathurst, par ses activités artistiques, ses cours du soir et ses cours d'été destinés aux professeurs et aux adultes désirant améliorer leur préparation académique, et par ses cours réguliers qui préparent depuis de longues années les cadres dont la francophonie du Nouveau-Brunswick a tellement besoin. Ce collège est donc un élément précieux qui doit figurer dans les plans d'instauration d'un système scolaire complet pour le francophone de Bathurst.

Dans l'enquête faite en juillet dernier, nous demandions aux parents s'ils envoyaient leurs enfants ou non à l'école française. Les réponses faites à cette question devraient confirmer ce que nous venons d'exposer dans les pages précédentes.

Tableau 10

Répartition des étudiants francophones selon qu'ils fréquentent l'école française ou anglaise (1).

Secteurs	Ecole française		Ecole anglaise	
	Nom. de foyers	%	Nom. de foyers	%
Nord-ouest	11	84.6	2	15.4
Centre-ouest	38	77.5	11	22.5
Sud-ouest	21	58.3	15	41.7
Centre	37	57.8	27	42.2
Est	49	76.5	15	23.5
TOTAL	156	69	70	31

Alors que nous avons trouvé qu'il y a 26% des foyers francophones qui ne parlent plus de façon habituelle le français, nous avons 31% de ces mêmes familles qui envoient leurs enfants à l'école anglaise. Nous retrouvons ici ce décalage de 5% que nous avons déjà mentionné (2) et qui suppose que des familles parlant encore habituellement le français envoient néanmoins leurs enfants à l'école anglaise.

Dans ce tableau, deux secteurs, encore une fois, se détachent nettement des autres: le centre et le sud-ouest. Ce sont aussi ces deux secteurs qui comptent le plus faible pourcentage d'étudiants francophones. Pour le sud-ouest, cela semble confirmer le fait que beaucoup d'enfants vont à l'unique école élémentaire du secteur, qui est anglaise, plutôt que d'aller à l'école française située dans le secteur centre-ouest, puisque 41.7% des foyers francophones envoient leurs enfants à l'école anglaise. Pour l'ensemble du secteur ouest, 27.4% des foyers

(1) Les nombres absolus de ce tableau désignent le nombre de foyers auxquels ces enfants appartiennent.

(2) Cf. p. 45.

francophones envoient leurs enfants à l'école anglaise. Or nous avons déjà vu (1) que l'ouest dont la population francophone constitue 67.2% de la population totale n'a que 46.8% de ses étudiants qui sont considérés comme francophones. Nous comprenons mieux ces chiffres lorsque nous voyons que 27% des foyers francophones envoient leurs enfants à l'école anglaise.

Le nord-ouest, par ailleurs, compte le plus fort pourcentage de foyers francophones envoyant ses enfants à l'école française. Or, nous avons vu que ce secteur comptait aussi le plus fort pourcentage d'étudiants francophones.

En résumé, si nous considérons le critère de l'école, nous découvrons d'une part que 38.8% des étudiants des écoles de la ville sont francophones et, d'autre part, que 31% des foyers francophones envoient leurs enfants à l'école anglaise. Si nous excluons de ce 31% les « décédés » et les « mourants » dont nous avons déjà parlé, NOUS POURRIONS ÉTABLIR À 5% LE POURCENTAGE DES FOYERS QUE L'ON POURRAIT APPELER « ANÉMIQUES ». Mais nous devons considérer d'autres critères avant de pouvoir départager plus nettement les « anémiques » des « vigoureux ».

En quelle langue lisent les enfants? Le tableau 11 nous donne une réponse, en précisant s'ils lisent beaucoup, etc., dans cette langue.

(1) Cf. p. 45.

Tableau 11

Répartition des foyers francophones selon que leurs enfants lisent beaucoup, pas mal, etc., de français.

Lisent en français	Nord-ouest		Centre-ouest		Sud-ouest		Centre		Est		TOTAL	
	Nom.	%	Nom.	%	Nom.	%	Nom.	%	Nom.	%	Nom.	%
Beaucoup	8	61.5	25	49	11	26.2	40	51.9	14	17.5	98	37.2
Pas mal	2	15.4	5	9.8	5	12	12	15.6	15	18.5	39	14.8
Moyen	2	15.4	9	17.6	6	14.3	9	11.7	16	19.7	42	15.9
Peu	—	—	7	13.8	12	28.5	5	6.5	19	23.4	43	16.2
Pas du tout	1	7.7	5	9.8	8	19	11	14.3	17	20.9	42	15.9

Si nous regroupons ceux qui lisent beaucoup ou pas mal de français, nous avons ainsi 52% des foyers francophones de la ville et respectivement 76.9%, 58.8%, 38.1%, 67.5%, et 35.8% des foyers francophones des secteurs nord-ouest, centre-ouest, sud-ouest, centre et est dont les enfants lisent suffisamment en français. Ce regroupement, pour le critère que nous étudions actuellement, constitue la catégorie des « vigoureux ». Nous notons d'une part, le pourcentage relativement peu élevé des foyers où les enfants lisent passablement de français dans les secteurs sud-ouest et est, et d'autre part, le pourcentage élevé, si l'on considère les réponses données auparavant, pour le secteur centre.

Regroupons aussi les foyers où les enfants lisent peu ou pas de français. Ils constituent 32.2% des foyers de la ville et respectivement 7.7%, 23.5%, 47.6%, 20.7%, 44.4% des foyers francophones des secteurs nord-ouest, centre-ouest, sud-ouest, centre et est. Ce deuxième regroupement recouvre à peu près les catégories de ceux que nous avons appelés « décédés » ou « mourants ».

Le plus étonnant de ce tableau, sans doute, est le fait que les réponses se regroupent aux deux extrémités et que la catégorie intermédiaire ne regroupe que 15.9% des foyers francophones de la cité. On lit passablement de français ou on n'en lit pratiquement pas; on voit ici qu'il y a tout de même une cassure dans les attitudes des foyers francophones de la cité et qu'il peut y avoir un très large éventail d'attitudes.

En résumé, si nous nous basons sur la lecture des enfants, il y aurait environ 50% de foyers francophones où la lecture relativement abondante en français dénote une certaine vigueur du foyer au point de vue culture française et il y aurait environ 15% des foyers francophones où cette lecture serait moyenne et dénoterait une certaine faiblesse au point de vue culturel. Cependant, qu'entend-on par lecture abondante? Il est bien certain que le contenu du mot beaucoup, pas mal, etc., a pu varier considérablement selon la personne qui répondait. Par conséquent, nous n'attachons qu'une valeur relative à ce critère et le phénomène le plus intéressant à noter, selon nous, dans ce tableau, c'est le regroupement autour des extrêmes, signifiant la très grande diversité et la distance qui peuvent exister entre les différentes catégories de foyers francophones de la cité. Mais

on pourrait sans doute trouver la même disparité dans un milieu uniquement francophone.

Même réserve au sujet de la réception d'un journal quotidien français! Pour que ce critère soit valable, il faudrait qu'il y ait la possibilité d'un véritable choix. Or, ce choix n'existe pas puisque pour avoir une information complète et à jour, il faut avoir recours aux quotidiens de langue anglaise venant de Moncton ou Saint-Jean. Il y a bien un quotidien français, *L'Évangéline*, de Moncton, mais, à l'heure actuelle, ce quotidien ne peut soutenir la compétition des journaux de langue anglaise. Cependant, l'étude des réponses pourra être significative sur certains points et pourra révéler au moins l'influence qu'exerce la presse de langue anglaise sur la francophonie de la cité de Bathurst. Car si le choix d'un journal n'est pas nécessairement motivé par une désaffection vis-à-vis du français, il n'en a pas moins une influence sur la culture française de celui qui fait ce choix. Ajoutons que Bathurst est aussi desservi par un hebdomadaire de langue anglaise, le *Northern Light*, dont le tirage est assez étendu et qui atteint très probablement une majorité des foyers francophones de la cité.

Tableau 12

Réception d'un journal quotidien dans les foyers francophones de la cité de Bathurst.

Secteurs	Quotidien fr.		Quotidien angl.		Les deux		Aucun quotid.		TOTAL
	Foyers	%	Foyers	%	Foyers	%	Foyers	%	
Nord-ouest	5	27.7	4	22.2	1	5.5	8	44.6	18
Centre-ouest	16	22.2	32	44.4	5	7.9	19	25.5	72
Sud-ouest	10	16.1	26	41.9	5	8.2	21	33.8	62
Centre	15	13	59	54.6	5	4.6	29	27.8	108
Est	13	13.4	44	45.3	2	2	38	39.3	97
TOTAL	59	16.5	165	46.2	18	5	115	32.2	357(1)

(1) Treize foyers n'ont pas répondu à cette question.

Ce qui nous frappe tout d'abord dans ce tableau, c'est le pourcentage élevé de foyers qui ne reçoivent aucun journal quotidien. Deux facteurs principaux peuvent expliquer ce phénomène: le bas niveau de vie de plusieurs foyers et le degré d'instruction relativement faible qui prévaut dans la région. Trois secteurs dépassent la moyenne générale dans ce domaine soit le nord-ouest, l'est et le sud-ouest. Il n'est donc pas étonnant que dans un sondage effectué à la suite du voyage de quatre acadiens en France, sur invitation officielle du gouvernement français, et dans le but d'étudier les possibilités d'une coopérative éventuelle dans certains secteurs, que 30.9% des gens interrogés dans le comté de Gloucester ne connaissaient même pas l'existence de ce voyage (1).

Deuxième constatation: seulement 21.5% des foyers francophones reçoivent un quotidien français et 16.5% ne reçoivent qu'un quotidien français. Ces chiffres ne sont pas étonnants car nous savions déjà, après consultation auprès du bureau de *L'Évangéline* que ce journal ne comptait que 200 abonnés environ dans la cité de Bathurst. Ce journal n'est donc reçu que dans 10% des foyers francophones de la cité. Plusieurs foyers ont mentionné le quotidien français qu'ils recevaient et, en plus de *L'Évangéline*, on relève aussi les noms du *Devoir*, de Montréal, de *L'Action*, de Québec, du *Droit*, d'Ottawa et du *Nouveliste*, de Trois-Rivières. Il n'y a que le secteur nord-ouest où il y a plus de foyers recevant un quotidien français qu'anglais. Dans tous les autres secteurs, il y a au moins deux fois plus de foyers recevant un quotidien anglais qu'il y en a recevant un quotidien français.

Autre constatation: près de la moitié des foyers francophones de Bathurst reçoivent uniquement un quotidien anglais. Ce fait est très important car, au jour le jour, ces francophones sont au contact d'une presse non écrite dans leur langue. Il en résulte donc, d'une part, qu'ils n'ont pas ce contact avec un peu de lecture française qui pourrait les aider à garder et

(1) Selon une publication gouvernementale, l'hebdomadaire Northern Light, publié à Bathurst aurait un tirage de 5,237 exemplaires, *L'Évangéline* aurait à Bathurst 99 abonnés, le *Moncton Daily Times*, 718 abonnés et le *Daily Times and Transcript*, 4 abonnés. On ne mentionne pas l'année où ces chiffres ont été recueillis mais il semble que ce soit en 1964. Cf. Bathurst, Published by the Office of the Economic Advisor, Fredericton, 1966, p. 29.

améliorer leur langue et, d'autre part, ils lisent une presse qui se gardera bien, la plupart du temps, de toucher les problèmes spécifiques des francophones. Le journal ne constitue donc pas un lien entre eux.

Avec la radio, nous abordons un critère qui pourra se révéler plus significatif. Les foyers francophones, en effet, ont presque tous un poste récepteur de radio et ils peuvent choisir entre l'unique station radiophonique de Bathurst, CKBC, dont 95% des heures d'émission hebdomadaires sont en anglais, et CHNC, une station de langue française mais qui est située dans la province de Québec.

Tableau 13

Rythme d'audition de la radio française par les francophones de la cité de Bathurst (1).

Secteurs	Toujours		Souvent		De temps en temps		Rarement		Jamais	
	4	22,2%	6	33,3%	3	16,6%	1	5,7%	4	2,2%
Nord-ouest	4	22,2%	6	33,3%	3	16,6%	1	5,7%	4	2,2%
Centre-ouest	11	15%	19	26%	17	23,3%	8	10,9%	18	24,2%
Sud-ouest	4	5,8%	13	19,1%	25	36,7%	4	5,8%	22	32,6%
Centre	13	11,5%	22	19,4%	30	26,5%	12	10,6%	36	32%
Est	12	12%	30	30%	21	21%	13	13%	20	20%
TOTAL	44	11,8%	90	24,4%	96	25,8%	38	10,2%	100	26,8%

(1) Quatre foyers, dans l'est, ne possèdent pas de postes récepteurs.

Il y a donc 26.8% des foyers francophones de la cité qui n'écoutent jamais la radio française (en pratique, CHNC) et 37% qui ne l'écoutent pratiquement jamais. Dans un sondage effectué pour l'ARDA par le Centre de Recherche sur l'opinion publique, on a constaté que 93% des interviewés d'expression française dans le nord-est du Nouveau-Brunswick écoutaient CHNC à différents moments, pendant la semaine précédant les interviews (1). Il n'y aurait donc que 7% des francophones qui n'écoutent jamais la radio française. Nous ne contestons pas ces chiffres car le sondage s'adressait à une région dont la grosse majorité est de langue française et rurale et il est probable que dans le bas du comté de Gloucester, par exemple, que tous les francophones, ou presque, écoutent au moins quelque fois CHNC. Nous serions curieux de connaître la composition de l'échantillonnage de ce sondage et nous ne serions pas surpris d'apprendre qu'une bonne partie du 7% des francophones n'écoutant pas la radio française aient été trouvés dans les villes de Campbellton et Bathurst. De toute façon, il n'est pas étonnant de constater que 37% de la population francophone d'une cité n'écoutent jamais ou presque la radio française, lorsqu'on sait que 26% de cette même population ne parle pas habituellement le français à la maison.

Deux secteurs sont au-dessus de la moyenne en ce qui a trait aux foyers n'écoutant jamais la radio française: le sud-ouest et le centre.

A l'autre bout de l'éventail, les foyers écoutant toujours ou souvent la radio française constituent 36.2% de la population francophone de la ville. Comme on évalue qu'une personne écoute la radio environ vingt heures par semaine (2), l'on voit toute l'importance que peut avoir la radio sur le citoyen et sa culture. Trois secteurs ont un pourcentage plus élevé que celui de la cité soit le nord-ouest avec 55.5%, l'est avec 42% et le centre-ouest avec 41%.

En somme, environ 36% des foyers francophones sont habituellement à l'écoute de la radio de langue française et un égal pourcentage ne l'écoute jamais. Entre ces deux groupes se

(1) Cf. *Évangéline*, 25 septembre 1968.

(2) Cf. *Évangéline* du 25 septembre 1968. Enquête sur la radio et la télévision dans le nord-est du Nouveau-Brunswick.

glisse un troisième groupe de 26% qui écoute cette radio française de temps en temps.

Au point de vue télévision, Bathurst est desservi par un poste de langue anglaise émettant de Moncton et un poste de langue française situé à Carleton, au Québec. Il semble que pratiquement tous les foyers possèdent un poste récepteur de télévision puisque dans notre enquête nous avons découvert deux foyers seulement ne possédant pas de télévision. Pour se convaincre de l'importance que la télévision a dans la vie des gens, disons qu'on estime à 29 le nombre d'heures passées par une personne pendant une semaine devant sa télévision (1).

(1) Cf. *Évangéline*, 25 septembre 1968.

Tableau 14

Les francophones de la cité de Bathurst et la télévision française.

Secteurs	Les foyers francophones regardent la télévision française					
	Toujours	Souvent	De temps en temps	Rarement	Jamais	
Nord-ouest	5 25%	7 35%	3 15%	2 10%	3 15%	
Centre-ouest	8 11.1%	19 26.4%	24 33.3%	8 11.1%	13 17.9%	
Sud-ouest	5 7.4%	16 23.9%	26 38.9%	2 2.9%	17 25.4%	
Centre	15 13.2%	24 21.2%	30 26.5%	13 11.5%	30 26.5%	
Est	13 13%	30 30%	28 28%	10 10%	19 19%	
TOTAL	46 12.3%	96 25.8%	111 29.9%	35 9.4%	82 22%	

D'une part, ce tableau est une répétition du tableau précédent. Si nous considérons les foyers qui ne regardent jamais la télévision française, ce sont toujours les secteurs sud-ouest et centre qui sont au-dessus de la moyenne avec un quart des foyers ne regardant jamais la télévision française. Par ailleurs, si nous considérons les foyers qui regardent toujours ou souvent la télévision française, le nord-ouest et l'est sont au-dessus de la moyenne pendant que le centre-ouest est très légèrement sous la moyenne.

D'autre part, ce tableau est original par rapport au précédent en ce que l'audition de la télévision française est plus considérable que l'audition de la radio française. On compte, en effet, 2% de plus de foyers francophones regardant toujours ou souvent la télévision française et 4% de plus qui la regardent de temps en temps (1). A quoi attribuer cette légère augmentation? Ne serait-ce pas au fait que la radio anglaise étant celle de Bathurst, donc identifiée au milieu, est plus écoutée que la radio française située dans une autre province? Et comme il n'y a pas de station de télévision à Bathurst, on serait moins porté à regarder la télévision anglaise même si celle-ci provient d'une ville de la province à l'inverse de la télévision française qui a ses studios dans la province voisine du Québec.

En somme, 38% des foyers francophones de Bathurst regardent toujours ou souvent la télévision française alors que 31% de ces mêmes foyers la regardent rarement ou jamais. Contrairement à ce que révélait le tableau sur l'audition de la radio, ce dernier groupe est moins nombreux que le premier.

En abordant le sujet du cinéma français, nous ne posons pas une question sur l'attitude présente, puisque le cinéma français n'existe pas à Bathurst, mais nous tentons de délimiter la force du désir de la population francophone d'avoir du cinéma français. C'était la seule question de notre enquête portant sur une expression de désir plutôt que sur la description d'une attitude. La réponse de la personne interrogée n'exprime pas nécessairement que dans l'hypothèse d'un choix entre le cinéma

(1) Même constatation dans l'enquête faite par le Centre de Recherche sur l'opinion publique. Alors que 93% de la population francophone avait écouté CHNC la semaine précédente, 95% de cette même population avait regardé la télévision française. Ici aussi, l'augmentation est de 2%.

français et le cinéma anglais, elle opterait toujours, par exemple, pour le cinéma français. La réponse à notre question pouvait cependant être révélatrice d'une certaine combativité à garder sa langue.

A l'heure actuelle, le francophone de Bathurst a la possibilité de voir des films français à Petit Rocher, à une dizaine de milles de Bathurst. D'ailleurs, plusieurs des personnes interrogées nous ont dit qu'elles allaient régulièrement à Petit Rocher pour voir des films en langue française.

Tableau 15

Désir de la population francophone de la cité de Bathurst d'avoir ou non du cinéma français.

Secteurs	Très intéressé	Assez intéressé	Indifférent	Peu intéressé	Pas intéressé
Nord-ouest	9 47.3%	2 10.5%	5 26.3%	—	3 15.9%
Centre-ouest	31 43%	22 30.6%	3 4.1%	7 9.7%	9 12.6%
Sud-ouest	19 28.3%	20 30%	12 17.9%	5 7.4%	11 16.4%
Centre	34 30%	33 29.2%	20 17.7%	6 5.4%	20 17.7%
Est	38 38%	24 24%	20 20%	9 9%	9 9%
TOTAL	131 35.3%	101 27.2%	60 16.1%	27 7.2%	52 14.2%

Nous avons été surpris de constater que 62.5% des foyers francophones de la cité de Bathurst étaient très ou assez intéressés à avoir du cinéma français. Même si nous considérons les seuls foyers qui se disent très intéressés, le nombre est encore très considérable, surtout si l'on tient compte que parmi les gens se disant peu ou pas intéressés, plusieurs sans doute répondraient ainsi tout simplement parce qu'ils ne sont pas des amateurs de cinéma, quelle que soit la langue du film présenté.

Ce tableau est donc encourageant, surtout que seulement 21% des foyers sont peu ou pas intéressés et qu'un autre 16% sont indifférents. Nos francophones ont donc, malgré tout, une bonne dose de combativité pour réclamer plus de service dans leur langue et il faudrait organiser cette combativité. Par ailleurs, selon ces réponses, il nous semble permis de conclure qu'il y a place à Bathurst pour du cinéma français. Même si seulement le tiers de ceux qui se disent très intéressés à du cinéma en langue française assistaient effectivement à des représentations en langue française, on aurait encore un public d'environ 1,000 personnes. Ceci nous semble d'autant plus suffisant que la population francophone des environs de Bathurst serait sans doute aussi intéressée par ce cinéma.

Après avoir analysé le degré de « combativité » des francophones face à une situation hypothétique, nous avons voulu contrôler cette analyse par celle démontrant la combativité de ces mêmes francophones dans la vie quotidienne. A tous les jours, ils vont dans les magasins, les banques, fréquentent les organisations de loisirs, font appel aux services gouvernementaux, qu'ils soient municipaux, provinciaux ou fédéraux. Dans toutes ces démarches, se font-ils servir dans leur langue ou consentent-ils simplement à se faire servir dans la langue habituellement employée la première, c'est-à-dire l'anglais?

S'il était impossible de se faire servir en français dans ces différents services, la réponse serait assez facile. Mais selon une enquête que nous avons menée en février et mars dernier il est presque toujours possible de se faire servir en français à Bathurst. Ainsi, dans 100 des commerces les plus importants de la cité 634 des 983 employés peuvent parler le français, soit **une proportion de 64.4%**. Il est vrai que toute la publicité et le caractère de ces magasins sont, dans l'ensemble, anglais, mais dans presque tous les commerces il y a possibilité de trouver un

ou des employés parlant le français. Dans les services gouvernementaux, la proportion est de 77.2% et dans celui des loisirs de 60%. Il n'est pas tellement étonnant de trouver une telle proportion d'employés parlant le français car la région étant à très forte majorité française, il n'est que normal que la main-d'oeuvre qu'on y recrute parle le français. Cependant, nous savons aussi que la langue de travail, à peu près partout, est l'anglais et qu'il n'existe pas de campagne voulant que le client soit servi dans sa langue. Par conséquent, pour être servi dans sa langue, le francophone doit faire, dans la majorité des cas, un effort supplémentaire. Nous demandions donc aux personnes interrogées si elles se faisaient servir en français dans les magasins et autres services publics. Le tableau 16 nous donne la répartition des réponses à cette question.

Tableau 16

Foyers francophones de Bathurst se faisant servir en français dans les services publics.

Secteurs	Toujours		Souvent		Peu		Jamais	
Nord-o.	11	55%	3	15%	3	15%	3	15%
Centre-o.	28	38.8%	16	22.2%	12	16.8%	16	22.2%
Sud-o.	21	31.3%	9	13.4%	15	22.3%	22	33%
Centre	35	31.5%	28	25.2%	22	19.9%	26	23.4%
Est	34	34%	16	16%	25	25%	25	25%
TOTAL	129	34.9%	72	19.4%	77	20.8%	92	24.9%

Il est surprenant de constater que 60% des réponses se concentrent autour des deux extrêmes de cette « échelle d'attitude » et encore plus surprenant de voir qu'il y a encore plus de francophones qui se font toujours servir dans leur langue qu'il y en a qui ne se font jamais servir dans cette même langue. Cette dernière catégorie recouvre en gros le groupe des « décé-

dés » et des « mourants » puisque nous avons pratiquement 25% des francophones qui ne se font jamais servir en français alors que nous avons évalué à environ 26% le groupe des « décédés » et des « mourants ».

Il ne faudrait pas penser aussi que 34.9% des francophones se font toujours servir en français par ce que nous avons appelé une certaine « combativité » à exiger leur langue. Plusieurs le font sans doute parce qu'ils ne peuvent pas parler une autre langue. Est-il possible d'évaluer l'importance de ce groupe unilingue français? Comme nous ne posons pas de question directe sur ce sujet, nous en sommes réduits à donner des approximations. Selon les statistiques de 1961, dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick, il y aurait 18.7% de la population francophone qui ne parle que le français. Il nous semble permis de dire cependant que ce pourcentage doit être plus élevé dans les régions rurales à très forte majorité francophone, et moins élevé dans les régions urbaines où cette majorité, lorsqu'elle existe, est moins imposante. A Bathurst, petit centre urbain, la population parlant le français est minoritaire, comme nous l'avons vu précédemment. Le pourcentage des unilingues français doit donc être moins considérable que la moyenne pour l'ensemble de la province.

Certains indices nous permettent de situer autour de 10% le groupe des unilingues français de Bathurst. En effet, nous nous demandons si les foyers qui regardent toujours la télévision de langue française (12.3%) ou écoutent toujours la radio de langue française (11.8%) ne sont pas des foyers unilingues français pour la plupart. Car le foyer bilingue, dans l'ensemble, n'hésitera pas à écouter la radio ou à regarder la télévision de langue anglaise lorsqu'un programme plus intéressant y est présenté. Mais quel intérêt peut présenter un programme de langue anglaise, même si en soi il est plus captivant que le programme de langue française correspondant, si les membres du foyer ne peuvent comprendre l'anglais?

Il y aurait donc 24% ou 25% des foyers francophones qui se font toujours servir en français, non nécessairement parce qu'ils ne peuvent parler l'anglais, mais parce qu'ils exigent d'être servis dans leur langue et expriment ainsi une certaine « combativité » à faire respecter leur statut de citoyen de langue française.

A ce groupe, il faudrait ajouter ces foyers qui exigent souvent de se faire servir dans leur langue, soit 19.4% des foyers francophones de la cité. Le reste, soit 20.8% des foyers francophones qui se font servir peu souvent en français, serait à identifier à ceux que nous appelons les « anémiques », en admettant qu'il y a des foyers plus ou moins anémiques au point de vue français et que la frontière entre les foyers « vigoureux » et les foyers « anémiques » ne doit pas être très rigoureuse car elle n'est pas facile à apprécier en chiffres absolus.

Si nous étudions le tableau seize maintenant en considérant surtout les différents secteurs, nous voyons que trois secteurs, le sud-ouest, le centre et l'est sont sous la moyenne générale des foyers exigeant toujours d'être servis en français, l'est étant en sommes presque au niveau de la moyenne générale. Si nous considérons les secteurs selon le pourcentage de foyers ne se faisant jamais servir en français, deux secteurs, le sud-ouest et l'est sont au-dessus de la moyenne générale — l'est l'étant très faiblement — et le centre étant légèrement au-dessus de cette moyenne.

Si nous regroupons cependant les foyers qui se font servir en français, toujours ou souvent, deux secteurs, le sud-ouest et l'est, sont sous la moyenne générale et le centre est légèrement au-dessus de cette même moyenne.

Après avoir considéré ces différents critères, comment pouvons-nous regrouper les foyers « vigoureux » et les foyers « anémiques » ?

Pour effectuer ce regroupement, nous conservons en définitive quatre critères : l'école, la radio, la télévision et la langue employée dans l'usage des services offerts par la ville. Nous ne rejetons pas les autres critères totalement mais nous ne les employons pas ici car nous croyons qu'ils manquent de précision ou qu'ils recourent tout simplement des informations données par d'autres critères. Ainsi, nous voyons qu'il y a 66% des foyers où les enfants lisent beaucoup, pas mal ou moyennement du français alors que 69% des foyers envoient leurs enfants à l'école française. Il y a donc un parallélisme mais l'école est un critère plus précis que la lecture car l'enfant ne lit peut-être jamais de français tout simplement parce qu'il ne lit pas du tout. Le fait qu'il ne lit pas de français n'implique pas nécessairement qu'il lit de l'anglais.

La réception d'un quotidien français n'est pas non plus un critère satisfaisant pour la bonne raison qu'en ce domaine, le foyer qui veut être bien informé, dans des délais convenables, n'a pas tellement le choix et doit s'abonner à un journal de langue anglaise.

Enfin le désir d'avoir du cinéma français est un indice hypothétique de la combativité des gens et l'usage effectif du français dans les services publics est un indice plus réel, donc plus précis.

En considérant la fréquentation de l'école, nous découvrons que 31% des foyers envoient leurs enfants à l'école anglaise. De ce nombre, il faut soustraire les foyers « décédés » et « mourants » et il nous reste 5% de foyers francophones qui, bien que parlant habituellement le français à la maison, envoient leurs enfants à l'école anglaise. Au point de vue français, nous considérons ces foyers comme étant « anémiques » d'une façon presque irréparable car l'influence de l'école est capitale dans la vie de l'enfant et il nous semble difficile de croire que la majorité de ces enfants seront néanmoins des francophones. A cause de ce caractère vital de l'école, nous désignons donc un premier groupe d'anémiques qui se situe à la frontière des « mourants ».

Par ailleurs, il y a de 36% à 38% des foyers qui accordent toujours ou souvent leur préférence à la radio ou télévision de langue française et 35% qui se font toujours servir en français dans les services publics. Nous situons donc autour de 35% le groupe de francophones que nous qualifions comme vigoureux. Ce groupe inclut 10% des foyers francophones de la ville qui ne parlent que français. Ces foyers « vigoureux » sont donc des foyers où presque toute la vie quotidienne se fait en français.

Entre les « vigoureux » et les « anémiques avancés », se situent encore 34% des foyers francophones de la ville. Ces foyers peuvent sans doute être qualifiés selon une vigueur décroissante et une anémie croissante, les frontières étant imperceptibles. Certains de ces foyers — de 8% à 10% — écoutent ou regardent rarement ou jamais la radio ou télévision de langue française, et sont par conséquent plus vulnérables à l'anglicisation que les foyers — 24% environ — qui écoutent ou regardent de temps en temps la radio ou télévision de langue française.

En somme, la répartition des foyers francophones selon leur « santé linguistique et culturelle » peut se faire approximativement ainsi :

Foyers « décédés » : 13.5%

Foyers « mourants » : 12.5%

Foyers « anémiques d'une façon aiguë » : 5%

Foyers « moins anémiques » : 10%

Foyers « moins vigoureux » : 24%

Foyers français unilingues : 10%.

Pour prendre une autre comparaison, disons que la francophonie de la cité de Bathurst SE PARTAGE ENTRE DEUX PÔLES, CHACUN TENTANT D'ATTIRER VERS LUI LES FOYERS FRANCOPHONES QUI SE SITUENT ENTRE CES DEUX PÔLES. LE PREMIER PÔLE, CELUI DE L'ANGLICISATION, A DÉJÀ GAGNÉ 31% DES FRANCOPHONES DE LA CITÉ ET EN MENACE UN AUTRE 10%; LE SECOND PÔLE, CELUI DU DYNAMISME FRANÇAIS, GROUPE 35% DES FORCES FRANCOPHONES DE LA CITÉ ET A DES CHANCES D'ATTIRER VERS LUI UN AUTRE 24% DES FRANCOPHONES DE LA CITÉ DE BATHURST.

Chapitre 4. — **La situation du francophone en 1968 : progrès ou recul?**

Cette situation, telle que nous venons de la décrire, constitue-t-elle une amélioration sur celle qui a déjà existé? La francophonie de la cité de Bathurst est-elle en perte de vitesse?

La réponse à ces questions n'est pas facile mais nous tenterons néanmoins de la donner en nous appuyant sur trois points de comparaison: les conditions de vie de cette francophonie, les statistiques à différentes époques et l'attitude de la population actuelle selon les âges.

Article 1. — **Brève étude comparative des conditions de vie de la francophonie de la cité de Bathurst**

Cette vie du francophone de la cité de Bathurst est surtout influencée par six facteurs principaux, la politique, la religion, l'école, la vie économique, la vie commerciale et les moyens de communication audio-visuels. Voyons brièvement pour chacun de ces facteurs si la francophonie est en meilleure situation qu'elle ne l'était il y a 150 ans.

Au point de vue politique, Bathurst s'intègre dans un ensemble plus grand appelé jadis l'Acadie et dont une partie est devenue l'actuel Nouveau-Brunswick. Cette Acadie et ce Nouveau-Brunswick, à partir du traité d'Utrecht en 1713, sont sous domination anglaise. Si le traité d'Utrecht reconnaissait aux Acadiens le libre exercice de leur religion, ceux-ci passaient néanmoins sous une administration anglaise. Jusqu'en 1749, cependant, la population acadienne conservait une certaine autonomie et le français restait de fait, sinon de droit, la langue principale du territoire. Mais vers 1750, les colons anglais se font de plus en plus nombreux et comme nous l'avons écrit précédemment, ils veulent angliciser et protestantiser les Acadiens. Ceux-ci refusent et c'est la déportation. Leur retour de la déportation n'est toléré que sous la condition que dans la vie publique ils adopteront la langue du nouveau maître. La confédération n'améliore pas les choses, en raison des pouvoirs qu'elle laisse aux provinces dans le domaine de l'éducation. Mais, devant la résistance de la population acadienne, des tolérances sont admises et peu à peu la situation s'améliore si bien

qu'en 1912, au moment de l'incorporation de la ville de Bathurst, est inaugurée une tradition selon laquelle le maire sera successivement un anglais, un irlandais et un français. Aujourd'hui, nous sommes loin du temps où le francophone n'avait pas droit de cité, même si les progrès à faire sont encore considérables. Les gains faits au niveau du gouvernement fédéral depuis plusieurs années en matière de respect du français ont permis un certain dégel en ce sens à Bathurst. Le gouvernement provincial, plus récemment, a posé des gestes importants en reconnaissant officiellement le français au printemps de cette année, après avoir voté à l'unanimité l'année précédente l'adoption de la traduction simultanée à l'Assemblée législative. Enfin, une déclaration de politique déposée par le premier ministre, monsieur Robichaud, à l'Assemblée législative, le 4 décembre dernier, fait figure de document historique en préconisant la réalisation concrète de l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles dans la vie publique de la province » (1). Enfin, au niveau municipal, on semble commencer à prendre conscience de la réalité bilingue de la cité même si les réalisations concrètes sont encore rares. En somme, au point de vue politique, les réalisations concrètes sont encore rares mais les législations permettant ces réalisations sont de plus en plus nombreuses et satisfaisantes et on peut conclure que la situation du francophone de Bathurst est nettement meilleure en ce domaine.

Au point de vue religieux, les progrès sont plus considérables encore. Dépendant autrefois des évêchés anglophones de Halifax, Charlottetown, Saint John et Chatham, Bathurst a aujourd'hui son propre évêché dont le titulaire est l'un des leurs. Dirigés autrefois par un clergé irlandais, les Acadiens de Bathurst ont maintenant un clergé parlant leur langue. Ils ont donc la possibilité de participer aux différents actes du culte en parlant le français et, avec l'implantation progressive des langues vernaculaires dans la liturgie, cette possibilité est de plus en plus grande. Si le ministère doit s'effectuer dans les deux langues dans la plupart des paroisses, ceci est au nom même du principe invoqué par le francophone, celui du respect de sa langue, car plusieurs de ses frères chrétiens sont de langue anglaise et ont droit à des offices dans leur langue, s'ils sont

(1) Extrait du texte intégral de cette déclaration telle que reproduite dans *Le Devoir* du 9 décembre 1968.

assez nombreux pour légitimer un tel service. Au point de vue religieux, le progrès est donc certain.

Dans le domaine scolaire, nous sommes loin de la loi de 1871 créant l'école unique, anglophone et neutre. A partir de 1923, des cours de français existent à Bathurst-est et, nous l'avons vu, à partir des années '40, l'école bilingue apparaît dans différents secteurs de la ville. Le Collège de Bathurst est la seule institution d'enseignement supérieur de la ville et elle est française. Bientôt, non loin du collège, une école polyvalente sera construite dont la moitié doit être réservée aux francophones. Avec la déclaration du 4 décembre du premier ministre, il est logique d'espérer un système scolaire complet pour les francophones de Bathurst. Dans le domaine scolaire, par conséquent, les progrès réalisés permettent d'espérer une issue pour les problèmes qui demeurent.

Dans les secteurs de l'économie et du commerce, les progrès sont minces. Les grandes industries qui constituent la base de la vitalité économique de Bathurst sont possédées et administrées par des anglophones et le français y est presque complètement absent. Il y a des lieux d'espoir cependant que le français pourra y être respecté davantage à l'avenir. Il y a quelques mois, on nous remettait un rapport de la Bathurst Paper publié pour la première fois dans les deux langues. Dans le commerce, la langue des affaires est l'anglais et, bien que la clientèle soit en majorité de langue française, la publicité est presque exclusivement de langue anglaise. Cependant, le personnel de langue française est majoritaire et certains employés de langue anglaise nous ont déjà dit qu'ils aimeraient apprendre le français si on leur en donnait la chance. Nous savons aussi que les banques, par exemple, à la demande de clients, font un effort pour donner à leur établissement un caractère bilingue.

Enfin, dans le domaine de l'information, les francophones n'ont que les miettes de la table du voisin. Le seul hebdomadaire de la région, autrefois de langue française, est maintenant de langue anglaise. La seule station radiophonique de la cité et de la région est de langue anglaise et la seule station de télévision du Nouveau-Brunswick qu'il est possible de capter à Bathurst est aussi de langue anglaise. Les miettes du voisin, ce sont les stations de radio et de télévision de New-Carlisle et de

Carleton, sis dans la province de Québec. Cependant, un espoir existe dans ce domaine; d'une part, Moncton deviendra un centre de production et de création au point de vue télévision française et il est à espérer que c'est là un premier pas vers l'implantation d'un réseau français respectant la personnalité acadienne et couvrant la province. D'autre part, le feu vert est donné pour l'établissement d'une station française de radio dans le nord-est du Nouveau-Brunswick bien qu'il soit regrettable que Radio-Canada n'ait pas voulu endosser la réalisation d'une telle station.

En somme, dans presque tous les secteurs qui influencent d'une façon importante la vie du francophone de Bathurst, des progrès notables sont à souligner et une certaine convergence apparaît qui, appuyée sur les initiatives des derniers mois, permet d'espérer le plein épanouissement de la vie française à Bathurst.

Article 2. — Les francophones à Bathurst : statistiques comparées

La comparaison statistique serait facile si Bathurst n'avait pas tellement augmenté depuis 150 ans. Mais la cité a doublé plusieurs fois sa population depuis cette époque grâce, non seulement à l'accroissement naturel, mais aussi à l'arrivée d'immigrants écossais, anglais et irlandais d'une part, et de francophones du comté de Gloucester d'autre part. Les francophones anglicisés et rebaptisés à l'anglaise étaient remplacés par des francophones nouvellement arrivés des régions rurales. Combien de ces francophones sont anglicisés à ce point qu'ils ont échangé leur nom? Nous ne le savons pas mais il nous semble permis d'affirmer qu'ils ne sont tout de même pas très nombreux car nous découvrons qu'aujourd'hui environ 60% des foyers de Bathurst portent encore un nom français. On estime par ailleurs que 34.4% des habitants de Bathurst sont originaires des îles britanniques et que 3.1% ont une origine autre que française ou britannique (1). Il resterait donc 62.5% des habitants qui soient d'origine française. Il y a donc un décalage de 2.5% environ avec les chiffres que nous avons donnés précédemment et cette différence peut être constituée par les foyers francophones qui ont adopté un nom à consonnance anglaise.

(1) CIC, *op. cit.*, p. 65.

Par conséquent, une étude approximative de la proportion des citoyens de langue française et de langue anglaise à Bathurst peut donner une bonne idée de la progression statistique des francophones dans Bathurst. Or, comme nous l'avons mentionné auparavant (1) au début du XIXe siècle, la paroisse de Nipisignit comptait 200 communiant francophones et il semble bien que la population de langue anglaise était moins nombreuse car ce n'est qu'en 1827 qu'une église presbytérienne est érigée à Bathurst. En 1832, on estime que la paroisse de Bathurst comptait 600 habitants dont la moitié sont des Acadiens (2). Lors de l'incorporation de la ville de Bathurst, en 1912, les francophones étaient sans doute encore majoritaires car la majorité des conseillers élus sont d'origine française. Et il est à noter qu'à cette époque la ville ne comprenait en somme que le centre actuel où on compte aujourd'hui 50% de foyers d'origine francophone. L'ensemble du territoire, désigné aujourd'hui sous le nom de cité de Bathurst devait connaître un nombre encore plus considérable de francophones. Nous ne savons pas cependant si beaucoup de ces francophones étaient anglicisés.

Les archives de l'évêché nous donnent la répartition des familles catholiques en familles françaises et anglaises. Depuis 1957 on distingue aussi les familles mixtes c'est-à-dire les familles dont l'un des conjoints est français et l'autre anglais. Nous n'avons ici que la population catholique mais celle-ci constitue la très grosse majorité de la population de la cité. Ainsi en 1966, les cinq paroisses de Bathurst comptent 12,587 fidèles, soit 82,5% des 15,256 habitants de la cité de Bathurst. En 1931, les trois paroisses de Bathurst comptaient 76% de la population de ce que l'on appelle la paroisse de Bathurst c'est-à-dire un territoire plus grand que celui de la cité actuelle mais qui ne compte pas un nombre beaucoup plus considérable de citoyens que ceux habitant la ville proprement dite. Les statistiques fournies par ces archives sont donc un bon point de repère et on peut supposer qu'elles fournissent des données sur 75% à 80% de la population totale, le reste étant constitué de gens de langue anglaise car tous les francophones à peu d'exception près sont catholiques.

(1) Cf. p. 22.

(2) CIC, *op. cit.*, p. 21.

Répartition selon la langue des foyers catholiques catholiques de Bathurst (1).

Années	Sainte-Famille		Cathédrale		Est		TOTAL	
	Frang.	Mixte	Frang.	Mixte	Frang.	Mixte	Frang.	Mixte
1907	67%	(2)					67%	
1917	87%	(3)	61.9%	(4)			71.9%	
1927	80.6%		69.1%		93.1%		79.9%	
1937	83.8%		80.8%		89.7%		84%	
1947	85%		72.3%	(5)	87.8%		80.8%	
1957	80.6%	2.3%	50.9%	25.1%	80.7%	10.3%	69%	13.2%
1967	74.2%	8.8%	63.7%	12.2%	79.5%	2.2%	73%	7.7%

Première constatation dans ce tableau : la progression du groupe francophone jusqu'en 1937 et sa lente diminution depuis.

- (1) Le tableau ne donne que le pourcentage de foyers français et, s'il y a lieu, de foyers mixtes, c'est-à-dire de foyers où les conjoints sont d'origine ethnique différente. Les autres foyers sont de langue anglaise.
- (2) Pour Sainte-Famille, il n'y a pas de statistique pour 1907 et nous avons employé celles de 1908. Pour la paroisse de la cathédrale, il n'y a aucune statistique à cette époque.
- (3) Statistiques de 1922, les seules disponibles.
- (4) Statistiques de 1922, les seules disponibles. La paroisse de la cathédrale comprenait alors le territoire de la future paroisse de l'est.
- (5) En 1944, la paroisse de Bathurst-sud était fondée à partir du territoire de la paroisse de la cathédrale. Nous incluons ici et pour les prochaines années les statistiques de Bathurst-sud.
- (6) En 1958, la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire est fondée sur une partie du territoire de Sainte-Famille. Nous incluons ici les chiffres de Notre-Dame-du-Rosaire.

Tableau 17

Entre 1937 et 1947, le pourcentage des familles catholiques francophones diminue dans l'est et le centre (cathédrale) mais il continue à augmenter dans l'ouest (Sainte-Famille). Mais entre 1947 et 1967, la baisse s'effectue dans deux secteurs, même dans le nord-ouest (Notre-Dame-du-Rosaire) où il y a une légère diminution de 1958 à 1967 mais il y a augmentation pour l'ensemble de la cité.

Un autre phénomène intéressant est l'apparition des « foyers mixtes » à partir de 1957. Ainsi, en 1956, dans Bathurst-sud, il y a 266 foyers francophones et 42 foyers anglophones. Mais l'année suivante, alors qu'il y a deux foyers de moins dans la paroisse, on n'a plus que 160 foyers francophones, 97 foyers anglophones et 50 foyers mixtes. Par la suite, en 1965, on mentionne 225 foyers francophones, 26 foyers anglophones et 48 foyers mixtes. L'année suivante, les foyers mixtes ne sont plus mentionnés et on estime qu'il y a 237 foyers francophones et 77 foyers anglophones. Si on considère qu'il y a alors 15 familles de plus sur la paroisse et que 48 foyers mixtes « disparaissent », on peut raisonnablement conclure que la plupart des foyers mixtes sont désormais considérés comme anglophones puisqu'en un an il y a 51 foyers anglophones de plus et seulement 12 foyers francophones supplémentaires. Quoiqu'il en soit, le pourcentage des familles francophones en onze ans est passé de 85.7 à 75.4 alors que la paroisse n'a augmenté que de six familles. Ces chiffres ne permettent-ils pas de conclure que dans ce secteur les foyers où l'un des conjoints est de langue anglaise deviennent des foyers anglophones. Ceci confirmerait les chiffres donnés au début de ce travail et qui soutiennent que le secteur centre de la ville, auquel appartient Bathurst-sud, est plus anglicisant que d'autres.

Toujours dans le secteur centre, mais dans la paroisse de la cathédrale, nous avons en 1956 279 foyers francophones et 153 foyers anglophones; l'année suivante, la paroisse compte cinq familles de moins mais il n'y a plus que 208 foyers francophones et 85 foyers anglophones mais 135 foyers mixtes apparaissent. On voit donc que certains foyers considérés jusque là comme anglophones ou francophones sont en fait des foyers mixtes. Par la suite, jusqu'en 1967, les foyers mixtes diminuent alors que les foyers francophones et anglophones augmentent, et que le nombre total de foyers augmente de vingt. Mais le

pourcentage des foyers considérés comme francophones a tendance à augmenter de 48% à 53%. C'est peut-être la un signe de reprise!

Dans l'est, lorsque les foyers mixtes sont mentionnés, le nombre de foyers francophones diminue et le nombre de foyers anglophones augmente alors que la population totale de la paroisse diminue de 25 foyers. Par la suite, le mouvement est plus difficile à suivre car la paroisse passe de 608 à 880 foyers mais la proportion des foyers francophones diminue passant de 82.1% en 1955 à 79.5% en 1967. Pendant cette même période, les foyers mixtes diminuent passant de 11.5% à 2.2% et le nombre de foyers anglophones augmente passant de 6.3% à 12.5%. (comme les foyers mixtes, en chiffre absolu, diminuent de 67 à 20, peut-on penser que ces foyers sont considérés peu à peu comme des foyers anglophones?)

Enfin, dans l'ouest, le pourcentage des foyers francophones diminue mais celui des foyers mixtes augmente. Alors que la population totale et la population francophone augmentent de 1.8 fois et la population mixte de 5.8 fois. Les francophones y subissent donc une perte légère.

En résumé, si l'on s'en tient aux statistiques, les francophones sont proportionnellement moins nombreux actuellement qu'il ne l'étaient jusque vers les années '40 et certains indices laissent supposer que l'assimilation à l'élément anglophone de foyers mixtes y est pour quelque chose. D'ailleurs, nous avons déjà démontré que les foyers où l'un des conjoints ne pouvait parler le français devenaient dans 90% des cas des foyers anglophones (1).

Article 3. — Attitude des francophones d'aujourd'hui selon l'âge de la famille

Une dernière question se pose: dans la population actuelle, les jeunes tiennent-ils à leur langue plus que leurs aînés? Les familles d'un certain âge sont-elles plus anglicisées que les familles plus jeunes? La réponse à ces questions permettra, par

(1) Cf. p. 33.

un autre biais, de déterminer si la situation s'améliore ou s'aggrave.

Nous avons déjà constaté (1) qu'il y a plus de parents parlant habituellement le français au foyer que d'enfants, et il y a plus d'enfants parlant habituellement le français au foyer qu'il y en a qui le parlent en dehors du foyer. N'avions-nous pas là un indice de l'accroissement de l'anglicisation à mesure que l'on touchait les couches plus jeunes de la population? N'était-ce pas là la preuve que pour beaucoup de jeunes, le français est comme un vieux meuble, que l'on respecte encore sans doute, mais dont on se garde bien de se servir? Nous avons donc tenté de cerner davantage ce phénomène en étudiant l'attitude de la famille face au français en relation avec l'âge de l'aîné de la famille. Notre étude ne porte donc que sur les familles francophones qui ont des enfants. Mais ces familles constituent la plus grande partie de notre échantillon.

Nous allons donc comparer la langue parlée par les parents et les enfants à la maison, et par les enfants en dehors de la maison, avec l'âge du foyer selon que le plus vieux des enfants de la famille a trente ans et plus, entre 20 et 29 ans, entre 10 et 19 ans et enfin, entre 0 et 9 ans.

(1) Cf. p. 37.

Tableau 18

Relation entre la langue parlée par les parents et l'âge de l'aîné de la famille (1).

Familles dont l'aîné a	Nord-o.	Centre-o.	Sud-o.	Centre	Est	% moyen (2)
30 ans et +	100%	66.7%	81.9%	77.8%	88.3%	80% 52/65
20-29 ans	100%	75%	75%	50%	81.9%	71.8% 56/78
10-19 ans	100%	81%	58.4%	77%	91%	80.2% 69/86
0-9 ans	80%	80%	72.7%	65%	66.6%	71.1% 69/97

(1) Le pourcentage est celui des familles où les parents parlent habituellement le français.

(2) Le rapport en chiffres absolus indique le nombre de foyers impliqués.

Si nous nous bornons à considérer les moyennes globales, pour le moment, il est frappant de constater que pour l'ensemble de la cité il n'y a pas continuité mais une espèce de montagne russe dont les sommets et les niveaux inférieurs sont pratiquement à égalité. Une comparaison avec le tableau 17 révèle des ressemblances frappantes, même si les sources qui sont à l'origine de ces tableaux sont différentes. Ainsi les foyers dont l'aîné a 30 ans et plus ont été fondés avant 1938; or dans ces foyers les parents parlent français dans 80% des cas et on constate que vers 1937, 84% des foyers catholiques de Bathurst étaient francophones. Pour les familles de la tranche suivante, les parents ne parlent français que dans 72% des cas; or, pendant la période qui a vu la formation de ces foyers, le pourcentage des foyers catholiques francophones a tendance à baisser. Il y a une exception pour les familles dont l'aîné a entre 10 et 19 ans dont les parents parlent français dans 80% des cas alors qu'entre 1948 et 1958, période où ces familles se sont fondées, le pourcentage des foyers catholiques francophones diminue. Enfin, chez les plus jeunes foyers une baisse est à noter alors que de 1958 à 1968 le pourcentage des foyers catholiques francophones a tendance à augmenter.

A quoi sont dus ces soubresauts? Il n'est pas facile de répondre et un élément nous manque: il serait important de savoir si les jeunes foyers où les parents ne parlent plus de façon habituelle le français sont des foyers récemment arrivés à Bathurst ou des familles dont les parents vivent à Bathurst depuis déjà longtemps. En effet, la famille nouvellement arrivée aura sans doute tendance à parler le français puisqu'elle vient d'un milieu rural presque complètement français. Nous en sommes donc réduits à constater les faits sans pouvoir les expliquer; nous pouvons dire cependant que dans les familles dont le plus vieux a entre 5 et 9 ans le pourcentage des parents parlant habituellement le français est légèrement plus élevé que dans les familles dont l'aîné a moins de cinq ans (72.3% contre 70%).

Tableau 19

Relation entre la langue parlée par les enfants au foyer et l'âge de l'aîné de la famille (1).

Familles dont l'aîné a	Nord-o.	Centre-o.	Sud-o.	Centre	Est	% moyen (2)
30 ans et +	100%	66.7%	72.8%	66.7%	81.3%	72.1% 44/61
20-29 ans	100%	75%	58.4%	27.3%	72.8%	62.9% 49/78
10-19 ans	100%	81%	80%	69.3%	86.4%	76.7% 66/86
0-9 ans	75%	77.7%	75%	71.4%	60%	71.2% 62/87

(1) Le pourcentage est celui des familles où les enfants parlent habituellement le français à la maison.

(2) Le rapport en chiffres absolus indique le nombre de familles impliquées.

Tableau 20

Relation entre la langue parlée par les enfants en dehors du foyer et l'âge de l'aîné de la famille (1).

Familles dont l'aîné a	Nord-o.	Centre-o.	Sud-o.	Centre	Est	% moyen (2)
30 ans et +	100%	55.5% (11.2%) (3)	72.8%	65.2% (4.4%)	46.6% (26.7%)	61% 36/59 (10.1%)
20-29 ans	60% (20%)	66.6% (6.8%)	50% (16.7%)	27.3%	54.5% (9.2%)	48.7% 37/76 (7.9%)
10-19 ans	80% (20%)	80% (70.5%)	33.3% (8.4%)	46.1% (3.9%)	81.8% (4.5%)	63.5% 54/85 (4.7%)
0-9 ans	100%		65.5%	50% (12.5%)	65.5% (9.2%)	65.3% 49/75 (2.6%)

(1) Le pourcentage est celui des familles dont les enfants parlent le français en dehors du foyer.

(2) Le rapport en chiffres absolus indique le nombre de familles impliquées.

(3) Pourcentages entre parenthèses : celui des familles qui ne savent pas en quelle langue parlent habituellement leurs enfants en dehors du foyer.

Ces deux derniers tableaux ont à peu près la même structure que le tableau 18. Les familles dont l'aîné a entre 20 et 29 ans ou entre 0 et 9 ans semblent plus anglicisées. Il y a cependant une variante intéressante sur le dernier tableau: la proportion des familles dont les enfants parlent le français en dehors du foyer est plus considérable dans les deux groupes plus jeunes que chez les familles dont l'aîné a entre 20 et 29 ans. Les reprises sont particulièrement spectaculaires dans les secteurs centre et sud-ouest. D'ailleurs, en définitive, il semble qu'on doive étudier ces trois tableaux, secteur par secteur, si on veut arriver à une meilleure compréhension, car la cité n'est pas un tout complètement homogène et une évolution dans un secteur ne touche pas nécessairement les autres secteurs.

Dans le nord-ouest, l'anglicisation a moins de prise. Les familles dont l'aîné a 10 ans et plus parlent habituellement le français au foyer à 100%. C'est le seul secteur de la cité qui présente un tel bloc. Il y a un ralentissement pour le groupe plus jeune mais il ne touche qu'un seul foyer, dont l'un des conjoints n'est pas francophone. Nous avons souligné ce même léger ralentissement pour la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire, dont le territoire est le secteur nord-ouest, pour la période plus récente (1). Par contre, lorsqu'on considère la langue parlée par les enfants en dehors du foyer, il y a au contraire une remontée qui aboutit au fait que les enfants des foyers les plus jeunes parlent tous français d'une façon habituelle en dehors du foyer. Nous y voyons là un effet de l'implantation d'une école bilingue, l'école Notre-Dame, dès 1942-43. A ce moment-là, les enfants des familles dont l'aîné a maintenant entre 20 et 29 ans avaient commencé à fréquenter l'école anglaise, la seule à leur disposition. Mais les enfants des foyers plus jeunes fréquentent l'école bilingue, ce qui favorise la conversation en français si bien qu'aujourd'hui, les enfants des familles plus jeunes conversent en français en dehors du foyer. L'école n'est sans doute pas l'unique facteur mais c'est l'un des plus importants.

Dans le centre-ouest, on parle de plus en plus français à la maison même s'il semble y avoir un léger ralentissement chez les foyers plus jeunes. Il est révélateur aussi que parents et enfants parlent la même langue au foyer; le voisinage étant plus

(1) Cf. p. 75.

francophone, les enfants prennent l'habitude de parler le français au foyer comme en dehors du foyer. Il y a un décalage d'environ 8 à 10% entre la langue parlée par les enfants au foyer et en dehors du foyer mais il est moins considérable que celui que nous trouverons dans d'autres secteurs. Le milieu ambiant est donc tout probablement plus favorable au français que dans d'autres secteurs de la cité. Il faut souligner que l'école Sainte-Famille ne compte des classes bilingues que depuis 1959; l'effet de ce changement de condition n'a donc pas en encore le temps de se faire sentir pleinement.

Dans le secteur sud-ouest, où n'existe aucune école française ou bilingue (1), la situation est plus mauvaise mais il semble y avoir une reprise dans les couches plus jeunes du groupe francophone. La langue parlée par les parents est aussi celle des enfants au foyer mais, en dehors du foyer l'influence anglaise est très nette puisqu'il y a jusqu'à 25% d'écart entre la langue parlée par les enfants au foyer et en dehors de celui-ci. Mais, même en dehors du foyer, il y a une nette remontée chez les foyers plus jeunes. Il faut souligner, pour expliquer cette baisse dans l'usage du français en dehors du foyer, que les foyers francophones ne constituent que 64% des foyers du secteur alors que dans le centre-ouest ils représentent 73% des foyers.

Dans le centre où l'école bilingue n'existe que depuis 1955 et où les foyers d'origine française ne constituent que la moitié de la population, la situation est encore pire. Il y a un net décalage entre la langue parlée par les parents et celle employée par les enfants au foyer et en dehors. Le milieu étant beaucoup plus anglicisé, il met en échec l'influence que pourrait avoir les parents au point de vue linguistique et il n'est pas rare de voir des familles où les parents parlent entre eux en français alors que les enfants conversent en anglais. Est-ce surprenant si l'on considère que le terrain de jeu, la cour de l'école, les trottoirs sont presque étrangers au français et que l'école était exclusivement anglaise il y a un peu plus de 10 ans à peine? Il y aurait cependant plus d'enfants de foyers plus jeunes à parler le français au foyer et en dehors du foyer. Comme on retrouve cette tendance aussi dans le sud-ouest, nous pouvons espérer que cela

(1) Le Collège de Bathurst est situé dans ce secteur, il est vrai, mais il ne reçoit les jeunes qu'après l'école secondaire. Il est donc déjà trop tard à ce moment-là.

s'inscrir dans un virage pris par l'ensemble de la francophonie de la cité.

On peut se demander, cependant, si l'est n'échappe pas à ce virage car, alors que les familles dont les enfants aînés ont 10 ans et plus parlent encore passablement le français, du moins au foyer, le groupe de familles plus jeunes accuse un net recul. Les statistiques de la paroisse de Bathurst-est font état du même recul pour l'époque toute récente (1). Pourtant, dès 1923, le français est enseigné dans certaines écoles de ce secteur et l'école bilingue ouvre ses portes dès 1943. Le milieu est plus anglicisant car il y a parfois un fort décalage entre la langue parlée par les enfants au foyer et en dehors du foyer, même s'il y a progrès de ce côté depuis vingt ans. Mais le voisinage immédiat du secteur centre et de la papeterie, fief anglophone par excellence, et le fait que 40% des foyers du secteur sont anglophones — le plus important pourcentage après le secteur centre — expliquent sans doute pourquoi la vie du francophone est plus difficile ici et que les signes d'une reprise n'y apparaissent pas tellement.

En résumé, le français est-il en progrès ou en recul à Bathurst? Une réponse catégorique n'est pas possible mais nous croyons pouvoir dire qu'aucune évolution irréversible n'est en cours. Ni la disparition du français, ni le plein épanouissement du francophone dans sa cité ne sont d'une façon très claire au bout de l'évolution actuellement en cours. Mais il y a suffisamment de facteurs encourageants et d'améliorations pour affirmer **QUE LES CHANCES DU FRANÇAIS D'ACQUÉRIR DROIT DE CITÉ N'ONT JAMAIS ÉTÉ AUSSI BONNES ET QU'AVEC L'AIDE DE CERTAINES RÉFORMES LE VIRAGE QUI S'AMORCE PATIEMMENT DEPUIS DES ANNÉES A DE BONNES CHANCES DE DEVENIR UNE PROGRESSION IRRÉVERSIBLE VERS UN STATUT D'ÉGALITÉ VÉRITABLE.**

(1) Cf. p. 74.

Chapitre 5. — La vitalité de la francophonie selon les secteurs de la cité

Dans les pages qui précèdent, nous avons continuellement démontré les différences qui existent dans l'attitude des francophones selon les secteurs de la cité. Nous n'avons donc pas à reprendre tout cela une fois de plus mais tout simplement, il convient de résumer en groupant les éléments principaux et en décrivant le degré de vitalité du groupe francophone dans chaque secteur de la cité.

Un premier point est clair: le nord-ouest est le secteur où l'anglicisation a eu le moins de prise sur les francophones. Ce secteur compte le plus faible pourcentage de francophones « déçédés » ou « mourants » de la cité, le plus fort pourcentage de professeurs, d'étudiants et de classes de langue française, d'enfants qui lisent beaucoup ou pas mal de français, de foyers qui reçoivent un quotidien français, écoutent toujours ou souvent la radio de langue française, regardent toujours ou souvent la télévision française. C'est là aussi qu'on retrouve la plus forte proportion de foyers exigeant d'être servis en français dans les services publics. Ce n'est pas trop étonnant car c'est le secteur le plus éloigné du centre de la ville, particulièrement anglicisé, et le plus proche de toute une région rurale presque exclusivement francophone. Ce secteur a échappé à l'industrialisation et à la commercialisation où l'anglophone a la part du lion, et il a bénéficié le premier d'une école bilingue. D'ailleurs, 66% des foyers de ce secteur sont francophones, la deuxième plus forte proportion de la cité. Cependant, ce milieu particulièrement favorable au français ne profite qu'à 9.4% des foyers francophones de la cité. On peut espérer cependant que les déménagements de population rurale d'une part, en très grosse majorité francophone, et les grands espaces que compte ce secteur, d'autre part, en feront un point de regroupement de la population francophone.

Deux autres secteurs se situent entre le nord-ouest et les secteurs les plus anglicisés; il s'agit du centre-ouest et de l'est. Une étude attentive révèle que le centre-ouest jouit d'une plus grande vitalité francophone que l'est. Il est vrai qu'il y a 2.5% plus de foyers francophones dans le centre-ouest, dont les parents ne parlent pas le français d'une façon habituelle mais c'est

le seul point sur lequel l'est est en meilleure posture. Pour quatre facteurs, les deux secteurs sont pratiquement dans la même situation, soit pour le pourcentage des décedés, celui des enfants francophones fréquentant l'école française, tout comme pour l'intérêt démontré pour la radio et la télévision françaises. Mais dans neuf autres cas, la comparaison est favorable au centre-ouest et ce, d'une façon parfois très nette. Ainsi il y a 4% plus de foyers francophones dans l'est dont les enfants ne parlent pas le français de façon habituelle à la maison et 3.5% de plus dont les enfants ne parlent pas cette même langue en dehors du foyer. Par contre, il y a 5% plus de professeurs français et 7% plus de classes françaises dans le centre-ouest et 22% plus de foyers dont les enfants lisent beaucoup ou pas mal de français. Toujours dans le centre-ouest, il y a 15% plus de foyers recevant un quotidien français, 10% plus de foyers se faisant servir toujours ou souvent en français dans les services publics. Enfin, le centre-est, de tous les secteurs de la cité celui qui se montre le plus intéressé à obtenir du cinéma français. Si l'on considère que 73% des foyers sont d'origine francophone — contre 60% dans l'est —, que ce secteur est voisin du nord-ouest déjà décrit comme le plus favorable au français à Bathurst, qu'il compte une église depuis 1798, la plus vieille de la cité, et qu'il a un clergé de langue française depuis 1921, sans oublier les quelques curés français qui s'y sont succédé au XIX^e siècle; si l'on ajoute que les enfants francophones de ce secteur pouvaient fréquenter l'école Notre-Dame, école bilingue du nord-ouest, depuis 1941-42, et une section bilingue de l'école Sainte-Famille depuis 1959, on comprendra pourquoi ce secteur l'emporte sur le secteur est. Et il est encourageant de constater que 20% des foyers francophones de la cité bénéficient de cette ambiance relativement favorable au français. Dans l'est, même si l'enseignement du français s'y fait depuis près de cinquante ans, le voisinage immédiat du centre de la cité et de la papeterie, sans contrepartie favorable au français et le fait que ce secteur compte la deuxième moins forte proportion de foyers francophones de la cité, favorisent sans doute cette plus grande anglicisation des francophones. S'il y a un lien entre le niveau de vie et le niveau d'instruction, ce secteur compterait un plus grand nombre de foyers dont les membres ont un faible degré d'instruction. Car 64% des foyers de la cité qui devraient être détruits et 50% de ceux qui réclament des réparations majeures

sont situés dans ce secteur (1). Mais, est-ce que le bas niveau d'instruction peut être une cause d'anglicisation? Nous verrons dans la partie suivante de notre travail qu'il n'y a pas nécessairement de lien de cause à effet entre l'instruction reçue et le degré d'anglicisation.

Les deux derniers secteurs, le centre et le sud-ouest, se détachent nettement des autres par le caractère plus anglophone du milieu et le degré relativement plus élevé d'anglicisation. Le secteur sud-ouest, même s'il compte 5% plus de foyers « décadés » offre un environnement un peu plus favorable au français car il y a un minimum de 10% moins de foyers francophones dont les enfants parlent habituellement l'anglais, soit au foyer, soit au dehors, ce qui n'est pas étonnant car 64% de ses foyers sont francophones contre 50% pour le centre. Par ailleurs, la situation scolaire est meilleure dans le centre où 43% des professeurs et 26% des classes sont de langue française alors que dans le sud-ouest il n'y a que 4.1% de professeurs francophones et aucune classe française. Cependant, les deux secteurs ont un pourcentage à peu près égal d'enfants francophones fréquentant l'école anglaise. La combativité pour la préservation du français semble plus grande cependant dans le secteur centre; il est vrai qu'il y a 6% plus de foyers recevant un quotidien français dans le sud-ouest mais par contre le centre compte respectivement 6% et 3% plus d'habitues de la radio et télévision françaises, 29% plus de foyers où les enfants lisent beaucoup ou pas mal de français et 12% plus de foyers se faisant servir toujours ou souvent en français dans les services publics. Dans ces deux secteurs, cependant, il y a des zones françaises plus vivantes que d'autres; ainsi, dans le sud-ouest l'anglicisation décroît à mesure que l'on remonte vers le nord et la zone située entre la rue du collège et la rue Sainte-Anne est moins anglicisée que le reste du secteur. Dans le centre, la zone sise au sud de la rue Dumeresque et à l'ouest de la rue King est relativement moins anglicisée que le reste du secteur.

L'anglicisation plus grande du centre est sans doute due au fait que ce secteur, conçu par des anglophones (2), est le plus industrialisé et le plus commercialisé de la cité. Or l'in-

(1) CIC, *op. cit.*, p. 89.

(2) Cf. p. 21.

dustrie et le commerce sont en très grande partie possédés et gérés par des anglophones. Les causes expliquant la situation dans le sud-ouest sont moins évidentes mais l'absence d'écoles françaises y est sans doute pour beaucoup.

EN RÉSUMÉ, LES SECTEURS NORD-OUEST ET CENTRE-OUEST SONT TRÈS OU PARTICULIÈREMENT FAVORABLES À UN ÉPANOUISSEMENT DE LA VIE FRANÇAISE ET CES SECTEURS REGROUPENT 30% DES FOYERS FRANCOPHONES. L'EST DE LA VILLE OÙ SE TROUVENT 27.5% DES FOYERS FRANCOPHONES DE LA CITÉ OFFRE UN ENVIRONNEMENT MOINS FAVORABLE ET L'ANGLICISATION Y EST LÉGÈREMENT EN PROGRESSION DEPUIS QUELQUES ANNÉES (1). ENFIN, 42% ENVIRON DES FOYERS FRANCOPHONES DE LA CITÉ SONT DANS DES SECTEURS, LE CENTRE ET LE SUD-OUEST, QUI NE SONT PAS PARTICULIÈREMENT FAVORABLES À UN ÉPANOUISSEMENT FRANÇAIS.

(1) Cf. p. 82.

Chapitre 6. — Anglicisation et natalité

Terminons cette deuxième partie en essayant de déterminer si l'anglicisation d'une famille francophone a des répercussions sur les dimensions de la famille. En Amérique du Nord, il est prouvé que la dimension de la famille varie selon la religion et les niveaux d'éducation et de vie. Les familles catholiques sont en général plus imposantes que les familles de foi protestante. Par ailleurs, le nombre d'enfants décroît à mesure que le niveau d'éducation et de vie des familles augmente (1). Le cas de la province de Québec est la plus belle illustration de ce fait puisque cette province a toujours eu un taux de natalité plus considérable que les autres provinces canadiennes, même si ce taux tend à décroître depuis quelques années. Or, le Québec est habité par des canadiens de langue française et de foi catholique, dont le niveau de vie est moins élevé que celui de leurs compatriotes de langue anglaise et dont le niveau d'instruction, jusqu'à ces dernières années, était plus bas que celui atteint par les anglophones.

Nous avons une autre illustration de ce phénomène dans la région qui nous occupe car le nord-est du Nouveau-Brunswick, à très forte majorité francophone et catholique et dont le niveau de vie et d'éducation est un des plus bas au Canada, a une moyenne de 5.3 personnes par famille alors que la moyenne pour la cité de Bathurst, où les francophones sont proportionnellement moins nombreux et où le niveau d'éducation et de vie est relativement plus élevé, est de 4.1 personnes par famille, soit une personne de moins par famille (2).

Nous nous sommes donc demandé si la famille francophone anglicisée voyait sa dimension se rapprocher de celle de la famille anglophone authentique. Nous avons donc calculé le nombre d'enfants vivants d'une part dans les familles dont les parents parlent le français d'une façon habituelle au foyer et, d'autre part, dans les familles où les parents ne parlent pas le français de façon habituelle.

(1) CIC, *op. cit.*, p. 69.

(2) *Id.*

Tableau 21

Moyenne d'enfants par famille selon que les parents y parlent ou non, de façon habituelle, le français.

Secteurs	Familles dont les parents parlent habituellement le français			Familles dont les parents parlent habituellement l'anglais		
	Enf.	Fam.	Moy.	Enf.	Fam.	Moy.
Nord-o.	74	16	4.6	1	1	1
Centre-o.	226	53	4.3	49	17	2.9
Sud-o.	142	43	3.3	56	17	3.3
Centre	326	70	4.7	129	32	4
Est	360	75	4.8	64	18	3.5
TOTAL	1,128	257	4.4	299	85	3.5

Ce tableau nous permet de constater que les familles francophones où l'on parle plus de façon habituelle le français — ce que nous avons appelé les foyers « décédés » et « mourants » — ont dans l'ensemble un enfant de moins. D'ailleurs, si nous considérons chaque secteur en particulier, il apparaît que dans quatre secteurs les familles francophones parlant français ont plus d'enfants que les familles francophones ne parlant plus le français de façon habituelle. Seul le sud-ouest, où la moyenne d'enfants est la même pour les deux groupes de familles, fait exception. Vingt familles parlant habituellement le français ont 10 enfants et plus, soit 7.7% du total, et la famille la plus nombreuse que nous avons rencontrée a 21 enfants. Il n'y a que 5 familles ne parlant pas habituellement le français, soit 5.9% du total, qui ont 10 enfants et plus et la plus considérable a 11 enfants.

Il y a un fait encore plus frappant qui se dégage de ce tableau : l'écart entre les moyennes d'enfants des deux groupes de familles tend à diminuer à mesure qu'augmente l'anglicisa-

tion du secteur étudié. C'est dans le nord-ouest que le plus grand écart existe, puis viennent le centre-ouest, l'est, le centre et le sud-ouest; en somme, nous retrouvons ici la classification des secteurs telle que nous venons de la donner dans le chapitre précédent.

Nous pouvons donc affirmer que **LA MOYENNE D'ENFANTS PAR FAMILLE DIMINUE À MESURE QUE L'ANGLICISATION AUGMENTE.**

Mais pourquoi en est-il ainsi? Biologiquement, nous avons dans les deux groupes des êtres qui ont la même origine. Le seul fait de changer de langue n'explique pas le phénomène que révèle le tableau. Nous croyons pouvoir formuler une hypothèse explicative qu'il serait très intéressant de vérifier par la suite. Cette hypothèse se formulerait ainsi: le foyer francophone anglicisé voit s'offrir à lui de meilleures possibilités de s'instruire et par conséquent un travail plus lucratif. Par le biais de la langue, il améliore ainsi son niveau d'éducation et de vie et, comme on le constate partout en Amérique du Nord, il a moins d'enfants (1). Un autre facteur pourrait jouer et il serait intéressant de le vérifier: le foyer francophone anglicisé, de catholique pratiquant qu'il était, peut devenir non pratiquant et ses idées sur le contrôle des naissances pourraient devenir plus larges. Il serait assez difficile de vérifier la fidélité à la pratique religieuse de ces foyers mais il nous semble que le facteur religieux ne doit pas jouer tellement dans le phénomène que nous tentons d'expliquer ici. Car si l'identification à un groupe religieux est aussi une identification à un groupe ethnique pour la plupart des régions rurales du Québec, la situation n'est pas la même à Bathurst où la paroisse a été pendant plusieurs décades un milieu où la langue anglaise a dominé et où aujourd'hui le bilinguisme de la plupart des paroisses fait que le francophone est toujours chez lui à l'église, même s'il change de langue. Le rural québécois arrivant en ville cessera parfois de pratiquer, même si la langue parlée à sa nouvelle paroisse est le français, parce que le passage du milieu rural communautaire au milieu urbain associatif est trop brusque. Il est déraciné socialement et si sa foi est trop « socia-

(1) « Dans une province en principe bilingue, mais où la langue anglaise est symbole de succès et d'avancement, l'impact économique et social se dit tout seul. » Cf. Rapport Ouellette, p. 29.

le » celle-ci est sérieusement « désorganisée ». Bathurst étant un petit centre urbain, le rural francophone du comté de Gloucester qui vient s'y installer risque moins de se sentir déraciné, surtout s'il se retrouve dans un quartier francophone.

Si l'hypothèse que nous venons de formuler était prouvée nous comprendrions encore mieux les raisons qui transforment peu à peu le francophone en un anglophone. Car le changement de langue signifierait pour lui une plus grande possibilité d'épanouissement humain. Nous reviendrons sur ce sujet bientôt, dans la troisième partie de notre travail, mais nous voyons que cette motivation serait suffisante pour briser les réflexes, de défense contre une langue et une culture qui viennent déraciner les siennes.

Il y a, enfin, un fait étrange dans le tableau que nous sommes en train d'étudier : la moyenne d'enfants par famille est nettement plus basse dans le secteur sud-ouest. Pourquoi? Après avoir écarté plusieurs explications insuffisantes, nous en avons trouvé une beaucoup plus simple : les familles de ce secteur sont, en général, très jeunes. En effet, 35.8% des familles y ont un aîné qui a neuf ans et moins, soit 5% plus de familles que dans chacun des autres secteurs. La moyenne pour l'ensemble de la cité est de 30.1%.

Cette deuxième partie où nous avons tenté de décrire la situation de la francophonie dans la cité de Bathurst nous a sans doute laissé dans l'esprit bien des questions. Nous aimerions connaître les causes qui ont provoqué cette situation. Déjà, à quelques reprises, nous avons donné des explications mais il est temps de donner, d'une façon plus globale, les causes majeures qui ont fait que le groupe francophone de Bathurst est aujourd'hui ce qu'il est. Ces causes, nous les présentons dans la partie suivante.

TROISIÈME PARTIE



**LA SITUATION LINGUISTIQUE
ET CULTURELLE DES
FRANCOPHONES DE BATHURST**

LES CAUSES DE CETTE SITUATION

Tout fait social est complexe, tant dans ses éléments constitutifs que dans ses causes. Vouloir le décrire d'une manière précise et complète n'est pas facile, chercher à en découvrir la genèse l'est encore moins. La situation de la francophonie de la cité de Bathurst n'échappe pas à ces difficultés et la recherche des causes qui ont provoqué et maintenu cette situation ne peut se concentrer autour d'un seul pôle. La dynamique de la vie sociale n'est pas rationnelle et planifiée de sorte qu'elle ne repose pas sur les forces d'un seul facteur actif. C'est un jeu de forces, les unes visibles et dont l'évolution est facile à suivre, les autres beaucoup plus discrètes mais dont l'action est souvent aussi efficace. Les forces majeures se développent parfois brusquement sous l'action de catalyseurs comme l'événement historique, les personnes ou tout autre élément qui active la réaction sociale mais se garde bien de laisser trace de son influence.

Pour bien connaître les causes de la situation que nous avons décrite, il faudrait donc tenter un long travail analytique dont la complexité risquerait de masquer les grands axes d'une évolution qui se continue et dont les « coordonnés » gagneraient à être modifiées. Or, ce sont précisément ces grands axes que nous voulons dégager et nous tenterons de le faire en quelques courts chapitres, nous abstenant de décrire dans le détail le « paysage » environnant, qui a influencé si souvent le changement de direction des axes. Nous espérons cependant dégager suffisamment ces axes de sorte qu'il nous sera possible, dans la dernière partie de ce travail, de recommander les travaux majeurs qui s'imposent pour améliorer les courbes et adoucir les montées. La caravane francophone pourra alors espérer une circulation plus assurée sur une route plus accueillante.

Chapitre 7. — Héritage de l'histoire: la peur de « l'exil »

En 1761, le français de Nipisiguit avait compris: s'il voulait enfin vivre en paix et ne pas risquer d'être refoulé hors du territoire, il devait s'adapter à ses nouveaux maîtres et espérer silencieusement des jours meilleurs. Depuis 1755, il errait en quête d'un refuge où il pourrait recommencer à vivre. A peine installé à Nipisiguit, il avait vu 180 des siens être expulsés à nouveau en 1761. S'il y était encore, c'est que les Britanniques l'avaient autorisé avec quelques autres à demeurer. Il avait compris et le fit comprendre aux nouveaux arrivants acadiens qui trouvaient enfin un refuge après bien des tribulations: s'ils ne voulaient pas risquer un autre exil, ils ne devaient pas se montrer trop exigeants et tenter de sauver leur langue dans un monde qui n'était plus le leur.

Cette peur de l'exil devait marquer le francophone du Nouveau-Brunswick pour longtemps et se manifester depuis deux cents ans de différentes façons. Sans doute, l'ère des expulsions fut bientôt close, mais on pouvait vivre en expulsé tout en demeurant sur le même territoire. S'il ne voulait pas être expulsé du marché du travail, l'Acadien se devait de devenir en quelque sorte un anglophone avec les anglophones, que ce soit avec les commerçants de bois du XIX^e siècle ou les producteurs de papier du début du XX^e siècle. S'il ne voulait pas être expulsé du cercle des gens qui savent lire et écrire, il se devait de fréquenter l'école anglaise. S'il était désireux de partager un minimum de vie sociale avec ses concitoyens anglophones, il savait bien qu'il lui revenait d'apprendre la langue de l'autre. S'il ne voulait pas être expulsé de la vie politique, que ce soit au conseil municipal ou aux gouvernements provincial et fédéral, il savait bien qu'il devait oublier à toute fin pratique son identité ethnique. Même pour fréquenter sa paroisse, il ne se sentait pas tout à fait à l'aise dans sa peau de francophone.

Il tentait donc de devenir citoyen de Bathurst même si cela pouvait signifier un appauvrissement de son héritage français et même l'abandon de celui-ci. Avait-il le choix? Si nous comprenons les circonstances existant alors, pouvons-nous vraiment

le blâmer? D'ailleurs à quoi servirait de blâmer qui que ce soit?

Aujourd'hui, la vie a évolué, les circonstances changent, les esprits deviennent plus ouverts. Est-ce à dire que la peur de l'exil a disparu? Nous croyons la retrouver dans cette attitude, souvent relevée, du francophone qui renonce à se faire servir en français dans les services publics de peur de perdre un client à son propre petit commerce. Est-ce à dire que la « menace » de l'exil a disparu? Nous le voudrions bien mais ne nous arrive-t-il pas de la découvrir au moment où nous la croyions disparue? De même qu'il peut y avoir encore des francophones qui n'osent s'exprimer dans leur langue « de peur que », il y a probablement encore des anglophones pour exiger de leurs employés l'usage de l'anglais « sinon »... Il ne faut pas s'illusionner, ce que la dynamique de la vie a modelé avec tant de patience ne peut être extrait de l'être d'un individu par une simple négation du passé. C'est par la construction patiente de l'avenir que le présent se purifiera peu à peu des scories que le passé a pu laisser. Et nous croyons qu'il y a de plus en plus de francophones et d'anglophones qui sont prêts à construire cet avenir ensemble et dans le respect mutuel. Il y en a de plus en plus qui croient à la possibilité de vivre avec leur culture tout en laissant à l'autre la possibilité de s'épanouir dans la sienne. Bien sûr, nous croyons qu'il y a de plus en plus de citoyens de Bathurst qui croient à la possibilité de s'enrichir au contact de la culture de l'autre et désirent cet enrichissement. Mais ils savent que cet enrichissement véritable n'est possible que dans la mesure où l'autre a la pleine possibilité de s'épanouir dans ce qui constitue sa culture.

Nous pouvons donc espérer la disparition progressive de ce lourd héritage du passé, qui a tant pesé sur l'évolution de la francophonie de Bathurst et qui est fondamental dans la compréhension de la situation actuelle. Mais cette disparition ne pourra se produire que si les mesures nécessaires sont prises pour la favoriser.

Chapitre 8. — L'isolement

Pour plusieurs groupes francophones du Canada, l'isolement fut une condition de survie. Lorsque la communauté humaine locale était à très forte majorité francophone et que les populations anglophones vivant sur les frontières de la région francophone avaient très peu de relations avec elle, une vie française s'organisait peu à peu et un petit monde à part se construisait. Plusieurs régions francophones du Nouveau-Brunswick doivent leur survie en grande partie à cet isolement.

Mais lorsque le groupe francophone vivait sur un point de territoire devenu centre de communication, même s'il était très nombreux, il devait composer avec le groupe anglophone qui contrôlait le commerce et l'industrie de la région. En contact constant d'une part avec les anglophones, isolé d'autre part des autres groupes francophones, il ne pouvait que subir peu à peu les effets d'une anglicisation progressive. Encore aujourd'hui, il y a au Nouveau-Brunswick des régions francophones distinctes, beaucoup plus qu'une communauté francophone provinciale. Ainsi, les groupes francophones en bonne santé craignent jusqu'à un certain point le contact avec les francophones plus ou moins anglicisés. N'a-t-on pas vu les francophones de la région de Petit-Rocher se montrer très réticents à l'idée que leurs enfants devraient fréquenter la future polyvalente de Bathurst, dont une section doit être française? Car ils craignaient que cela signifie une anglicisation progressive de leurs enfants. Et les gens du Bas-Gloucester ne réclament-ils pas une école des métiers française en argumentant que celle de Bathurst est trop anglicisée?

Les différents groupes francophones de la province sont isolés car ils sont dépourvus d'un réseau de radio et de télévision de langue française, d'inspiration provinciale, et atteignant toutes les régions. Dans les comtés de Gloucester et Restigouche où environ 80% de la population est francophone, il y a deux stations radiophoniques de langue anglaise et aucune de langue française. Et le seul quotidien français de la province, *L'Évangéline*, souvent aux prises avec des difficultés financières, n'arrive pas à s'imposer à l'ensemble des francophones du Nouveau-Brunswick.

isolé des autres francophones du Nouveau-Brunswick, le francophone de Bathurst, comme la plupart de ses compatriotes du Nouveau-Brunswick, était isolé aussi de la province de Québec où vivent la majorité des francophones du Canada. Car le Québec, occupé par ses propres problèmes, ne s'est guère intéressé à ceux que pouvaient rencontrer les francophones des autres provinces. Au point de vue scolaire, par exemple, le francophone de Bathurst dépendait de Fredericton et non d'Ottawa puisque la législation en matière d'éducation est du ressort des provinces. Il ne pouvait donc espérer de secours dans ce domaine.

Dans cette situation d'isolement, la vie continuait et l'amour poussait plusieurs francophones à lier leur destinée à des anglophones. Dans le contexte existant, le nouveau foyer devenait dans 90% des cas, comme nous l'avons souligné, un foyer anglophone.

Ainsi isolé tant des groupes francophones du Nouveau-Brunswick que de ceux de la province de Québec, marqué par la « peur de l'exil », le francophone de Bathurst ne pouvait vivre dans sa cité qu'au prix de concessions à ses concitoyens anglophones. Il ne pouvait échapper à une certaine anglicisation.

Chapitre 9. — Le contrôle anglophone du commerce et de l'industrie

Il ne pouvait y échapper d'autant plus que le marché du travail était en grande partie aux mains de l'anglophone. Les éléments fondamentaux de l'économie de Bathurst, le bois, le papier et les mines, sont possédés et dirigés par des anglophones. La langue de travail dans les bureaux et les usines est l'anglais. Le commerce est aussi, dans l'ensemble, possédé et dirigé par des anglophones; la publicité est faite en anglais et la langue de travail dans la plupart des commerces de la ville est l'anglais alors que l'on admet que « Bathurst est le principal centre commercial pour les résidents de Bathurst et de la région. Près de 70,000 personnes, ou presque toute la population du comté de Gloucester, sont servies par les établissements de détail de Bathurst (1). Or, nous l'avons déjà dit, 85% de la population du comté est francophone. Tout cela n'est pas encore suffisant pour légitimer l'instauration de façon systématique du bilinguisme dans le commerce!

C'est dans ce monde industriel et commercial anglophone que le francophone devait trouver du travail, et vivre. Il y passait donc le tiers de ses journées. Faut-il s'étonner, après quelques générations, de trouver des francophones qui ne parlent plus le français? Devons-nous nous étonner si, lors d'une visite à la Bathurst Mining and Smelting Ltd., il y a quelques mois, l'employé portant un nom français à qui nous demandions une information en français, s'excusa et demanda s'il pouvait l'expliquer en anglais? Ces petits faits de la vie quotidienne, que nous pourrions multiplier, illustrent bien qu'une vie de travail où l'anglais prédomine amène petit à petit à penser en anglais et à s'exprimer de préférence en anglais.

Chapitre 10. — La politique sous contrôle anglophone

Au conseil municipal, il est vrai, un conseiller peut parler en français. Nous avons vu, d'ailleurs, que la cité de Bathurst élit traditionnellement depuis sa fondation un maire qui soit successivement d'origine anglaise, française et irlandaise. Ce

(1) CIC, *op. cit.*, p. 69.

sont là des faits qui prouvent que la cité de Bathurst a une vocation bilingue et que, dans le contexte canadien actuel, elle peut devenir une cité-type pour le respect des droits des deux grands groupes ethniques qui ont foudé le Canada. Ces faits existent et il faut s'en réjouir; ils auraient pu ne pas exister.

Malheureusement, la pratique fait qu'en somme la cité de Bathurst est une cité anglophone. Les interventions en français sont acceptées au conseil municipal, mais elles sont très rares. Le francophone élu devait parler l'anglais pour se faire entendre. Les francophones, il est vrai, ont droit à leur tour à avoir un maire de langue française, mais ce maire doit agir la plupart du temps, en parlant l'anglais. Dans sa municipalité, les indications routières, les noms de rue, la langue de travail à l'hôtel de ville, en bref, presque tout est de langue anglaise. De son milieu de travail à son foyer, le francophone circulait donc dans un milieu où le français n'existait pratiquement pas. S'il voulait participer à la vie de sa municipalité, il devait encore une fois parler l'anglais.

Heureusement, de toutes récentes initiatives où le bilinguisme a été respecté, laissent espérer un avenir meilleur (1). Mais si elle veut devenir une cité vraiment bilingue, Bathurst a encore beaucoup de chemin à parcourir.

Sur le plan provincial, la situation était encore moins favorable. Nous avons déjà vu les lois scolaires votées par le Nouveau-Brunswick, après son adhésion à la Confédération canadienne, et qui négligeaient complètement le fait français dans la province. Depuis, la situation s'améliorait mais l'anglais demeurait toujours la seule langue officielle à Fredericton. Heureusement, depuis quelques années, nous assistons à un renversement des choses, lent pendant quelques années, mais s'accélégrant de plus en plus depuis deux ans: adoption à l'unanimité par l'Assemblée législative de la traduction simultanée et création d'un Bureau de traduction, en mars 1967; approbation par cette même Assemblée en mars 1968 d'une proposition énonçant le principe selon lequel l'anglais et le français sont les langues officielles de la province; déposition à l'Assemblée législative, le 4 décembre dernier, d'une déclaration de politique concernant l'égalité des droits linguistiques dans la province, par M. Louis

(1) En septembre dernier un panneau-publicitaire installé par la cité était rédigé dans les deux langues.

Robichaud, le premier ministre. D'ailleurs, l'élection de ce dernier comme premier ministre — le premier acadien à être élu à ce poste —, marque sans doute un changement dans les mentalités.

Enfin, sur le plan fédéral, le principe du bilinguisme était accepté au parlement d'Ottawa mais comme le domaine de l'éducation relève des pouvoirs des provinces, le gouvernement central ne pouvait pas faire beaucoup pour l'amélioration des conditions de vie des francophones des maritimes. D'ailleurs, ce gouvernement fut très lent à prendre des mesures pour assurer le bilinguisme dans différents secteurs de l'administration fédérale. Mais là encore, on assiste à un déblocage important depuis une dizaine d'années et surtout depuis deux ans, à la suite de la publication du rapport Laurendeau-Dunton.

En somme, jusqu'à une date toute récente, la vie politique du citoyen francophone de Bathurst se déroulait presque uniquement en anglais. Et cette politique n'était pas tellement attentive aux problèmes propres aux francophones de la cité.

Chapitre 11. — L'école anglaise

L'école est certainement l'une des causes les plus importantes de la situation actuelle du francophone. Nous l'avons vu, ce n'est que très tardivement que l'enseignement en français est devenu une réalité dans la cité. Il est vrai que certaines écoles, donnaient des cours de français depuis 1923 mais tout le reste était enseigné en anglais. Depuis 1941, l'enseignement en français des autres matières au programme commençait dans le nord-ouest mais cette mesure ne s'étendit que très lentement à l'ensemble de la cité. Même à l'heure actuelle, ces écoles ne sont pas vraiment des écoles françaises car si les cours, à l'exception de l'enseignement de l'anglais, sont donnés en français, beaucoup de manuels sont en langue anglaise.

Par conséquent, pendant 150 ans environ, le francophone de Bathurst avait le choix entre l'envoi de ses enfants à l'école anglaise ou leur non-scolarisation. Les conséquences étaient faciles à prévoir; dans les foyers francophones de la première génération, les parents parlaient habituellement le français et ne s'exprimaient que difficilement en anglais alors que les

enfants, n'apprenant que l'anglais à l'école, parlaient encore le français à la maison mais se trouvaient beaucoup plus à l'aise dans la langue anglaise. Ces mêmes enfants, une fois mariés, parlaient encore les deux langues mais accordaient leur préférence à l'anglais alors que leurs enfants ne parlaient plus le français, ou pratiquement plus. A la troisième génération, le français devenait un vague souvenir d'un passé à jamais révolu. L'anglicisation était chose faite.

Depuis la fondation d'écoles françaises ou bilingues, les chances étaient meilleures de conserver sa langue, mais il n'en restait pas moins que dès le niveau secondaire, jusqu'à une époque assez récente, les possibilités de poursuivre des études en français devenaient plus minces. Enfin, l'accès à l'université ne pouvait se faire qu'avec l'anglais puisque la province ne compte une université française, celle de Moncton, que depuis quelques années. Le Collège de Bathurst donnait bien la chance aux étudiants de la cité de poursuivre des études en français jusqu'au seuil de l'université, mais le pourcentage des étudiants fréquentant le collège ne représentait qu'une très infime partie de l'ensemble des étudiants de niveau secondaire ou collégial qui auraient dû fréquenter ses cours.

Si les foyers francophones de la cité ne se sont pas anglicisés plus rapidement, à cause de la situation scolaire, c'est que deux autres facteurs sont venus freiner son influence. Tout d'abord, peu d'enfants fréquentaient l'école longuement et le niveau de scolarisation dans la cité, même s'il est plus élevé que dans l'ensemble du comté, est encore très bas (1). Encore actuellement, on évalue que 60% de la population adulte n'a pas atteint le niveau secondaire et que chez les étudiants actuels, beaucoup abandonnent leurs études pendant les années de « high school » (2). Il semble que ce défaut d'instruction a freiné l'anglicisation. Nous avons établi un rapport entre le fait que les parents ne parlent pas français au foyer et la profession qu'ils exercent. Or, trois catégories sont relativement moins anglicisées que les autres : les professionnels, les ouvriers manuels et les ouvriers spécialisés. Pour ces trois catégories, le pourcentage de foyers où les parents ne parlent plus de façon habituelle le français est respectivement de 24.2% 24.6% et 29.1%. Les profession-

(1) CIC, *op. cit.*, p. 136.

(2) *Id.*

nels, évidemment, sont des gens qui ont reçu une éducation complète mais s'ils ne sont pas trop anglicisés, c'est que la plupart ont fréquenté le Collège de Bathurst pour faire ce que l'on appelait alors le cours classique qui durait sept ans. Chez les ouvriers manuels, le degré d'instruction est moins élevé et le pourcentage d'anglicisation est moins considérable que chez les ouvriers spécialisés. Ces derniers ont un niveau d'instruction plus élevé et ils ont fréquenté, pour la plupart, les écoles de Bathurst. Nous constatons alors chez eux un plus fort pourcentage de foyers où les parents ne parlent pas français de façon habituelle.

Pour trois autres catégories, le pourcentage de foyers ne parlant pas habituellement le français est sensiblement plus élevé. Chez les entrepreneurs, les cadres et les commerçants, il est de 37.5%, chez les employés, il est de 33.3% et chez les personnes travaillant dans différents services, il est de 31.1%. Or, pour ces trois catégories de travail, le niveau d'instruction, sans nécessiter l'accès à l'université, est tout de même plus élevé. On décèle donc encore ici l'influence de l'école anglaise. Soulignons au passage que c'est dans le secteur commercial que l'anglicisation est la plus considérable; ici, le facteur « éducation » est certainement aidé par le fait que le commerce de la ville est en très grande partie sous contrôle anglophone, comme nous venons de le souligner.

Le deuxième facteur qui a contribué à freiner l'anglicisation des foyers francophones de la cité est l'arrivée constante de foyers francophones ruraux dans Bathurst. Ces infusions constantes de sang neuf permettaient le remplacement des cellules mortes et le soutien des cellules malades. Souvent d'ailleurs, on allait rejoindre ainsi des parents déjà établis à Bathurst et il est révélateur, lorsque nous consultons les listes électorales, de constater que souvent plusieurs foyers situés dans la même rue, portent le même nom de famille. Ces regroupements de familles sur un secteur peuvent ainsi faciliter la conservation du français.

Chapitre 12. — Le rôle de l'Eglise

Les francophones de la province de Québec ont dû la conservation de leur langue, à certains moments de leur histoire,

au rôle prépondérant joué par l'Eglise catholique dans la défense de leurs droits et la création d'écoles de langue française. L'Eglise était en quelque sorte un rempart pour la protection de la langue.

A Bathurst, cependant, l'Eglise n'a pas toujours joué ce rôle et on peut distinguer trois phases dans l'attitude de l'Eglise face au français, dans la cité de Bathurst. Jusque vers 1850, le clergé était de langue française et le francophone trouvait en ses chefs religieux un appui pour la conservation de sa langue, même si la réalisation d'initiatives comme la construction d'écoles était devenue pratiquement impossible. Le francophone, au moins, avait des chefs religieux parlant sa langue. Puis c'est la phase anglaise de l'Eglise. De 1850 à 1920 environ, presque tous les prêtres et tous les évêques sont de langue anglaise. Enfin, depuis 1920, les francophones retrouvent un clergé français et bientôt, des évêques français. A maintes reprises, ce clergé prendra les devants et fera les démarches pour donner à leurs églises de langue française les moyens de conserver leur langue. La création d'écoles françaises, la venue de religieuses de langue française dont l'influence fut considérable dans certains secteurs, le rôle joué par le Collège de Bathurst, tout cela est dû en très grande partie à l'action du clergé de langue française.

Mais le fait que l'Eglise, pendant 70 ans, fut à toute fin pratique de langue anglaise, alors que dans d'autres parties du Canada elle jouait le rôle de dernier retranchement contre l'anglicisation, est un fait important. Déjà noyé dans un monde anglophone, le francophone perdait son dernier soutien. Seul le foyer familial pouvait encore résister en attendant de meilleurs jours.

En résumé, pourquoi la francophonie de la cité de Bathurst a-t-elle subi les atteintes de l'anglicisation? Tout simplement parce que vivant dans un monde où la politique, l'économie, l'école, le milieu de travail et, même, pendant un certain temps, la paroisse étaient anglophones, le francophone isolé et laissé à lui-même se devait de devenir anglophone avec les anglophones s'il voulait vivre. En voyant ces différentes causes à l'oeuvre, on est plutôt surpris de constater que, malgré tout, 70% des francophones de la cité parlent encore le français d'une façon habituelle.

QUATRIÈME PARTIE



LES FRANCOPHONES FACE À LEUR AVENIR

VERS UN ÉPANOUISSEMENT

Pour espérer une guérison, le malade doit d'abord reconnaître qu'il est malade. Il fait un pas vers la guérison lorsqu'il trouve les causes de sa maladie. Mais s'il en reste là, il est condamné. Une dernière étape est à franchir, celle des remèdes susceptibles d'assainir les causes de la maladie et de redonner au malade sa pleine vigueur.

A la fin de ce travail, il serait frustrant d'avoir relevé les caractéristiques de la situation culturelle du francophone de Bathurst, d'avoir décelé les causes pouvant mener à cette situation mais d'en demeurer là. Il y a certaines maladies pour lesquelles la médecine ne peut rien; en attendant que des remèdes soient trouvés, le malade est condamné à plus ou moins brève échéance à mourir. Mais lorsque les progrès de la médecine mettent à la disposition du malade des moyens de vaincre sa maladie, il se doit de les employer. La situation sociale dans la cité de Bathurst a permis aux francophones qui y vivent, depuis plus d'un siècle, de trouver des palliatifs leur permettant de survivre en attendant que les conditions permettant un plein épanouissement soient réunies. Ces conditions, aujourd'hui, sont réalisées. Il ne s'agit pas de pleurer sur le passé mais de construire l'avenir avec les moyens que l'évolution politique récente d'une part, les progrès de la technique d'autre part, mettant à la disposition du groupe francophone pour lui permettre de se sentir vraiment et pleinement chez lui dans la cité de Bathurst.

Nous croyons donc à la possibilité d'une vie culturelle épanouissante pour le francophone de Bathurst, nous pensons même que la situation actuelle invite toute la population de la cité à engager le processus final devant faire de Bathurst une véritable ville bilingue. Pour en arriver là, cependant, certaines dispositions sont à prendre et nous résumons celles-ci dans les recommandations suivantes qui nous semblent fondamentales.

PREMIÈRE RECOMMANDATION :**CRÉATION D'UN DISTRICT BILINGUE**

Attendu que les conditions requises par le projet de loi, à savoir l'existence d'un groupe minoritaire parlant l'une des deux langues officielles et représentant plus de dix pour-cent de la population totale, sont pleinement réalisées (1) ;

Attendu que parmi les 54 divisions de recensement proposées par la commission Laurendeau-Dunton pour tout le Canada, le comté de Gloucester est au deuxième rang pour l'importance du groupe ethnique vivant sur son territoire et dont la langue n'est pas celle de la majorité dans la province (2) ;

Attendu qu'un délai ne ferait que prolonger une situation qui a déjà trop duré ;

Attendu que le gouvernement fédéral s'apprête à voter une loi permettant la création de districts bilingues ;

Attendu que le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, dans une déclaration de politique déposée le 4 décembre dernier à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick définit le désir de son gouvernement d'assurer « la protection des droits des groupes minoritaires partout où ils existent » et « de créer les mécanismes requis afin de réaliser ces buts d'égalité des possibilités linguistiques et culturelles au Nouveau-Brunswick » (3) ;

Attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick « souhaite que les gouvernements municipaux mettront en vigueur la même politique d'égalité linguistique dans les domaines relevant de leur compétence » (4) ;

Attendu que sont déjà en place dans la cité de Bathurst des éléments qui faciliteront la réalisation des buts visés par la

(1) Cf. Projet de loi C-120.

(2) Rapport Laurendeau-Dunton, t. I, p. 114.

(3) Déclaration de politique déposée le 4 décembre dernier à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick par M. Louis Robichaud.

(4) *Id.*

constitution des districts bilingues, à savoir un personnel en majorité bilingue;

Nous recommandons instamment que le comté de Gloucester et la cité de Bathurst qui en fait partie, dès que la loi le permettra soient déclarés le plus rapidement possible district bilingue c'est-à-dire qu'ils constituent une « zone spéciale à l'intérieur de laquelle les compétences fédérale, provinciale et locales définissent et établiront un régime linguistique approprié » (1).

Pour arriver à la création de ce district bilingue qui permettra, nous l'espérons, aux francophones de se débarrasser de cette « peur de l'exil » dont nous avons déjà parlé et d'être vraiment chez eux dans la cité, nous proposons la procédure suivante

a) *Première étape*: Nous proposons que Son Honneur le maire de Bathurst, M. Adolphus Picot et son conseil, et les maires des différentes municipalités du comté de Gloucester, votent le plus rapidement possible une motion demandant à leurs députés fédéral et provincial de faire du comté de Gloucester un district bilingue;

b) *Deuxième étape*: Que les députés mentionnés soumettent à leur gouvernement respectif la demande formulée par les conseils municipaux;

c) *Troisième étape*: Que les gouvernements fédéral et provincial en collaboration avec les autorités locales définissent les modalités de création et les conditions de fonctionnement dudit district bilingue.

DEUXIÈME RECOMMANDATION:

LES CONSÉQUENCES DE LA CRÉATION D'UN DISTRICT BILINGUE

Attendu que la création de ces districts bilingues est faite pour protéger les droits linguistiques et culturels de l'un des deux groupes ethniques, dont la langue est officielle au Canada

(1) Rapport Laurendeau-Dunton, t. I, p. 109. A noter qu'au moment d'écrire ces lignes le projet de loi C-120 n'a pas encore été voté.

et au Nouveau-Brunswick et qui peut se trouver en minorité dans ledit district;

Attendu que dans sa déclaration de politique du 4 décembre dernier, le gouvernement Robichaud « estime que tous les citoyens dans leur province, ont droit à ce que les lois provinciales, les règlements et procès-verbaux soient rédigés dans les deux langues officielles »;

Attendu que ce même gouvernement, dans la déclaration déjà citée, annonce son intention de modifier la « loi des municipalités afin de donner un caractère officiel à l'usage des deux langues dans les procédures municipales là où il en sera ainsi décidé par les gouvernements municipaux »;

Attendu que la cité de Bathurst accepte traditionnellement que son premier magistrat soit tour à tour d'origine anglaise, française et irlandaise, et que les interventions puissent se faire dans les deux langues au conseil municipal;

Attendu que le présent caractère anglais de la cité n'est respectueux, ni pour l'important groupe francophone qui y vit, ni pour les 70,000 habitants du comté de Gloucester, presque tous francophones, qui font appel régulièrement aux différents services offerts dans la cité, selon certaines estimations déjà citées;

Attendu que dans la déclaration du gouvernement Robichaud déjà citée on « croit que les citoyens, dans leur province, là où la minorité linguistique le justifie au niveau local, ont droit à l'éducation soit en français, soit en anglais » et que cette minorité linguistique est amplement suffisante à Bathurst;

Nous recommandons :

1) que les gouvernements fédéral et provincial fassent en sorte que le caractère des édifices abritant leurs services et le personnel qui y travaille, reflète bien le caractère biethnique et biculturel de la cité;

2) que le conseil municipal voit à ce que tous ses services respectent intégralement le caractère bilingue de la cité et que la signalisation routière, le nom des rues, les avis officiels, la langue utilisée pour les recommandations dans les endroits pu-

blics relevant de sa responsabilité respectent toujours le caractère bilingue de la cité;

3) que le gouvernement provincial, d'une façon particulière, fasse en sorte que l'on complète ce qui a déjà été fait pour les jeunes francophones dans le domaine scolaire de sorte que ces jeunes aient à leur disposition dans la cité un système scolaire francophone complet qui puisse les mener jusqu'au marché du travail ou au seuil de l'université. Nous demandons tout spécialement que les manuels, à l'exception de ceux qui sont destinés aux cours d'anglais, soient rédigés en français; que le secteur sud-ouest de la cité puisse bénéficier au niveau élémentaire de quelques classes françaises; que dans la future polyvalente, la partie réservée aux francophones soit intégralement française, à l'exception des cours d'anglais; que les services offerts par le Collège de Bathurst soient intégrés dans ce plan d'ensemble donnant à Bathurst et à la région un système scolaire francophone complet; que la part réservée au français à l'école des métiers et à l'école des infirmières soit améliorée.

Ces recommandations doivent être comprises selon l'esprit qui a présidé aux études de la Commission Laurendeau-Dunton et à la rédaction de la déclaration de politique du gouvernement Robichaud du 4 décembre 1968. Il ne s'agit donc pas d'exiger de tout citoyen qu'il parle les deux langues; il ne s'agit même pas d'exiger des francophones qui ne le désirent pas, de parler le français. Il s'agit tout simplement de donner au francophone qui veut vivre et s'épanouir dans sa langue la possibilité de le faire.

Il est à noter aussi que, selon nos estimations, le personnel des services municipaux, provinciaux et fédéraux est déjà suffisamment bilingue, dans l'ensemble, pour servir la population dans les deux langues. Il n'est pas dans l'esprit de ces recommandations d'exiger que tout ce personnel soit bilingue. Nous demandons simplement que l'on fasse un inventaire de ce personnel de sorte qu'on puisse s'assurer que les anglophones comme les francophones, à tous les niveaux, puissent être servis dans leur langue.

TROISIÈME RECOMMANDATION :**COURS DE LANGUE POUR LE PERSONNEL**

Attendu qu'une partie du personnel employé dans les services offerts par les gouvernements déjà mentionnés pourra avoir besoin et désirera acquérir ou augmenter ses connaissances dans l'une ou l'autre des langues officielles;

Attendu que des employés de magasins et autres services appartenant à des intérêts privés nous ont déjà signifié leur désir d'apprendre le français;

Attendu que ces cours existent déjà dans certaines villes canadiennes;

Nous recommandons que les gouvernements intéressés, de concert avec les institutions d'enseignement locales et les personnes intéressées, organisent des cours gratuits de français et d'anglais, à des heures convenant aux possibilités de l'ensemble, pour toute personne employée dans un service offert dans la cité, du secteur public ou du secteur privé, et qui désire prendre ces cours.

QUATRIÈME RECOMMANDATION :**LE BILINGUISME DANS L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE**

Attendu le caractère bilingue de la population de la cité de Bathurst;

Attendu l'énorme clientèle francophone qui vient du comté de Gloucester;

Attendu qu'une grande partie des touristes visitant notre cité, surtout pendant l'été, sont des francophones du Nouveau-Brunswick ou du Québec;

Attendu que l'industrie locale emploie beaucoup de francophones et que son rayon d'action dépasse souvent le cadre local pour s'étendre au niveau national;

Attendu que dans sa déclaration du 4 décembre 1968, le gouvernement de notre province déclare que le succès de l'en-

treprise voulant réaliser concrètement l'égalité des possibilités linguistiques et culturelles dans la province dépend « autant de la bonne volonté et de la collaboration de la population de la province que des statuts et des règlements » ;

Nous recommandons que la Chambre de Commerce de Bathurst, de concert avec les autorités municipales et d'autres organismes locaux, mène une vaste campagne d'information auprès des industriels et commerçants de la cité pour les inviter à donner à la vie économique de notre communauté locale le caractère bilingue qu'elle devrait avoir.

Nous recommandons que l'on porte une attention toute particulière aux touristes francophones qui nous visitent pendant l'été et que le bureau d'information touristique tout comme les hôtels et les restaurants offrent leurs services dans les deux langues.

CINQUIÈME RECOMMANDATION:

LA RADIO FRANÇAISE

Attendu que les comtés de Gloucester et Restigouche, dont 80% environ de la population est francophone, n'ont aucune station radiophonique de langue française alors que sur le même territoire opèrent deux stations radiophoniques de langue anglaise, dont l'une à Bathurst;

Attendu que le bassin de population est d'une importance telle qu'il pourra permettre à une station radiophonique française d'être rentable;

Attendu que le poste CHNC de New-Carlisle, desservant actuellement la région, n'est pas situé au Nouveau-Brunswick et, par conséquent, n'est pas identifié au milieu;

Attendu que les francophones de la région n'ont aucun lien entre eux et aucun moyen de pression valable qui puissent les soutenir dans leurs revendications légitimes;

Attendu que la région regorge de talents artistiques qu'une telle station pourrait révéler;

Attendu que la situation économique de la région, et particulièrement celle des francophones, est précaire;

Attendu que la Commission canadienne de la radio et de la télévision a incité l'entreprise privée, l'automne dernier, à fournir un service français de radio au nord du Nouveau-Brunswick;

Attendu le rôle déjà considérable joué par le CRAN dans l'animation sociale de la région;

Nous recommandons que le CRAN prenne la tête d'un mouvement dans le but de doter les francophones des comtés de Gloucester et Restigouche d'une station radiophonique locale, selon les modalités suivantes:

- 1) Création d'une compagnie avec quelques hommes d'affaires de la région et l'appui de quelques organismes et institutions plus importants des deux comtés mentionnés;
- 2) Obtention du permis d'opération;
- 3) Mise sur le marché d'obligations d'une valeur telle que la plupart des familles pourront s'en procurer;
- 4) Emprunt à long terme pour compléter le capital nécessaire;
- 5) Recherches d'ordre technique qui permettront de déterminer le site de la station radiophonique;
- 6) Construction des locaux, engagement du personnel et début des émissions.

Nous osons espérer que la création de cette station radiophonique, à partir d'un effort communautaire très vaste et exigeant, pourrait prendre valeur de symbole au moment où le français est enfin accepté de façon officielle, au Nouveau-Brunswick.

SIXIÈME RECOMMANDATION:

LA TÉLÉVISION FRANÇAISE

Attendu l'importance qu'a prise la télévision dans la vie des foyers contemporains;

Attendu que les francophones de Bathurst et de la région ne sont desservis que par un poste de télévision situé au Québec;

Attendu que la Commission canadienne de la radio et de la télévision veut que la société Radio-Canada établisse un centre régional de production française de télévision à Moncton, ce dont nous nous réjouissons car c'est une étape fondamentale dans la création d'un « cœur » qui puisse battre en même temps dans les différents foyers francophones du Nouveau-Brunswick;

Attendu que ce centre régional devra logiquement rayonner sur tous les francophones des Maritimes;

Attendu qu'une télévision de chez nous ne peut qu'encourager la révélation des talents locaux;

Nous recommandons que soient prises dans le plus bref délai les dispositions nécessaires pouvant permettre aux francophones de Bathurst de capter les émissions de télévision française, en provenance de Moncton, par le truchement de relais.

SEPTIÈME RECOMMANDATION:

LE RELOGEMENT DES FRANCOPHONES DE LA RÉGION DANS LA CITÉ DE BATHURST

Attendu que dans le réaménagement du territoire du nord-est du Nouveau-Brunswick l'on prévoit le déménagement de familles et que ces familles, pour la plupart, sont de langue française;

Attendu que Bathurst est prévu comme l'un des centres où ces familles seront relogées;

Attendu que la vitalité française varie à Bathurst selon les secteurs et que les secteurs centre et nord, de l'ouest de la cité, sont les plus favorables, et que le secteur est a besoin d'être revitalisé;

Attendu que les terrains disponibles sont nombreux dans ces secteurs;

Attendu qu'une population d'origine rurale a des difficul-

tés à s'intégrer au milieu urbain et qu'il faut faciliter au maximum cette intégration;

Nous recommandons que les familles rurales francophones devant être éventuellement relogées dans la cité de Bathurst, dans le cadre du programme de réaménagement du nord-est du Nouveau-Brunswick, le soient de préférence dans la partie centre et nord de la région ouest de la ville et, en deuxième lieu, à l'est de la ville mais en prenant soin de regrouper ces foyers dans un secteur de l'est où les francophones parlant encore français sont plus nombreux.

On objectera peut-être à cette recommandation qu'elle favorise la création de ghettos. D'après le dictionnaire, le ghetto est un quartier d'une ville où les juifs étaient tenus d'habiter autrefois. Dans notre cas, il ne s'agit pas de créer un milieu fermé où les francophones devront habiter, sans prendre contact avec le reste de la cité, mais un milieu de voisinage où les francophones voudront vivre en s'épanouissant dans leur culture. L'ouverture de ce milieu au reste de la cité sera possible dans la mesure où le reste de la ville, par son caractère vraiment bilingue, sera accueillant pour ces francophones. Si le bilinguisme est respecté, nous avons bon espoir que les ghettos ne surgiront pas. Si le bilinguisme n'est pas respecté, il n'y aura pas un mais deux ghettos: le ghetto français et le ghetto anglais. De toute façon, l'anglicisation des francophones ne peut être un prix acceptable pour éviter l'apparition de ghettos.

A ces sept recommandations fondamentales, nous ajoutons un désir: celui de voir bientôt le cinéma de langue française apparaître dans la cité. Nous croyons qu'il y a assez de demandes en ce sens pour nous permettre de croire au succès de l'opération.

Nous aurions pu multiplier ces recommandations; celles-ci nous semblent fondamentales et suffisantes pour mettre en échec les causes soulignées dans la partie précédente, et qui affaiblissent comme la rouille dans le fer, la vitalité de la francophonie de la cité. Face aux développements de ces derniers mois, les chances d'accéder à l'égalité n'ont jamais été aussi bonnes. Les conditions sont particulièrement favorables; mettons-nous au travail et construisons. Il ne faudrait pas que l'histoire future juge sévèrement notre génération parce qu'elle n'a pas su mettre les voiles alors que le vent soufflait.

CONCLUSION

De Nicholas Denys au maire Picot, du vieux Nipisiguit des Miamaes à Bathurst, la plus jeune des cités du Nouveau-Brunswick, des voyages en canots sur les rivières torrentueuses au train fonçant à toute vapeur en direction de Montréal ou d'Halifax, il y a plusieurs siècles. La forêt, en reculant de plus en plus, a vu la disparition des Miamaes et l'apparition des Français bientôt suivis par les Anglais et dominés par eux. Les fuyards de 1755 ont dû, pendant longtemps, vivre dans un monde où leur langue n'avait plus de droit de cité et s'était réfugiée dans l'étroitesse de leur foyer. Environnée de tous les côtés par un monde politique, économique, social, scolaire et même religieux presque exclusivement anglophone et privée par l'isolement de tout secours extérieur, la langue française devait être même délogée de plusieurs de ces foyers où elle se croyait pourtant en sécurité.

Mais au moment où elle semblait vouée à une disparition progressive et totale du territoire, des signes d'espoir apparurent, d'abord timides et isolés, puis de plus en plus ouvertement et à un rythme sans cesse accéléré. De 1920 à 1942, alors que la ville naissante de Bathurst reconnaissait d'une façon plus ou moins traduite dans les faits le caractère biethnique de sa population, la paroisse catholique redevient plus francophone et le français fait une discrète entrée dans l'école publique. Le Collège du Sacré-Coeur — l'actuel Collège de Bathurst — s'installe sans trop de bruit sur les collines du sud-ouest de la ville. De 1942 à 1959 apparaissent successivement les diverses écoles bilingues dans les différents secteurs de la ville. Les paroisses catholiques deviennent plus nombreuses et les francophones s'y retrouvent en majorité. Depuis 1960, alors qu'un ancien du Collège de Bathurst devient premier ministre de la province, l'école devient de plus en plus française, le gouvernement fédéral se montre davantage préoccupé par les problèmes rencontrés par les minorités francophones hors du Québec, et le gouvernement provincial commence à bouger vraiment en faveur des francophones. L'université francophone de Moncton est fondée, la traduction simultanée est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée législative en 1967, le français est reconnu comme langue officielle dans la province au printemps 1968, et, il y a quelques

semaines à peine, le gouvernement Robichaud déposait en Chambre une déclaration de politique en matière d'égalité linguistique qui laisse présager des événements d'importance en 1969 pour la francophonie du Nouveau-Brunswick et tout particulièrement pour celle de Bathurst.

Au bout de cette route, nourrie par les apports successifs de nouveaux arrivants, la communauté francophone de la cité de Bathurst se retrouve, amputée il est vrai par environ 30% de ses effectifs, mais suffisamment forte pour pouvoir envisager l'avenir avec espoir. Alors que la région tente de régler ses problèmes économiques, il nous a semblé nécessaire de mettre l'accent sur un autre aspect du problème du francophone de Bathurst, celui de sa langue et de sa culture, problème qui ne doit pas être ignoré dans tout le travail fait actuellement pour sortir la région de son marasme économique.

En exposant ce problème, nous avons espoir d'aider à mettre fin à une situation injuste. Nous attaquons cette injustice non pas parce que nos compatriotes francophones en sont victimes mais d'abord et avant tout parce qu'elle est une injustice.

Au long de ce travail, des points d'interrogation sont demeurés: le rapport existant entre l'anglicisation et le nombre d'années passées à Bathurst; la vérification de l'hypothèse selon laquelle les foyers francophones anglicisés sont aussi ceux qui ont une meilleure instruction et un meilleur niveau de vie, hypothèse qui fut pressentie par le biais de la baisse de la natalité dans ces foyers. Ces ombres recevront peut-être un jour un pinceau de lumière et nous serons toujours heureux de recevoir des informations qui pourraient nous aider à répondre à ces questions ou à préciser certaines affirmations de notre travail.

Dans ce travail, nous avons tenté de respecter l'objectivité qu'exige la science et d'être fidèle à l'esprit qui a animé les membres de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Nous espérons ainsi avoir répondu à l'appel lancé par Sa Majesté la reine Elisabeth II, lors d'un voyage au Canada, en octobre 1964, et qui affirmait « qu'entre compatriotes, nous devons nous expliquer et présenter sans passion notre point de vue, tout en respectant l'opinion des autres ». « Que le dialogue

reste ouvert, ajoutait-elle, et il tendra à unir les hommes de bonne volonté » (1). Puisse ce modeste travail aider ces hommes de bonne volonté à comprendre les problèmes que nous avons exposés et à « les illuminer de fraternité ou d'humanité » (2)!

(1) Discours de Sa Majesté la reine Elisabeth II, lors d'un voyage au Canada en octobre 1964, cité par M. Louis Robichaud dans la déclaration de politique qu'il a faite au parlement de Fredericton, le 4 déc. 1968.

(2) *Id.*

**APPENDICE 1: TEXTE DU QUESTIONNAIRE UTILISÉ
LORS DE DE L'ENQUÊTE DU 11 JUILLET
1968**

1 - Informations générales: *Nom* de famille:

Profession:

2 - Parents

- 1) Le père peut parler le français: oui non .
- 2) La mère peut parler le français: oui non .
- 3) Au foyer, les parents parlent habituellement le français: oui non .
- 4) Au foyer, les enfants parlent habituellement le français: oui non .

3 - Enfants

- 5) (S'il y a lieu): Combien d'enfants avez-vous?
- 6) Combien sont encore à la maison?
- 7) Age du plus vieux (ou plus vieille):
- 8) Age du plus jeune:
- 9) En dehors du foyer, parlent-ils habituellement le français? oui non je ne sais pas .
- 10) Vont-ils à une école française? oui non .
- 11) Lisent-ils du français?
beaucoup pas mal moyen peu
pas du tout .

4 - Attitude du foyer

- 12) Recevez-vous un journal *quotidien* français ou anglais .
- 13) Si vous écoutez la radio, écoutez-vous la radio française?
toujours souvent de temps en temps
rarement jamais .

- 14) Si vous regardez la télévision, regardez-vous la télévision française?
 toujours souvent de temps en temps
 rarement jamais .
- 15) Désirez-vous des films français à Bathurst?
 très intéressé assez intéressé indifférent
 peu intéressé pas intéressé .
- 16) Vous faites-vous servir en français dans les magasins et autres services publics?
 toujours souvent peu jamais .

E R R A T A

- p. 12 - Avant-dernière ligne: grands groupes ethniques.
- p. 14 - Dans le tableau, lire 1238 au total des foyers anglophones et non 3077.
- p. 14 - 1ère ligne sous le tableau: dans tous les quartiers de la ville.
- p. 30 - Dans le tableau, lire 94.4% au lieu de 88.3% dans la première colonne.
- p. 33 - 2ème ligne: toutes les personnes, ou au moins.
- p. 43 - 17ème ligne: nous avons évalué.
- p. 45 - 5ème paragraphe, 6ème ligne: a le plus tardé.
- p. 54 - 1er paragraphe, 11ème ligne: coopération.
- p. 68 - Entre les foyers moins vigoureux et les foyers français unilingues, il faudrait lire: Foyers vigoureux: 25%.
- p. 76 - 3ème paragraphe, 3ème ligne: population totale et la population anglophone augmente.
- p. 86 - 17ème ligne: Enfin, le centre-ouest.
- p. 90 - 2ème ligne sous le tableau: où l'on ne parle plus.